SOMMAIRE

I.CONTEXTE....4

II. OBJECTIFS DU PIC....5

2.1 Objectif général....5
2.2 Objectifs spécifiques....5

III APPROCHE METHODOLOGIQUE....6

3.1 Ancrage institutionnel....6
3.2 Phase diagnostic....6
3.2.1 Diagnostic externe....7
3.2.2 Diagnostic qualitatif....7
3.2.3 Diagnostic quantitatif....7
3.3 Orientations et perspectives....8
3.4 Validation – Adoption – Approbation....8
3.5 Les limites de l'approche méthodologique et les difficultés rencontrées....8

IV.PRESENTATION DE LA COMMUNE....9

4.1 Organisation administrative....9
4.2 Historique du peuplement....9
4. 3 Organisation spatiale....10
4.4 Le milieu physique....10

4.4.1 Les types de sols....10
4.4.2 Le climat....11
4.4.3 L'hydrographie....11
4.4.4 La végétation....11

4.5 Le milieu humain....12

V.BILAN DIAGNOSTIC....13

5.1 Les secteurs sociaux....13

5.1.1 L'éducation....13

5.1.2 Santé....20
5.1.3 L'hygiène, l'assainissement et la gestion de l'environnement....26
Synthèse des atouts et des contraintes....30
5.1.4 La promotion féminine....30
5.1.5 L'action sociale....32
5.1.6 L'hydraulique et l'énergie....34
5.1.7 Jeunesse, Culture et Loisirs....36
5.1.8 Sports....37

5.1.9 Urbanisme et habitat *39*
5.1.10 Sécurité et protection civile *41*

5.2 Les secteurs productifs **41**
5.2.1 L'agriculture *42*
5.2.2 Elevage *46*
5.2.3 Pêche *48*
5.2.4 Le tourisme et l'hôtellerie *50*
5.2.5 Industrie et PME/PMI *51*

5.3 Les secteurs d'appui à la production **52**

5.3.1 L'artisanat *52*
5.3.2 Le commerce *53*
5.3.3 Secteur financier local *54*
5.2.4 Transport *55*
5.2.5 Poste et télécommunications *57*
5.2.6 Les produits pétroliers et le gaz *57*

5.3 La gouvernance locale **58**
5.3.1 La municipalité *58*
5.3.1 Les autres acteurs au développement *61*

VI. LES PRINCIPAUX ATOUTS ET POTENTIALITES **65**

6.1 L'importance de la base fiscale **66**
6.2 Le riche passé de la commune **66**
6.3 La position de trait d'union entre le Walo et le Fouta **66**
6.4 L'existence d'une hydraulique de production **66**
6.5 L'implantation sur son site de la SOCAS **66**
6.6 La bonne qualité de ressources humaines originaires de la commune **67**

VII. LES PRINCIPALES FAIBLESSES ET CONTRAINTES **68**

7.1 Un accès inadéquat aux principaux services sociaux **68**
7.2 Une faible valorisation des opportunités de promotion économique **69**
7.3 L'animation déficiente du développement communal **69**

VIII LES DEFIS ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT **70**
8.1 Bien être social (D1) **71**
8.2 Création de richesses (D2) **72**
8.3 Bonne gouvernance locale (D3) **72**

IX. OBJECTIFS GENERAUX ET STRATEGIES **73**

9.1 Assurer un accès équitable, qualitatif et quantitatif aux services sociaux (D101) **73**

9.1.1 L'amélioration de l'aménagement urbain et du cadre de vie (D101S1) *74*

9.1.2 Le renforcement de l'accès qualitatif à l'hydraulique et à l'énergie (D1O1S2) *74*
9.1.3 L'amélioration de l'offre de services sanitaires (D1O1S3) *75*

9.1.4 L'amélioration de la gestion de l'offre éducative (D101S4) *75*
9.1.5 La consolidation de l'offre de formation professionnelle (D101S5) *76*
9.1.6 Une bonne prise en charge de la sécurité des personnes et de leurs biens (D101S6) *76*
9.1.7 La promotion de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs (D101S7) *76*

9.2 Assurer des revenus substantiels et durables aux ménages (D2O1) **77**

9.2.1 La consolidation de la vocation de pôle agroindustriel (D2O1S1) *77*
9.2.2 La valorisation du potentiel touristique et artisanal (D2O1S2) *77*
9.2.3 Le développement de la pisciculture (D2O1S3) *78*
9.2.4 La promotion socioéconomique des catégories sociales (jeunes, femmes, handicapés, aînées) (D2O1S4) *78*

9.3 Accroître les moyens d'actions du développement communal (D3O1) **78**
9.3.1 L'amélioration des capacités financières et des moyens humains de la commune (D3O1S1) *79*
9.3.2 Le développement de la citoyenneté locale (D3O1S2) *80*

X. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (2008-2013) **81**

XI LE RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT **97**

XII. LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PIC **99**

XIII ANNEXES **100**

I.CONTEXTE

La décentralisation est vue comme un processus permettant un partage du pouvoir plus équilibré entre l'Etat, les collectivités locales, les acteurs et la société civile. Elle vise à promouvoir la citoyenneté par un rapprochement des organes de décision vers la base qui en désigne les représentants à travers une élection.

C'est un outil de renforcement des processus de démocratisation par l'enracinement de la démocratie à la base et un levier en faveur du développement durable par une plus grande participation des populations et une plus grande efficacité dans la gestion des affaires publiques locales.

En dépit d'une responsabilisation de plus en plus marquée des communes dans le choix et la hiérarchisation des options locales de développement, une bonne planification du développement communal de Dagana s'est jusqu'ici heurtée à l'inexistence de plan d'investissement communal où les actions sont planifiées dans le court, moyen et long terme.

Le pilotage à vue ne saurait porter l'ambition des autorités communales de positionner davantage la commune dans l'espace départemental ; dans la perspective de disposer d'un document cadre de référence, la municipalité bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de partenaires au développement. L'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, structure d'appui aux collectivités locales et le Partenariat, opérateur de projet agissant essentiellement dans le cadre de la coopération décentralisée, ont appuyé la commune dans l'élaboration du Plan d'Investissement Communal (PIC).

L'élaboration de ce document est l'expression de l'autorité locale à travers un procès verbal de délibération en vue de corriger cette distorsion. La volonté politique de disposer un cadre de pilotage du développement communal est sans équivoque afin de faire jouer à la commune de Dagana son véritable rôle à l'échelon départemental. En effet, la localité est le chef-lieu du département de Dagana mais elle n'arrive pas encore à jouer le rôle de relais régional. La localité de Richard Toll toute proche abrite des équipements très polarisateurs (Usine de la CSS, banques, Centre de Santé de Référence, Cliniques privées, etc.) dont la zone d'influence dépasse ceux de Dagana et s'étendent sur l'ensemble de la région, voire du pays. De ce fait, Richard Toll se positionne de plus en plus en véritable leader départemental.

En réalité, la planification à l'échelle des Communes remonte vers les années 1980 plus précisément le 20 mai 1985 lors de la convocation du conseil supérieur du plan par les autorités de l'époque. L'une des principales recommandations de ce conseil a été la prise en compte des projets portés par les Communes dans le plan national. C'est ainsi que la planification communale fut lancée en juin 1986 à travers un séminaire à Thiès.

Le pilotage à vue au sein des Communes était la chose la plus partagée et reste jusqu'à présent une des caractéristiques dominantes de nos communes. Ce n'est qu'en 1988 que l'on a assisté aux premiers plans d'investissement communaux dans le pays et ont concerné les Communes de Dakar, Saint-Louis, Richard Toll et plus tard Matam en 1989.

Des limites se sont dessinées au niveau de ces plans et ont été de différents ordres :

- faible ancrage institutionnel,
- manque de vision,
- projets essentiellement d'investissement au moment où ces communes n'avaient pas de budget d'investissement.

La régionalisation intervenue en 1996 consacre une étape importante dans le tournant de la décentralisation par le transfert de compétences aux Communes, Communautés Rurales et Régions dont la compétence Planification à travers le décret 96-1133 du 27 décembre 1996. La planification, devient alors une prérogative de l'autorité communale dans le choix des politiques de développement de la cité.

Aujourd'hui, avec une demande sociale de plus en plus croissante et exigeante qui ne permet plus un pilotage à vue, une reconnaissance du plan de développement comme unique cadre d'intervention par les partenaires au développement, une nécessité de disposer d'un outil de référence pour l'orientation budgétaire, l'élaboration d'un plan de développement revêt une importance capitale aux yeux des autorités municipales.

Le processus de planification locale envisagé à l'échelle de la Commune est alors une action qui s'intègre dans un processus global d'appui à la structuration, à l'auto promotion et à la responsabilisation des acteurs de la ville autour des enjeux et des problématiques de développement urbain.

Dès lors, la responsabilisation accrue des collectivités locales passera nécessairement par la mise en œuvre de solutions endogènes. Les actions de développement sont d'autant plus indiquées pour valoriser les potentialités et surmonter les obstacles, qu'elles sont mises en cohérence dans un Plan d'Investissement Communal (PIC).

II. OBJECTIFS DU PIC

2.1 Objectif général

Le principal objectif visé par le conseil municipal en décidant d'élaborer le Plan d'Investissement Communal (PIC) est ***de disposer pour un horizon temporel de cinq ans d'un document cadre d'intervention*** dans lequel seront définies ***toutes les stratégies et actions devant sous tendre un développement harmonieux et équilibré de la commune***.

2.2 Objectifs spécifiques

L'élaboration du PIC vise, entre autres, les objectifs spécifiques suivants :

1. établir une situation de référence de la commune : caractéristiques physiques, données démographiques, stock d'équipements et d'infrastructures, la situation organisationnelle locale, etc.

2. mettre en évidence dans une démarche analytique les atouts et les potentialités de la commune

3. identifier les contraintes au développement

4. définir pour un horizon temporel de cinq (5) ans (2008-2013) les options fondamentales de la politique locale

5. élaborer un programme quinquennal d'investissement participatif et consensuel sur la base des priorités définies par tous les acteurs locaux

6. déterminer les moyens (financiers, humains) nécessaires à la mise en œuvre du PIC et la forme de participation de chaque acteur (conseil municipal, populations, Etat, partenaires au développement, etc.)

7. adopter des mécanismes de suivi évaluation des investissements

III APPROCHE METHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Investissement Communal s'articule autour de quatre phases majeures que sont : ancrage institutionnel, diagnostic, orientations et perspectives, et validation – adoption – approbation du plan.

3.1 Ancrage institutionnel

L'ancrage institutionnel est d'abord l'expression de la volonté de la commune à travers un procès verbal qui marque sa décision de s'engager dans un processus de planification. Il se résume comme le support juridico institutionnel mis en place par la collectivité en collaboration avec l'ARD organe technique pour rendre opérationnelle la démarche méthodologique d'élaboration du plan.

La journée de lancement, étape très importante est considérée comme un moment solennel d'information de tous les acteurs de la commune, de son hinterland, du Département voire de la région du démarrage officiel du processus d'élaboration du PIC.

3.2 Phase diagnostic

Il comporte trois phases essentielles dans le processus d'élaboration du PIC : le pré diagnostic, le diagnostic qualitatif et le diagnostic quantitatif.

3.2.1 Diagnostic externe

Le pré diagnostic a démarré par la revue documentaire qui consiste à procéder par un recueil systématique de données et d'informations concernant la commune dans tous les secteurs en vue de la définition d'un plan adapté et efficace. Cette exploitation des documents existants a permis de dégager la situation de référence de la commune en terme d'atouts et de contraintes tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de la dynamique des acteurs et de l'organisation institutionnelle.

3.2.2 Diagnostic qualitatif

Cette étape s'est réalisée à l'aide des commissions thématiques sur la base des Termes De Référence (TDR) fournis par l'ARD et sous la supervision de l'équipe technique constituée de l'expert en planification et du facilitateur local choisi par le maire sous l'approbation du conseil municipal.

Ce travail a démarré aussitôt après la journée de lancement et s'est réalisé sur la base des informations collectées auprès des différents acteurs que sont : les services techniques, les personnes ressources, les partenaires au développement et opérateurs, les organisations socio professionnelles…
Chaque commission thématique a un président à sa tête et un secrétaire qui s'est chargé de la rédaction du rapport en collaboration avec l'équipe technique. Les quatre thèmes abordés sont les suivants :

- Aménagement urbain – Environnement – Assainissement
- Services sociaux de base
- Economie locale
- Gouvernance locale

L'axe gouvernance locale n'a pas fait l'objet de travaux de commission. Il a été géré par l'équipe technique qui a mené des investigations auprès de la commune, des services techniques et des personnes ressources.

Les rapports d'analyse des commissions ont été étayés par la collecte de données quantitatives qui ont fourni des illustrations précises aux problématiques de développement.

3.2.3 Diagnostic quantitatif

Il a été réalisé sur la base d'enquêtes auprès de quelques ménages de la commune. Des enquêteurs locaux ont été recrutés et formés. La collecte de données quantitatives s'est déroulée après les travaux de commission et a été placée sous la supervision de l'équipe technique en collaboration étroite avec l'ARD et le Partenariat. Elle suit ainsi le processus enclenché depuis les premières étapes du diagnostic pour fournir des données opérationnelles devant servir de base d'analyse dans l'élaboration du PIC.

La restitution du rapport provisoire du diagnostic, au comité de pilotage restreint, a été un moment d'échange, de critiques et de validation.

3.3 Orientations et perspectives

Cette phase détermine la vision en court, moyen et long terme du développement que les acteurs envisagent d'adopter pour le développement de la commune. Elle a été abordée à travers des commissions thématiques sous forme d'ateliers où les problématiques et enjeux identifiés lors du diagnostic ont été :

- validés d'abord
- hiérarchisés selon l'ordre de priorité à travers les objectifs dits généraux ;
- transformés en objectifs spécifiques et en actions de développement

L'ensemble des actions déterminera les orientations stratégiques de développement de la commune. Les actions ont étaient planifiées avec les acteurs dans le temps et dans l'espace tout en tenant compte de leur priorité et de leur faisabilité.

Des supports cartographiques ont été produits pour donner plus de lisibilité au Plan d'Investissement Communal. Cette phase a été aussi partagée avec le comité de pilotage élargi sous forme de restitution publique pour remarques critiques et suggestion.

3.4 Validation – Adoption – Approbation

Cette phase a commencé par la validation du document par le comité de pilotage élargi et par l'ARD et le Partenariat qui sont à la fois les partenaires financiers et techniques de la commune dans l'élaboration du PIC.

Le conseil municipal procédera par la suite à son adoption avant l'approbation par le Préfet du département.

3.5 Les limites de l'approche méthodologique et les difficultés rencontrées

L'élaboration du PIC a connu plusieurs adaptations méthodologiques. Le processus initial a conduit à l'élaboration d'une version du PIC qui n'avait pas agrée l'ensemble des parties prenantes du développement communal. Cependant, compte tenu des manquements constatés, l'appui technique d'un cabinet spécialisé en développement local a été sollicité afin de faire les corrections idoines. Les travaux d'amélioration de la substance du PIC ont été réalisés principalement durant le mois d'Août au cours duquel il n'est pas toujours aisé de faire la collecte d'informations à cause de l'hivernage et des congés annuels de beaucoup de services techniques. En tout état de cause, la présente version du PIC est le reflet dans une large mesure de la situation actuelle de Dagana ainsi que de ses orientations et actions de développement.

IV.PRESENTATION DE LA COMMUNE

4.1 Organisation administrative

La commune de Dagana a été créée par le décret 60-025 du 1er février 1960. Elle est située à 130 km de Saint-Louis et 25 km de Richard-Toll sur la route nationale RN2, dans la basse vallée du Delta du fleuve Sénégal. Les limites territoriales de la commune sont fixées par le décret 83-046 du 10 janvier 1983. La commune est limitée au nord par le canal de la SAED, à l'Est par une ligne perpendiculaire à la RN2 (Route nationale numéro 2) passant par l'intersection de la RN2 et la bretelle ouest longue de 6 850 m. Au sud, la limite est située à 600 m de la RN2 vers le Diéri, alors qu'à l'ouest s'étale le fleuve Sénégal.

La commune de Dagana est une collectivité locale située dans le département de Dagana qui est, du reste, composé des communes de Dagana, Richard-Toll et Rosso Sénégal et des communautés rurales de Mbane, Gaé, Ronkh et Ross Béthio. Le département de Dagana constitue avec Podor et Saint Louis les trois départements de la région de Saint Louis.

Créée par la loi 2002 – 02 du 15 Février 2002 qui consacre sa division en deux régions administratives que sont Saint-Louis et Matam, la région de Saint - Louis est située dans la partie septentrionale du Sénégal et à la lisière du désert. Elle est limitée à l'Est par la région de Matam, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Sud par la région de Louga et au Nord par le fleuve Sénégal qui constitue la frontière entre la République Islamique de Mauritanie et la République du Sénégal.

Elle couvre une superficie de 19034 Km², soit environ 10% du territoire national et comprend, au plan administratif, 03 départements, 07 arrondissements, 08 Communes, 16 Communautés rurales renfermant près de 641 villages officiels. La population de la nouvelle région de Saint-Louis est estimée à 695720 habitants en 2002 soit une densité moyenne de 36,6 hbts /km². La population de Saint – Louis représente près de 7% de la population totale du Sénégal.

4.2 Historique du peuplement

Les thèses autour de l'origine du nom de Dagana sont diverses. Certaines sources affirment que Dagana a été fondé vers les années 1300 par un Peulh nommé Dagana. D'autres soutiennent qu'une femme nommée Diarra Diop ayant suivi les traces de son bœuf (ou son chien) tomba sur le fleuve et dit à son peuple qui demeurait auparavant à Dialawaly « fi dagan na dëk » (en français : la vie est propice à cet endroit) et ceci en 1 320.

Le peuplement de Dagana proviendrait de l'éclatement de l'empire du Mali. Appartenant à l'ancien royaume du Walo, Dagana s'étalait sur la zone inondée par la crue annuelle du bas Sénégal. C'était une localité de pêche, d'élevage et d'agriculture, peuplée en majorité par les Wolofs.

Les événements majeurs qui ont marqué la vie de Dagana sont : les guerres du Brack du Walo contre le Lamtoro Sidiky à Dialawaly, l'arrivée des européens et la construction du fort de Faidherbe, l'érection du village en commune le 1è février 1960.

Depuis l'érection du village en commune, Dagana ne cesse de s'agrandir du fait du commerce florissant ainsi que de l'afflux de personnes venues d'ailleurs. L'usine de tomate (SOCAS) a contribué pour le développement du tissu industriel. Durant l'époque coloniale, Dagana fût un important centre commercial avec l'implantation de grandes maisons commerciales (Maurel et Prome, Devès et Chaumet) qui pratiquaient le commerce très florissant de la gomme arabique.

4. 3 Organisation spatiale

Dagana compte plusieurs quartiers traditionnels dont les plus connus sont : Kao Dagana, Santhiaba, Diamaguène, Médina et Talbakhlé. Cependant, la session extraordinaire du Samedi 28 août 1999 du conseil municipal, a adopté un découpage de la commune en 5 secteurs dont les limites ont été précisées comme suit :

- **Premier secteur** : de la digue de Mbepaan jusqu'à la rue Cheikh Bouh Kounta (CDEPS).
- **Deuxième secteur** : il est limité au Nord par la rue Cheikh Bouh Kounta, au Sud par l'avenue Serigne Abdoul Aziz Sy, à l'Est par l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba et à l'Ouest par le fleuve Sénégal.
- **Troisième secteur** : il est limité au Nord par l'avenue Serigne Abdoul Aziz Sy, au Sud par la route nationale RN2, à l'Est par l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba et à l'Ouest par le fleuve Sénégal.
- **Quatrième secteur** : il est limité par l'avenue Cheikh Ahmadou Bamba à l'Ouest, la rue de chez Aliou Sow à l'est, la nationale au Sud, Waladeymane et Gourel Meew au Nord
- **Cinquième secteur** : il comprend les quartiers traditionnels de Talbakhlé et de Médina Shérif II.

4.4 Le milieu physique

4.4.1 Les types de sols

Le site est généralement bas et les variations d'altitude très faibles. La commune est implantée sur les levées de terre situées le long du fleuve. Les levées sont surtout constituées de sable fin et de limons bien compactés.

Les terres de cuvettes qui bordent la ville du coté du fleuve sont constituées par des sols hydromorphes qui forment les casiers rizicoles, permettant ainsi le développement de la culture irriguée sur la cuvette de Dagana vaste de 3200ha.

Les autres terres situées à proximité de la ville sont de types ferrugineux tropicaux sableux (le Diéri). Les sols du Diéri situés au sud sont de type sablonneux et occupent prés de 80% du périmètre communal. Les terres du Diéri sont constitués de dunes et sont principalement le lieu des cultures hivernales (mil, arachide, niébé…). Elles sont utilisées en culture sous pluie ou sont recouvertes de broussailles.

Ainsi au niveau de la commune de Dagana, on trouve deux grands ensembles de sol : le Walo et le Diéri. Au nord, on retrouve les sols du Walo, riches en argile : les Hollaldé, les Faux Hollaldé et les Fondé ;

- les Hollaldé qui sont des sols argileux avec 60 % d'argile ;
- les Faux Hollaldé sont des sols argileux semi lourds ;
- et les Fondé qui sont des sols sableux.

4.4.2 Le climat

Le climat est de type sahélien chaud et sec avec deux types de saisons bien distinctes :

- une saison des pluies qui dure généralement huit mois (Juillet-Octobre) avec des pics de chaleur pouvant atteindre 40° C et une atmosphère chargée d'humidité
- une saison sèche qui dure généralement huit mois (Octobre-Juin) avec des températures très importantes (25 à 30° C de Décembre à Février et 40° C et plus le plus souvent jusqu'au mois de Mai).

Les effets de l'alizé continental rendent l'environnement moins confortable durant une bonne partie de l'année.

4.4.3 L'hydrographie

Elle est formée par le Fleuve Sénégal et un réseau artificiel de canaux aménagés pour les besoins de culture de riz et de tomate. Avec le fleuve Sénégal, la commune dispose d'énormes potentialités qui peuvent servir de base à un développement économique et social durable.

Cependant ces ressources sont menacées à plus d'un titre par :

- les rejets domestiques (solides et liquides) se font dans le fleuve,
- l'envahissement de certains plans d'eau par les mauvaises herbes *(Typha autralus)* qui gênent la circulation de l'eau,
- le déficit pluviométrique.

La nappe superficielle est alimentée par le fleuve et les eaux de pluie qui sont devenues cependant très faibles. La nappe profonde n'est exploitable que dans certaines parties de la commune du fait de sa forte salinité.

4.4.4 La végétation

Elle est généralement éparse et est constituée pour la plupart d'épineux et d'arbustes localisés le long du fleuve Sénégal et au canal de la SAED à la faveur des aménagements hydro-agricoles. La présence de Typha Australus est fortement remarquée. Le couvert végétal se dégrade progressivement sous l'effet combiné des déficits pluviométriques et de l'exploitation abusive de l'homme.

4.5 Le milieu humain

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2002), la population de la commune de Dagana est de 18025 habitants en 2002. Le taux intercensitaire est passé de 2,4% à 2,8%. La population estimée en 2007 est de 20900 habitants.

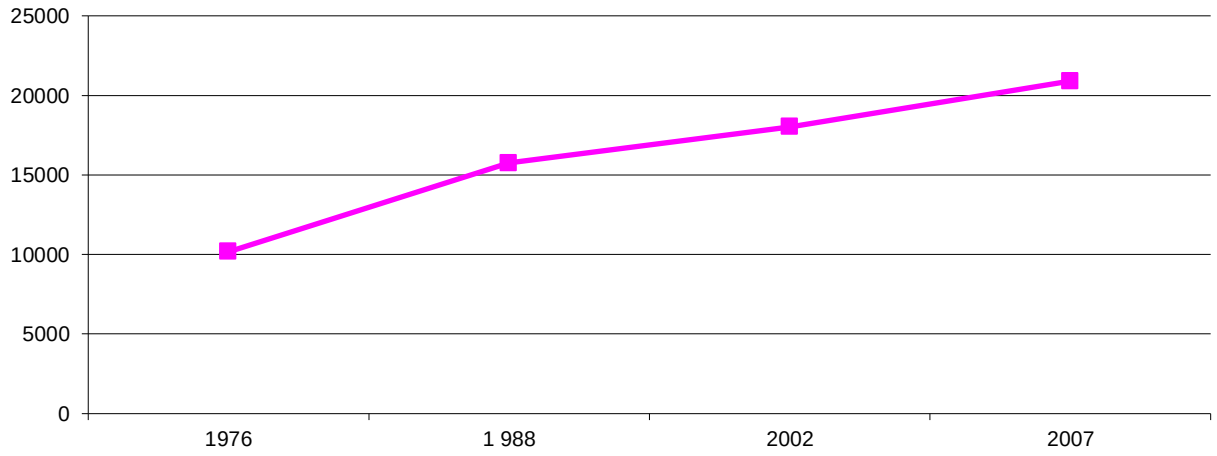
La commune de Dagana se caractérise par la jeunesse de sa population. Les moins de 15 ans représentent 42,9% de la population globale. La catégorie des personnes de plus de 60 ans représente 4,1%. Les femmes avec une proportion de 50,30% sont légèrement plus importantes que les hommes. La répartition ethnique de la population révèle la prédominance des wolofs avec 60,5%. Ils sont suivis des Pular (25,1%), des maures (10,6%) et des soninkés (1%).

Sur le plan confessionnel, 98% de la population sont des musulmans et on note seulement 2% de chrétiens. Toutefois, on note aussi bien une bonne entente entre les ethnies qu'entre les confessions.

La population est inégalement répartie dans l'espace communal. On note une forte concentration de la population au niveau du secteur 1 où la densité est estimée à 155 hbts/ha contrairement aux secteurs 4 et 5 qui ont respectivement une densité de 44 et 27 hbts/ha. La densité à l'échelle communale est de 64 hbts/ha.

En termes de dynamique de la population, on note une progression forte de la population au cours des vingt dernières années. En effet, elle est passée d'un peu de 10 000 hbts en 1976 à plus de 20 000 hbts en 20O7. Cet accroissement est dû dans une certaine mesure aux exploitants agricoles intervenant dans la culture du riz et de la tomate ainsi qu'aux ouvriers agricoles de la CSS qui s'implantent dans la commune.

Figure N° 1 : Evolution de la population entre 1976 et 2007



Source : RGPH 2002 et Population estimée, Service Régional Statistique, Saint Louis

V.BILAN DIAGNOSTIC

5.1 Les secteurs sociaux

5.1.1 L'éducation

a) Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE)

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) regroupe la case des tout petits et l'éducation préscolaire. L'ensemble des structures totalise un effectif de 245 élèves dont 101 garçons et 144 filles.

Tableau N°1 : Effectifs DIPE

STRUCTURES	EFFECTIFS		
	Garçons	**Filles**	**Total**
Ecole Maternelle Publique	61	87	148
Ecole Maternelle Privée	20	37	57
Case des Tout Petits	20	20	40
Total	**101**	**144**	**245**

Source : Inspection Départementale Education Nationale (IDEN) 2007

La case des tout petits cible les enfants de 0 à 3 ans et a pour objectif de donner à l'enfant des stimulations et des soins d'ordre éducatif, sanitaire et nutritionnel de sorte à développer pleinement toutes ses capacités en vue d'un épanouissement moral, social et intellectuel. La case contribue fortement à l'effort d'éducation avec des animateurs communautaires motivés. Cependant, l'inexistence d'un Inspecteur de Spécialité au niveau de l'IDEN limite les possibilités de formation continue des animateurs.

L'éducation préscolaire comprend les écoles maternelles, les jardins d'enfants et les centres d'éveil communautaires (CEC). Elle cible les enfants de 3 à 6 ans et poursuit en eux des objectifs d'émergence de la personnalité et de l'éveil des virtualités pour les préparer aux apprentissages scolaires ultérieurs. On dénombre dans la commune 2 écoles préscolaires dont une école privée.

L'école préscolaire publique dispose de trois sections : la petite, la moyenne et la grande section avec un effectif de cent quarante huit (148) dont 61 garçons et 87 filles. L'école a cependant une cour étroite réduisant du coup les espaces pour certaines activités pédagogiques. Pour le secteur privé, il y a un (1) préscolaire dénommé «Keur Picc » dont l'effectif global est de cinquante sept dont 37 filles et 20 garçons.

L'encadrement du préscolaire public est assuré par 1 éducateur du préscolaire, 1 instituteur et 1 maître contractuel tandis que des animateurs communautaires interviennent dans le privé.

Leur volontarisme est positivement apprécié dans la commune ; il demeure cependant l'absence d'accompagnement pédagogique en vue de renforcer les capacités des intervenants.

Au total, le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) bénéficie d'un niveau d'accès relativement important avec un stock infrastructurel important constitué de trois unités : 1 Case des Tout Petits et 2 écoles préscolaires. Toutefois, la qualité des prestations est amoindrie par l'inexistence de formation continue des animateurs qui en dépit de leur volontarisme ne sont pas toujours outillés pour ce type d'enseignement.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence de Case des Tout Petits* - *Existence de 2 Cases des Tout Petits* - *Appui de l'Antenne Régionale de la Case des Touts Petits dans le renforcement nutritionnel* - *Volontarisme et dynamisme des acteurs*	- *Ecole préscolaire exigüe* - *Ressources financières insuffisantes pour assurer la gestion* - *Insuffisance de capacités pédagogiques des animateurs communautaires*

b) Enseignement élémentaire

Il constitue le cycle prioritaire et cible les enfants de 6 à 13 ans. Il vise à installer chez l'enfant des compétences de base pour le préparer à la vie.

L'accès

Le stock infrastructurel est constitué au 31 Juillet 2007 de 9 écoles élémentaires dans la commune pour 72 classes physiques et 81 cours : 72 cours simples, 2 cours multigrades et 7 classes à double flux. L'effectif global est de 3611 élèves dont 1825 filles soit 50,54%. Le Taux Brut de Scolarisation est relativement élevé et se situe à 95% ; la scolarisation des filles est à un niveau dépassant la parité.

L'existence de classes à double flux suggère à première vue une inadéquation actuelle entre la demande et l'offre d'éducation. En réalité, on note un déséquilibre spatial dans la fréquentation d'autant que les écoles situées près du Fleuve sont moins fréquentées que celles de l'intérieur de la commune pour des raisons évidentes de sécurité. Il en résulte un engorgement de ces écoles au moment certaines écoles ont des salles de classe fermées.

Dans un souci de désengorgement, il est prévu l'ouverture d'une dixième école au cours de la prochaine rentrée scolaire (2007-2008). L'extension de la commune principalement vers la périphérie Est dans le Diéri ne manquera de poser dans les prochaines années l'accessibilité géographique. L'existant actuel ne permet pas sans nul doute l'atteinte dans la commune de l'Objectif N°2 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : ***Assurer l'éducation pour tous en 2015.***

La qualité

La qualité des prestations dans l'élémentaire est sujette à caution et demeure une préoccupation largement partagée. Avec le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), l'Etat central a fait certes des efforts considérables dans la construction de salles de classe et le recrutement d'enseignants mais le niveau pédagogique des enseignements est sans commune mesure avec les investissements réalisés.

A l'image des autres localités du pays, le corps enseignant est constitué en majorité des corps émergents (maîtres contractuels et volontaires de l'éducation). Le niveau académique des enseignants est relativement satisfaisant mais leurs référents pédagogiques ne permettent pas toujours une prise en charge correcte des classes.

Le tableau suivant est très illustratif de la diversité du profil des membres du personnel enseignant :

Tableau N°2 : Personnel enseignant de l'élémentaire

FONCTIONS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Directeurs Déchargés	7	0	7
Instituteurs	6	2	8
Instituteurs Adjoints	5	4	9
Maîtres Contractuels	31	19	50
Volontaires de l'Education (VE)	0	5	5
Instituteur Adjoint Arabe	3	1	4
Maître Contractuel Arabe	3	1	4
Volontaire Education Arabe	2	0	2
Total	55	31	86

Source : IDEN 2007

Le personnel enseignant de la commune compte 86 membres dont 7 Directeurs déchargés, 8 Instituteurs titulaires, 9 Instituteurs Adjoints (IA), 50 Maîtres Contractuels (MC), 5 Volontaires de l'Education (VE) et 7 enseignants en arabe. Le personnel enseignant est dominé par les corps émergents avec une proportion de 76,39%.

En tenant compte de la moyenne de 9 enseignants par école, l'on peut dire que le commune ne souffre de personnel enseignant dans l'élémentaire. Cependant, les perspectives de création d'écoles en vue d'atteindre les OMD à l'horizon 2015 ne manqueront pas d'induire des besoins en enseignants dans le moyen et long terme.

Le taux de réussite au CFEE 2007 de la commune se situe à un peu plus de 50% avec une moyenne départementale de 71%. Le taux de redoublement est de 5,26%. En vue d'améliorer la qualité des enseignants, le Collectif des Directeurs d'Ecole (CODEC) s'attelle à l'organisation de sessions de formation et de compositions harmonisées. Il se trouve que l'insuffisance de moyens restreint considérablement ses capacités d'action. Les concours financiers de l'IDEN et de la commune ne sont pas à la hauteur des ambitions de ce regroupement d'enseignants en vue d'améliorer l'offre éducative.

L'Association Sénégalaise pour une Ecole Moderne (ASEM) intervient également dans la promotion d'une éducation de qualité. Ce partenaire privilégié de l'enseignement élémentaire est créé en 1987 et regroupe actuellement 35 enseignants. Elle vise entre autres objectifs :

- l'amélioration de la qualité de l'enseignement avec les techniques de la pédagogie de Célestin Freinet
- la formation continuée des enseignants
- la mise à disposition de documents pédagogiques
- l'aide aux écoles implantées dans le département pour développer un partenariat avec des écoles du Nord

L'ASEM a d'ailleurs mis en relation 6 écoles élémentaires de Dagana avec un réseau d'écoles élémentaires de la ville de Paris en France. Le partenariat dénommé Xarito-Réunion tarde d'ailleurs à prendre de l'envol à cause des timides réactions des écoles concernées dans la commune.

L'association est un outil adapté pour améliorer la qualité de l'éducation. Elle dispose d'un centre de ressources doté de bureaux fonctionnels, d'une salle de conférences de 100 places, des chambres d'accueil pour une capacité de 50 personnes. L'inexistence de synergies avec la mairie ne permet pas encore de tirer tout le profit des multiples possibilités du centre.

La gestion

Les Comités de Gestion des Ecoles (CGE) sont les principaux cadres de concertation et de gestion des écoles. Leurs ressources sont constituées principalement de parts réservées dans les tickets d'inscription à chaque début d'année scolaire. Toutefois, les moyens collectés ne permettent pas toujours d'assurer une gestion efficace des infrastructures et équipements éducatifs.

Avec le transfert de compétence de l'enseignement élémentaire aux mairies, l'équipe municipale développe des actions au profit des écoles dont on peut citer la dotation de fournitures scolaires et de matériels didactiques , la réhabilitation de salles de classes et la réparation de tables blancs, etc. En dépit de ces efforts, des problèmes subsistent dans certaines et sont relatifs à l'inexistence de bureaux de directeurs, l'insuffisance de sanitaires, l'inexistence d'adduction en eau potable et le non raccordement au réseau électrique. En effet, les écoles Dar Salam, Dagana 5 et Dagana 7 ne disposent pas encore d'aucune de ces fonctionnalités et évoluent de ce fait dans un environnement non propice à l'éducation. Il s'y ajoute l'inexistence d'électricité dans les écoles Médina Shérif, Dagana IV et Dagana VI.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Stock Infrastructurel relativement important* - *Implantation sur le périmètre communal de l'IDEN* - *Existence de l'ASEM : Centre de Ressources d'Appui pédagogique* - *Appui de l'équipe municipale*	- *Retards dans la mise en place des fournitures scolaires* - *Insuffisance du mobilier scolaire* - *Difficultés dans la gestion (tables bancs défectueuses, inexistence de box sanitaires, manque de clôtures, etc.)*

	- *Faiblesse du renforcement pédagogique des corps émergents* - *Insuffisance des moyens du CODEC* - *Faiblesse des moyens d'intervention des CGE* -

c) Enseignement moyen et secondaire

Prolongement naturel de l'élémentaire, le cycle moyen cible les enfants de 12 à 16 ans ayant réussi à leur concours d'entrée. Pendant longtemps, l'enseignement secondaire n'existait pas dans la commune. Ce n'est en 1996 que le collège Alpha Mayoro Wéllé a été érigé en lycée en 1996 avec la construction d'une seule classe de seconde. Aujourd'hui, le lycée de Dagana compte 1 cycle moyen et 1 cycle secondaire avec 22 classes physiques pour 31 cours. Le moyen compte 1240 élèves dont 519 filles soit 41,85%. Pour le secondaire, l'effectif est de 406 élèves dont 150 filles soit 36,94%.
Le lycée Alpha Mayoro a certes permis d'offrir un accès à l'enseignement secondaire mais la l'insuffisance de salles de classes et l'inexistence de salles spécialisées pour les matières ont considérablement restreint la qualité de l'offre. Toutefois, un nouveau lycée est déjà construit et son ouverture est prévue pour la rentrée 2007-2008.

Avec la mise en service du nouveau lycée, il est prévu de scinder l'ancien lycée en deux Collèges d'Enseignement Moyen (CEM). L'existant pourra alors véritablement assurer un accès satisfaisant à l'enseignement moyen et secondaire au cours des vingt (20) prochaines années.

Le personnel enseignant est composé en majorité de corps émergents. En dépit de leurs référents académiques, la plupart d'entre eux ne disposent pas de formation pédagogique de base. La qualité de leurs prestations s'en trouve ainsi négativement affectée. Il s'y ajoute que les rares professeurs titulaires demandent généralement à partir dans d'autres localités dès qu'ils commencent à avoir de l'expérience.

Tableau N°3: Personnel enseignant moyen et secondaire

FONCTIONS	NOMBRE
Professeur Titulaire	14
Professeur Contractuel	28
Vacataire	15
TOTAL	**57**

Source : Provisorat Lycée Alpha Mayoro Wéllé, 2007

L'enseignement moyen et secondaire compte également sur le cours privé Serigne Mbaye Arame Ndiaye et l'ACAPES. L'ACAPES est une association qui permet la réinsertion des jeunes élèves qui ont été exclus de l'enseignement public et qui n'ont pas les moyens de fréquenter le privé. Elle compte 86 élèves avec quatre (4) salles de classes pour cinq (5) cours pédagogiques. Le corps professoral est composé d'enseignants vacataires qui proviennent du lycée et dispensent des cours bénévolement. L'inscription est annuelle et s'élève à 24000 F

CFA. Elle permet d'assurer les dépenses de fonctionnement (loyer, électricité, craie, éponges…).

Synthèse des atouts et contraintes

ATOUTS/POTENTIALITES	*CONTRAINTES*
- *Construction de nouveau lycée* - *Ouverture lycée rentrée 2007/208* - *Appui de la mairie en équipements informatiques* - *Don d'un car en vue du ramassage des élèves* - *Existence prochaine de deux CEM*	- *Insuffisance de matériels pédagogiques et didactiques* - *Prédominance des corps émergents* - *Non fonctionnalité des dispositifs de formation continue des enseignants* - *Relatif éloignement du lycée*

d) Alphabétisation

Dans les programmes d'alphabétisation, le Wolof et le Pular sont les seules langues enseignées dans la commune. Dans le cadre du programme PAIS-Etat, géré par le conseil régional, l'association "Jamm ak kom kom" est la seule entité active dans l'exécution des programmes d'alphabétisation avec 1 classe de Wolof et 2 classes de Pular de 25 auditeurs.

La formation dure 5 mois mais la date de démarrage est variable du fait des retards souvent enregistrés dans la dotation en matériel didactique. Cette dernière ne permet de prendre en charge que 25 auditeurs par classe et ne tient pas compte de la demande en formation qui peut dépasser le nombre retenu.

Le programme PAIS-Etat ne traite qu'avec des associations de promotion des langues nationales. En ce qui concerne le Pular, l'Association pour la Renaissance du Pular (ARP) est un partenaire très actif en matière d'alphabétisation. Ceci n'est pas le cas pour le Wolof pour qui il n'existe pas d'association spécifique prenant en charge l'organisation des programmes de formation. Le système de paiement constitue un handicap dans la motivation des facilitateurs. Ces derniers reçoivent en effet leur indemnité de prestation de service bien après la fin de leur programme de formation.

Le manque de débouchés pour les candidats à l'alphabétisation en langues nationales est un facteur qui explique le manque de dynamisme constaté dans le secteur. C'est ainsi que le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle des Néo-Alphabétisés (PAFPNA) de la fondation Paul Guérin Lajoie (PGL**)** s'est fixé comme objectif de promouvoir l'insertion des personnes alphabétisées.

Les classes appuyées par le PAIS/Etat sont fermées depuis le 19 Juillet 2007 à cause de la fin du programme. Cependant, un autre programme est en train de s'installer. Il s'agit de l'Unité de Suivi du Programme ACDI (USPA) en matière d'éducation non formelle et d'alphabétisation. Le programme a déjà reçu 39 requêtes de financement et a déjà présélectionné 33 dossiers. Chaque opérateur définitivement retenu bénéficiera de la part de

l'USPA d'un financement de 5 000 000 F CFA pour mener des activités d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence Section Locale d'une association de promotion de langues : ARP* - *Ouverture de classes dans les deux langues (wolof, Pular)* - *Appui technique et financier PAIS/ETAT* - *Implantation prochaine du nouveau programme*	- *Insuffisance de moyens des acteurs* - *Inexistence d'appui de l'équipe municipale* - *Insuffisance des matériels pédagogiques et didactiques*

e) L'enseignement arabo-coranique

L'enseignement arabo-coranique n'est pas très organisé et bénéficie pas encore de l'appui nécessaire pour son développement. Il est dénombré dans la commune 36 « Daaras » dont vingt (20) sont dans des maisons alors que seize (16) sont gérés par des marabouts toucouleurs. Ces « darras » forment les talibés dont beaucoup sont devenus des marabouts, des Imams ou parfois des commerçants.

Les « darras » sont confrontés à un manque de moyens matériels et financiers qui leur permettraient de remplir pleinement et dans les meilleures conditions possibles leur rôle dans le milieu éducatif.

Atouts/Potentialités	**Contraintes**
- *Foyer d'enseignement arabo-coranique* - *Expérience des éducateurs religieux* - *Proximité avec les grands centres d'enseignement théologique : Mauritanie et Région naturelle du Fouta*	- *Mendicité des talibés* - *Prise en chargé déficiente de la santé des apprenants* - *Ressources matérielles et financières insuffisantes*

f) L'enseignement technique et la formation professionnelle

Le Centre d'Enseignement Technique en Economie Familiale et Sociale est la principale offre d'enseignement technique et de formation professionnelle de la commune. On y dénombre sept (7) filières telles que la couture, l'éducation sanitaire, le perfectionnement en français, l'alphabétisation en langue Wolof, le maraîchage, la nutrition et le travail manuel. Le centre a un effectif de plus de 150 élèves venant pour la plupart de la commune mais également des localités voisines de Gaya, de Mbilor, etc.

Le Centre apporte dans une large mesure une réponse aux besoins en formation de la jeunesse féminine. Leur insertion professionnelle reste cependant limitée par l'insuffisance des ressources financières en vue de démarrer une activité productive.

La maison de l'outil constitue également un centre de formation aux petits métiers, pour les jeunes filles et garçons ayant quitté l'école très tôt en vue d'avoir une qualification (maçonnerie, menuiserie, électricité,….). Ils disposent dorénavant de plus en plus d'atouts pour s'insérer dans la vie active.

En dépit de leur importance, ces deux structures ne sont pas suffisantes pour traduire en actes concrets l'ambition du département de Dagana d'être le centre de développement agroindustriel de la région de Saint Louis. La commune de Dagana, chef lieu du département, ne dispose d'aucune unité de formation dans les métiers de l'agriculture et des activités connexes, notamment l'artisanat, la transformation de fruits et légumes.

Synthèse des atouts et des contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence d'un centre fonctionnel de formation en économie familiale et sociale* - *Existence de la maison de l'outil* - *Appui de la commune dans la gestion* - *Implantation de la SOCAS pour insertion main d'œuvre formée* - *Perspectives de développement agroindustriel de l'hinterland*	- *Inexistence de Centre de Formation en Agro-Industrie* - *Ressources matérielles réduites de la maison de l'outil*

5.1.2 Santé

L'accès aux structures sanitaires

A l'heure actuelle, la Commune dispose de plusieurs structures de soins publiques et privées : le centre de santé du de Dagana, le poste de santé de Santhiaba à la limite du secteur 1, la case de santé des réfugiés mauritaniens à Dagana, le dispensaire privé catholique et deux cabinets paramédicaux de consultation gérés par des infirmiers à la retraite (secteur 2) et 1 pharmacie privée.

Le centre de santé est limité au Nord par le fleuve Sénégal sur environ 50 Km, à l'Ouest par la Commune de Richard Toll et le Lac de Guiers, au Sud par la Région de Louga et à l'Est par le Département de Podor. Construit en 1988, le centre de santé est situé au Nord Ouest de la Commune, à l'entrée de la ville au secteur 3. Si sa zone de responsabilité est à l'échelle du district, il joue néanmoins un rôle de structure de proximité pour les 18500 habitants de la Commune.

Le poste de santé de Santhiaba date des années 30 ; il abritait l'ancien centre de santé du district. Ses locaux ont été réhabilités en 2003. Il est situé au nord de la ville dans le secteur 2. Le dispensaire privé est situé non loin du centre de santé à Diamaguène.

Le stock infrastructurel sanitaire de la commune est satisfaisant et assurera l'accessibilité physique aux structures sanitaires dans les vingt (20) prochaines années si l'on tient compte des normes édictées par l'OMS, à savoir 1 Centre de Santé pour 50 000 habitants et 1 poste de santé pour 10 000 habitants.

La qualité des prestations sanitaires

L'offre de services sanitaires connait des fortunes diverses dans la commune selon la structure sanitaire considérée. La qualité des prestations diffère du centre de santé au dispensaire privé catholique en passant par le poste de santé de Santhiaba et la case de santé des réfugiés

Le centre de santé : Les services disponibles dans le centre de santé sont : les consultations primaires curatives, la petite chirurgie, la chirurgie dentaire, l'hospitalisation, la Maternité (accouchements / planning familial / consultations pré et post natales), le laboratoire, la vaccination, l'éducation pour la santé, l'hygiène et l'assainissement. Le centre de santé de Dagana est de type II car ne disposant pas de bloc opératoire, ni d'appareil radiologique.

Le plateau technique est jugé faible au niveau du centre de santé. Le centre de santé a été réhabilité en 2003 par l'Etat, mais on note quelques difficultés par rapport à l'équipement.

Le centre de santé affiche un bon taux de couverture vaccinale. Des programmes de renforcement de vaccination sont régulièrement organisés par le médecin chef du district en plus de la mise en place de la stratégie de l'adoption (il s'agit du système de parrainage) et une forte sensibilisation des mères.

Le centre de santé constitue la seule structure sanitaire du district à disposer d'un service de la santé de la reproduction composé de sages femmes. Il voit donc son taux d'utilisation atteindre les 100 %. Malheureusement, les couvertures adéquates et effectives restent faibles à cause, entre autres, de l'insuffisance de personnel qualifié, des difficultés financières de fonctionnement, etc…

Le personnel sanitaire du centre de santé se présente comme suit :

Tableau N°4 : Répartition du personnel du centre de santé du district sanitaire de Dagana

Fonction	Nombre	Fonction	Nombre
Médecin	2	ASC	3
Technicien Ondoto-Stomatologie	1	Chauffeur	2
Infirmier d'Etat	4	Secrétaire	1

Sage Femme d'Etat	2	Matrone	6
Agent Sanitaire	1	Manœuvre/ gardien	2
Infirmier Breveté	2	Agent Nettoiement	4
Dépositaire	2	AGH	4

ASC = Agent de santé communautaire ; AGH = Agent d'Hygiène

Source : District Sanitaire de Dagana, 2007

Selon les normes de l'OMS, le personnel existant est globalement insuffisant d'autant qu'il faut un médecin pour 5000 à 10000 habitants, 1 infirmier pour 3000 habitants et 1 sage femme pour 3000 femmes en âge de reproduction. Sur la base de la seule population estimée de près de 50000 habitants du département de Dagana dont près de 12 000 femmes en âge de procréer, le personnel actuel doit être constitué au moins de 5 médecins, de 10 infirmiers qualifiés et de 4 sages femmes.

L'insuffisance du personnel sanitaire se reflète dans l'état des lieux des autorités sanitaires. Selon ces dernières, les besoins immédiats en personnel sanitaire sont constitués d'une sage femme, d'un technicien supérieur de santé, de deux infirmiers et d'un chirurgien dentiste.

Par ailleurs, la qualité des prestations est plombée par une déficience des matériels médicaux et la non fonctionnalité de certains équipements. L'on peut noter, à ce propos, les problèmes suivants : une panne d'échographie, l'inexistence de ventilation des salles d'hospitalisation, le manque de revêtement matelassé des lits d'hospitalisation, etc.

Le poste de santé de Santhiaba : C'est une structure de proximité tenue par un infirmier en poste depuis 14 ans qui dispense des consultations primaires curatives, des séances de vaccination, de planning familial et depuis peu, des consultations prénatales. Un Agent de Santé Communautaire (ASC) assiste l'infirmier Chef de Poste pour les petits soins alors qu'un Agent Relais Communautaire (ARC) intervient dans les programmes de sensibilisation.

L'unique infirmier est insuffisant sous le rapport de 1 infirmier pour 3000 habitants. En effet, le poste de santé polarise au moins une population de 7000 habitants et a un rôle de structure de santé de proximité. Il s'y ajoute qu'à cause de certaines croyances, beaucoup de femmes ne veulent pas être consultées par un homme.

La qualité de l'offre sanitaire par une inexistence de spécialisation des différentes salles du poste de santé. L'utilisation du bureau de l'infirmier comme salle de consultation ne met pas à l'aise les patients qui peuvent ainsi se retrouver à être consultés ou à recevoir une injection devant les autres malades. On note également l'inexistence de maternité. D'ailleurs, avec le transfert de la Brigade d'Hygiène au niveau du centre de santé,

Au niveau du poste de santé il est envisagé la diversification des activités avec la construction d'une maternité dans les anciens locaux de la Brigade d'hygiène qui serait transférée au niveau du centre de santé.

La case de santé des réfugiés : La case de santé est tenue par un infirmier. Sa population cible est de 643 personnes. Les services offerts sont la vaccination et les consultations primaires curatives. Les résultats du dernier monitoring nous permettent de voir que la case de santé connaît une bonne couverture de sa population cible avec une bonne qualité de services soins.

Le dispensaire privé catholique : Il est tenu par une religieuse. Elle est assistée par un laborantin et deux aides soignantes. Ce dispensaire accueille plus de 100 patients par jour, venant de toute la région et même de la Mauritanie. La qualité de l'accueil, la propreté des lieux, et la formule consultations/analyses/ médicaments intégrés dans un seul et même ticket semblent avoir une influence positive sur la motivation des patients à venir se faire consulter.

La gestion

La décentralisation de 1996 a consacré le transfert de neuf domaines de compétences parmi lesquelles la santé. Le dispositif organisationnel de gestion de la santé est constitué des comités de santé pour chaque type de structure : le centre de santé et le poste de santé. Les comités de santé dont les statuts et le rôle sont définis dans les textes officiels ont pour rôle d'interpeller les collectivités locales autour des problèmes de santé en fédérant l'ensemble des acteurs organisés en association (ASC, GPF…).

Cependant, force est de constater que les comités de santé sont loin d'être aujourd'hui des espaces de concertation, de réflexion et de discussion autour de propositions concrètes. En effet, même si les différentes Organisations Communautaires de Base (OCB) sont représentées au sein du Comité, il n'y a pas un retour de l'information au niveau des associations et de la population. Ceci se traduit par un manque de projets communs et une déliquescence du lien communautaire autour des problèmes de santé. Les activités des comités se limitent à la vente des tickets de consultations et de médicaments. Au niveau des structures sanitaires (centre et poste de santé), l'approvisionnement en médicament se fait au niveau de la pharmacie régionale d'approvisionnement (PRA) de Saint-Louis. La rupture des stocks dans le centre de santé est liée à celle du PRA qui gère l'approvisionnement en médicament dans les trois régions que sont : Saint-Louis, Louga et Matam. Au plan privé, la commune de Dagana ne dispose que d'une seule pharmacie. Les populations ont quelques difficultés pour le financement de la santé. En effet, il n'existe aucune mutuelle de santé destinée aux travailleurs du secteur informel.

Il faut noter par ailleurs le non renouvellement des comités de santé dont le mandat est arrivé à terme depuis plus de deux ans. La gestion du Comité de Santé du district est confiée à un comité ad hoc présidé par un représentant du préfet. L'autorité administrative est en train de prendre les mesures idoines en vue de dépasser ces situations provisoires.

A côté des comités de santé, on note les comités d'hygiène qui sont des structures créées pour lutter contre l'insalubrité publique. Ils organisent des journées de nettoiement des espaces publics et participent à la lutte contre le paludisme par la mise en place d'unité d'imprégnation et de vente de moustiquaires. Les Associations sportives et culturelles (ASC) participent aux activités de sensibilisation organisées par le District Sanitaire. Mais cette participation est jugée faible. L'Association sénégalaise pour le Bien Etre Familial (ASBEF) intervient en tant qu'opérateur du Programme National de Renforcement de la Nutrition financé par la banque mondiale. Le Réseau d'Action Pour l'Environnement et la Santé (RAPES) est une association locale qui s'active, entre autres domaines, dans la lutte contre le SIDA.

- **Bilan épidémiologique**

Les pathologies les plus fréquentes enregistrées au niveau des structures sanitaires de la Commune de Dagana sont les suivantes :

Tableau N°5 : Tableau de prévalence des principales maladies

AFFECTIONS	**PREVALENCE %**
TOTAL CAS PALUDISME	45,83
BILHARZIOSES	17,93
INFECTIONS RESPIR ATOIRES AIGUES	6,79
DERMATOSES	5,29
MALADIES DIARRHEIQUES	4,21
PARASITOSES INTESTINALES	3,93
AFFECT BUCCO DENTAIRES	3,81
ANEMIES	2,76
SYDROME GRIPPAL	2,3
ARTHROSES / ARTHRITES	2,15
AUTRES AFFECTIONS	5

Source : District Sanitaire de Dagana, 2007

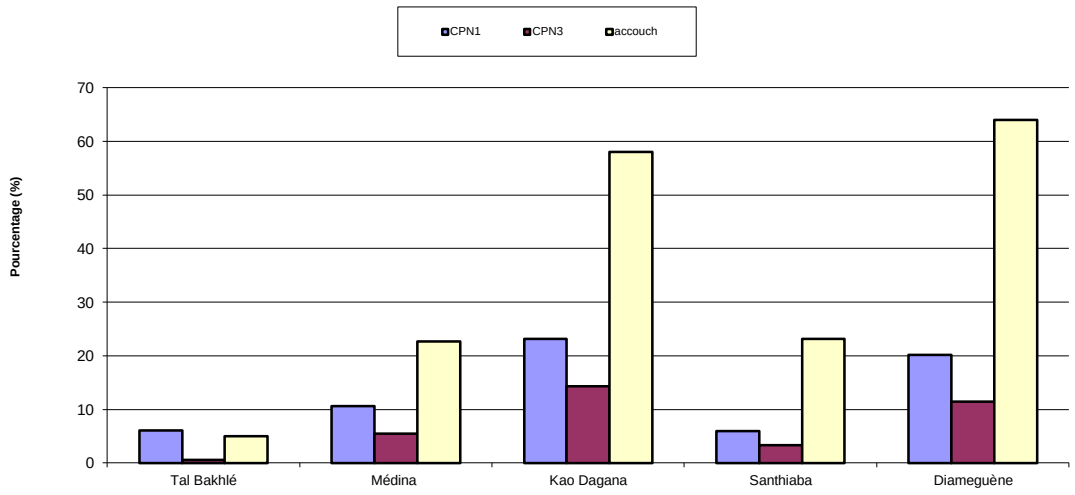
En ce qui concerne le profil épidémiologique du paludisme, deux pics ont été enregistrés : le premier de janvier à mars et le second d'août à octobre sur fond endémique.
On note également de nombreux cas d'œdème généralisé, de dysenterie, de gale et un nombre non négligeable de cas de diabète et d'Infection Sexuellement Transmissible (IST).

Les IST les plus fréquentes sont les écoulements génitaux, des cas isolés de syphilis et d'infection VIH-SIDA. Le SIDA a un taux de prévalence de 0,02%, largement inférieur à la moyenne nationale qui est de 1%.

Le taux de mortalité maternelle est estimé à 500 pour 100000 naissances vivantes ce qui est proche de la moyenne nationale qui est de 536 pour 100 000 naissances vivantes. En outre ce taux n'est que partiellement révélateur parce qu'il ne prend pas en compte les décès survenus au cours de la grossesse et ceux des femmes accouchant d'un enfant mort-né ou à domicile.

La mauvaise prise en charge des grossesses et les accouchements à domicile sont encore choses courantes dans la Commune de Dagana ; le graphique qui suit, au-delà de donner un aperçu sur les taux de couverture montre, qu'il existe des disparités entre les différents quartiers de la Commune.

Figure N° 2: Niveau de couverture des besoins en santé maternelle dans les différents quartiers de la commune de Dagana



CPN1 = au moins 1 consultation prénatale ; CPN3 = au moins 3 consultations prénatales ;
accouch = accouchement assisté d'un agent de santé.

Les quartiers sud-est de la ville correspondant aux secteurs 4 et 5 (respectivement Médina et Talbakhlé) et éloignés du centre de santé de la ville ont un très faible taux de couverture, respectivement 6 et 11% pour les CPN1, 0,6 et 5 % pour les CPN3 et 5 et 23 % pour les accouchements assistés d'un agent de santé.

Les secteurs 1, 2 et 3 (quartier de Kao Dagana et de Diamaguène) desservis par les équipements sanitaires affichent les plus hauts taux de couverture, supérieurs à 20 % pour les CPN1 et 11 à 14 % pour les CPN3.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Diversité de l'offre de services sanitaires* - *Répartition spatiale de la couverture sanitaire* - *Centre de Santé réhabilité en 2003* - *Marge importante de progression du centre de santé* - *Existence de document cadre d'intervention du centre de santé*	- *Insuffisance de personnel technique qualifié* - *Insuffisance salles spécialisées Poste de santé de Santhiaba (salles de soins et maternité)* - *Prolifération de maladies d'origine hydrique* - *Inexistence de certaines spécialités telles que la chirurgie et la radiographie* - *Inadéquation Type de centre de santé/Besoins actuels des populations* - *Inexistence de système de financement des dépenses de santé* - *Faible collaboration entre la mairie et le district sanitaire*

5.1.3 L'hygiène, l'assainissement et la gestion de l'environnement

Les problèmes d'hygiène, d'assainissement et de gestion saine de l'environnement se posent avec beaucoup d'acuité dans la commune. Les difficultés actuelles du projet de collecte communautaire des ordures ménagères ainsi que l'inexistence de système d'assainissement et d'évacuation des eaux usées ne participent à une bonne gestion de l'environnement. La prolifération de dépôts sauvages d'ordures et les stagnations d'eaux durant l'hivernage sont incompatibles avec les exigences d'un cadre de vie sain.

Au niveau de la commune, la gestion des ordures ménagères était assurée par deux systèmes : les hippomobiles à travers le projet Collecte Evacuation et Transformation des Ordures Ménagères (CETOM) et les jeunes porteurs talibés. Le CETOM a été mis en place en 1999 avec l'appui technique et financier du Partenariat qui avait déjà réussi à implanter un projet similaire à Saint-Louis.

Les hippomobiles constituent un système formel organisé autour du projet CETOM. En moyenne 33,7 % des ménages faisaient recours à ce système. Pour une participation de 25 F CFA par jour (soit 750 F CFA le mois), des charrettes assurent la collecte des ordures ménagères tous les matins.

Malheureusement, le CETOM traverse actuellement des difficultés et se trouve présentement à l'arrêt dans les quatre secteurs concernés (secteurs 1, 2, 3 et 4). L'état de son patrimoine, de sa création à nos jours, traduit dans une certaine mesure les difficultés de fonctionnement du projet. En effet, il ne reste plus rien du matériel cédé. Pourtant tous les secteurs concernés étaient dotés au démarrage de 3 charrettes, trois chevaux et d'un petit matériel de fonctionnement sans compter la construction de trois écuries pour les chevaux.

Les difficultés du CETOM sont dues pour l'essentiel liées aux aspects suivants :

- le faible taux de recouvrement de la contribution financière des ménages,
- le non-respect des engagements de la mairie quant à la subvention aux groupements de collecte
- le manque d'entretien adéquat des chevaux dont le coût d'entretien ne pouvait pas être supporté par la collecte qui était nulle dans certains secteurs proches du fleuve.

Il s'y ajoute que le non paiement des frais de collecte dû à la faiblesse de revenus des populations a été accentué par l'application de la taxe sur les ordures ménagères (TOM) par l'Etat. Les populations y voyaient une double charge pour la même activité.

En attendant les solutions indiquées au projet CETOM, la commune assure la collecte des ordures ménagères avec cependant des moyens limités constitués d'un seul tracteur. La mairie a aménagé une décharge publique mais malgré l'arrêté municipal interdisant le déversement des ordures ménagères dans les endroits non adéquats, on note des dépôts sauvages dans plusieurs parties de la commune.

Ce système non formel et illégal (64,6 % des ménages) est responsable en grande partie de l'insalubrité constatée sur le quai du fleuve Sénégal, aux limites de la commune et dans les maisons en chantier ou autres édifices peu fréquentés.

Tableau N° 6 : Evacuation ordures ménagères

	SECTEUR 1 DAGANA		SECTEUR 2 DAGANA		SECTEUR3 DAGANA		SECTEUR4 DAGANA		SECTEUR 5 DAGANA		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Dans la Rue	0	0	0	0	1	1,6	2	2,1	1	2,7	4	1,4
Dans le fleuve	0	0	0	0	0	0,0	1	1,1	0	0,0	1	0,3
Dépôt sauvage	15	38,5	51	92,7	18	29,0	66	69,5	36	97,3	186	64,6
Bac à ordures	24	61,5	4	7,3	43	69,4	26	27,4	0	0,0	97	33,7
Total	39	100	55	100	62	100	95	100	37	100	287	100,0

Source : Enquêtes ménages, PIC

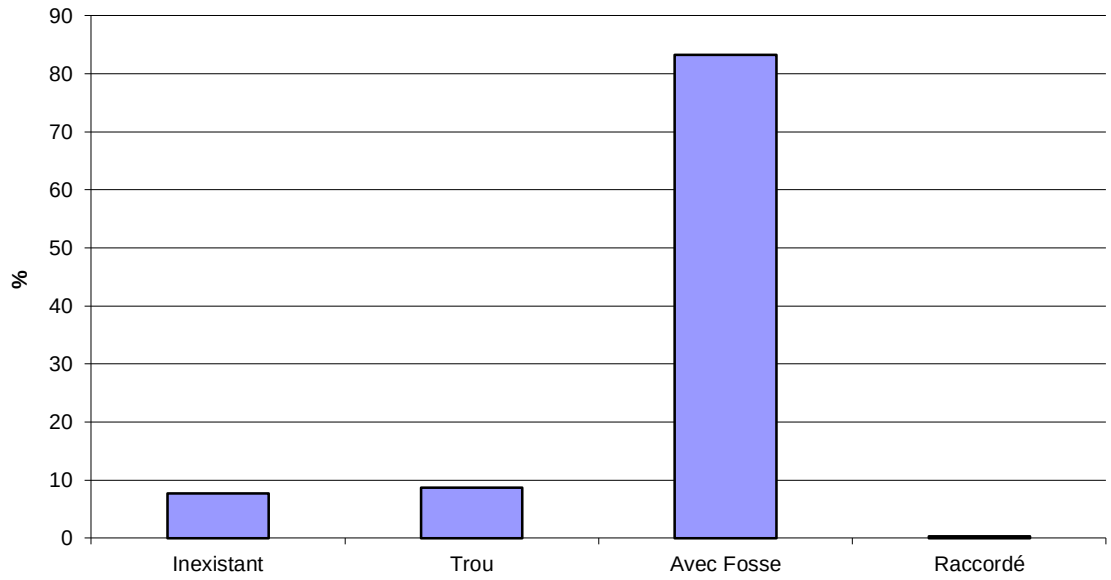
Les difficultés notées dans la gestion des ordures ménagères sont également notées dans la gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Certaines rues des secteurs 1 et 2 connaissent

encore des difficultés dues à la stagnation d'eaux pluviales. L'accès à ces endroits est très difficile et la putréfaction des eaux combinée à la pullulation des moustiques pose de sérieux problèmes de santé publique (paludisme).

Toutefois, le système d'évacuation mis en place au niveau du secteur 2 (Dëkèp) a permis de résoudre en partie le problème dans cette zone.

Il n'existe pas de système d'évacuation des eaux usées dans la commune. Celles-ci sont déversées dans les rues alors que les eaux de vannes sont gérées en fosses septiques (83,3 % des ménages) comme le montre la figure suivante :

Figure N°3 : Système d'évacuation des eaux usées



La plupart des fosses septiques ne sont pas implantées à l'intérieur des concessions causant ainsi de nombreuses nuisances. 30% des ménages du secteur 5 utilisent encore des trous pour évacuer leurs eaux usées et de vannes.

L'utilisation de fosses sceptiques n'obéit pas souvent aux normes techniques suivantes :

- se trouver à l'intérieur des concessions,
- être munies de tuyaux de refoulement du biogaz formé par la fermentation des déchets organiques,
- avoir des dimensions proportionnelles à la taille de la famille et à la consommation moyenne quotidienne,
- être cimentées du fond pour éviter la pollution de la nappe superficielle, principale source d'eau des puits.

Le non respect de ces normes constitue un risque et un danger pour la santé des populations et pour l'environnement dans la commune. Parmi ces problèmes on peut citer.

- La pollution de la nappe phréatique captée par des puits utilisés par beaucoup de ménages ;
- La présence des fosses septiques sur la voie publique,
- La corrosion des matériaux utilisés lors de la construction des fosses septiques due au non refoulement du biogaz avec risque d'affaissement de la dalle.

La vidange des fosses septiques est assurée par la mairie à raison de 3500 F CFA le service. Ce prix jugé trop cher par les populations explique en partie l'utilisation de moyens non légaux tels que les fosses de vidange qui sont laissés à l'air libre le temps de l'évaporation de l'eau pour ensuite être ensevelies avec tous les risques environnementaux induits.

Au demeurant, les problèmes de pollutions, et in fine de dégradation de l'environnement, sont essentiellement dus à la multiplication des dépôts sauvages, au déversement des produits phytosanitaires par drainage ainsi que le rejet direct des eaux usées de la SOCAS dans le fleuve. A titre illustratif, l'exploitation de la carrière de sable occasionne la formation de crevasses qui constituent des zones potentielles de formation de dépôts sauvages à proximité des habitations régulières du 4è secteur (Waladeimane). On assiste aussi à la destruction d'une zone qui sera inutilisable pour les générations futures. Cette atteinte à l'environnement est contraire aux dispositions du code de l'environnement

Dans le même sillage de la destruction des écosystèmes, les effets combinés de l'érosion éolienne et de la diminution des précipitations ces dernières décennies ont provoqué la disparition progressive du couvert végétal. L'inexistence de ligne de protection boisée et le niveau élevé d'utilisation du bois de chauffe comme source d'énergie pour la cuisson (42,5 % des ménages) font accentuer la dégradation des ressources végétales. Afin d'inverser cette tendance, l'Etat met en œuvre un projet d'aménagement du littoral. Les actions entreprises dans ce sens se font d'ailleurs sous la supervision de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Dans le cadre de la gestion de l'environnement, il existe un système de gestion des déchets biomédicaux dans les points sanitaires de la commune (centre de santé, poste de santé et case de santé). Des boites de sécurités sont utilisées pour la récupération des seringues et leur élimination à l'aide d'un incinérateur disponible dans le centre de santé. Les piquants et les tranchants sont quant à eux enfouis dans une fosse sécurisée ; il en existe dans le centre et le poste de santé.

Plusieurs acteurs participent à leur manière à la préservation d'un environnement sain. Des journées de nettoiement sont organisées parfois par des mouvements de femmes. Des actions de reboisement et d'aménagement d'espaces de détente sont à mettre à l'actif de l'Association des Etudiants Ressortissants de Dagana, le Réseau d'Action Pour l'Environnement et la Santé (RAPES) et l'ONG CARAMW.

Synthèse des atouts et des contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Appui technique de la sous brigade d'hygiène* - *Existence de stations de pompage et d'évacuation des eaux pluviales* - *Volontarisme des organisations communautaires dans la gestion de l'environnement* - *Appui du secteur des eaux et forêts dans la gestion de l'environnement*	- *Inexistence de plan directeur d'assainissement* - *Inexistence de réseau d'assainissement couvrant la commune* - *L'inexistence d'un système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales* - *Mauvaise construction de fosses septiques* - *Insuffisance de box sanitaires dans les écoles* - *Le déversement des eaux de toilette et de lessive en plein air avec les risques de prolifération microbienne* - *Déversement de produits phytosanitaires et des eaux usées de la SOCAS* - *Léthargie du CETOM* - *Prolifération de dépôts sauvages* - *Insuffisance des moyens destinés à la collecte des ordures ménagères*

5.1.4 La promotion féminine

La dynamique associative des femmes est relativement forte en ce sens qu'on note beaucoup d'organisations d'autopromotion féminine dans la commune. Le Service Départemental du Développement Communautaire (SDDC) dénombre 140 Groupements de Promotion Féminine (GPF) dont 75 sont affiliées à l'Union communale de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF).

Quoique participant un tant soit peu de cadres d'expression des femmes, les GPF se caractérisent par leur faible organisation. En effet, les organes des GPF ne fonctionnent pas correctement et reposent dans une large mesure sur un groupe restreint constitué de la présidente et de certaines de ses proches. Il s'y ajoute que la plupart des membres sont analphabètes et de ce fait ne sont pas toujours autonomes dans la gestion de leurs organisations. La quasi-totalité des femmes ne disposent pas de pré requis nécessaires en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer un programme d'activités. En définitive, les femmes ont un réel problème de renforcement de capacités.

Toutefois, des efforts notables dans la formation de la jeunesse féminine avec l'implantation du Centre de Formation en Economie Familiale et Sociale. Le centre a ainsi pris le relais de la Case foyer des femmes qui est d'ailleurs dans une profonde léthargie. Des manquements liés à la gestion et à l'inexistence de plan d'animation expliquent en partie cette situation. Hormis le fonctionnement de la MEC Mame Fawade Wéllé implantée à l'intérieur, aucune activité d'envergure n'est notée à l'intérieur en dépit des énormes potentialités de la case foyer : existence de salle polyvalente, possibilité d'animer des ateliers thématiques, location de chambres de passage, etc……..
Avec l'implantation du centre, de plus en plus de filles de la commune reçoivent une formation qualifiante dans divers domaines tels que la couture, la coiffure, la teinture, la gestion élémentaire, etc…. Toutefois, la plupart d'entre elles ont de réelles difficultés financières en vue de démarrer une activité productive.

De manière générale, les femmes de la commune allient leurs tâches ménagères à des activités génératrices de revenus. Les principales activités menées sont le petit commerce, le crédit rotatif, l'agriculture et la transformation de produits agricoles. Les GPF sont accompagnés par des partenaires tels que les Mutuelles d'Epargne et de Crédit (MEC) Mame Fawade Wéllé, Dialawaly, le PAMECAS, l'ASESCAW, le RADI. Les volontaires du corps américain de la paix et le Service Départemental du Développement Communautaire appuient également les femmes dans la gestion de leurs activités génératrices de revenus. La commune appuie financièrement la fédération communale des GPF pour un montant de 750 000 F CFA à l'occasion de chaque quinzaine de la femme.

L'appui financier des MEC n'a pas résolu pour autant les besoins de financement. Le montant moyen d'un prêt (50 000 F CFA) ne peut permettre de bien mener une activité économique. Pourtant, le petit commerce a de réelles opportunités dans la zone grâce à l'existence de marchés de proximité dans les localités voisines du Fouta et de la république de Mauritanie.

En définitive, l'insuffisance des moyens économiques, les difficultés d'accès à un crédit productif adapté, la faible organisation des Groupements de Promotion Féminine (GPF) ainsi que les capacités techniques de productions limitées sont des contraintes générales ressenties par toutes les femmes de la commune.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Dynamisme des femmes dans des activités de promotion économique et sociale*	- *Inexistence de ligne de crédit municipal* - *Léthargie de la case foyer*

- *Existence de Centre de Formation en Economie Familiale et Sociale* - *Appui de partenaires techniques et financiers*	*communale* - *Insuffisance de l'accompagnement des projets d'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles* - *Insuffisance de crédits de production* - *Insuffisance de compétences techniques de production et de gestion*

5.1.5 L'action sociale

Les groupes cibles visés par l'action sociale sont les groupes vulnérables constitués en majorité des couches défavorisées, des retraités et des handicapés. Toutes les catégories d'handicapés sont répertoriées dans la commune : les handicapés moteurs, les handicapés visuels et les sourds muets.

Les groupes vulnérables ont mis en place des organisations dans le but de mieux assurer leur autopromotion. Cependant, les organisations ont de réelles difficultés et ne sont pas assez dynamiques pour porter cet important objectif. D'ailleurs, la plupart des projets pour les handicapés n'ont pas donné les résultats escomptés.

En effet, l'association des handicapés moteurs, forte de 100 membres à la date de sa création, n'a pu mener à terme les projets générateurs de revenus dont elle a pu trouver des financements. L'insuffisance de compétences techniques en gestion élémentaire explique en partie cette situation. Les échecs répétés dans la gestion des projets ont finalement conduit à la léthargie actuelle de l'organisation. Seule la section féminine, réunie au sein d'un club de solidarité est en train de mener des activités grâce à un prêt de l'association régionale des handicapés. Les principales contraintes ont trait, entre autres, aux aspects suivants :

- L'insuffisance des appareillages eu égard à la population d'handicapés physiques
- Le manque de compétences techniques en élaboration et en gestion de projets
- Le caractère diffus des actions initiées par les différents partenaires

L'association des malades diabétiques est seulement présente au moment des journées nationales pour le diabète. L'acuité des contraintes financières a finalement induit l'arrêt de l'approvisionnement en sucre pour diabétique comme ce fût le cas au début de sa formation.

Les difficultés des handicapés sont certes sans commune mesure avec les contraintes des retraités. Ces derniers sont regroupés en une association communale qui compte les retraités de la CSS, de la fonction publique et du secteur privé. Ils développent des actions de solidarité et d'entraide avec leurs ressources constituées principalement des cotisations de leurs membres. Cependant, l'insuffisance des moyens restreint leurs marges de manœuvre. Il faut souligner par ailleurs que les retraités bénéficient d'un arrangement de la SDE et de la SENELEC pour le paiement des factures tous les trois mois.

L'insuffisance des pensions de retraite n'est pas seulement spécifique à la commune mais celle-ci reste très prégnante. La faiblesse des moyens d'action des retraités les rendent de plus en plus vulnérables. Cependant, dans le cadre du plan SESAME, l'Etat a apporté des solutions novatrices de la santé des personnes âgées. La situation des personnes aînées de la commune est marquée en définitive par la faiblesse de leurs pensions de retraite.

Par ailleurs, des structures publiques tant bien que mal dans l'assistance et l'appui/conseil des personnes vulnérables. Le Centre de Réinsertion et de Promotion Sociale (CPRS) intervient dans l'accompagnement des groupes cibles. Il en est de même du Service Départemental de l'Action Sociale (SDAS).

Ces deux entités appuient les groupes vulnérables dans le renforcement organisationnel, l'appui dans la recherche de financement productif. Elles assistent également les personnes démunies par l'octroi de vivres de soudure dans le cadre du fonds de secours aux indigents.

La mairie développe des actions sociales au profit des personnes nécessiteuses. Il s'agit soit d'actions ponctuelles pour des besoins urgents (achats de médicaments, sinistrés pendant l'hivernage, etc.….) soit d'actions plus pérennes telles que l'appui des pauvres lors d'évènements religieux, notamment la Tabaski.

Les formes d'appui aux handicapés et plus globalement de la demande sociale locale ne s'inscrivent pas dans une démarche articulée. L'appui ne gagne pas certainement en efficacité avec seulement des actions ponctuelles de soutien. L'équipe municipale n'initie pas un programme d'accroissement des revenus avec l'appui technique du Service Départemental de l'Action Sociale (SDAS) par le financement de microprojets générateurs de revenus qui auraient la double finalité de réduire la mendicité et d'assurer la promotion sociale.

Au total, des actions entreprises ont été entreprises dans la commune en vue de réduire la vulnérabilité de certains groupes, en particulier les handicapés. C'est dans ce cadre que le Partenariat, à travers un Programme d'appui aux personnes en situation en fin d'exécution, a favorisé la mise en place d'un cadre de concertation dans lequel on peut compter la participation des services de l'action sociale et des autorités municipales. La petite enfance a bénéficié également de l'aide de l'association française pour l'insertion et la réinsertion des enfants déshérités par le truchement de personnalités bénévoles installées dans la commune.

La situation de vulnérabilité de ces groupes se pose toujours avec acuité en dépit de ces actions. Les groupes cibles ne disposent de compétences adéquates pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'activités très rémunératrices. L'inexistence de document cadre d'harmonisation des interventions rend diffuses les activités dans le domaine social aussi bien pour les services de l'Etat et de la commune.

Tableau de synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence de Fonds d'Indigence* - *Disponibilité de l'accompagnement*	- *Manque de compétence technique de gestion des groupes vulnérables*

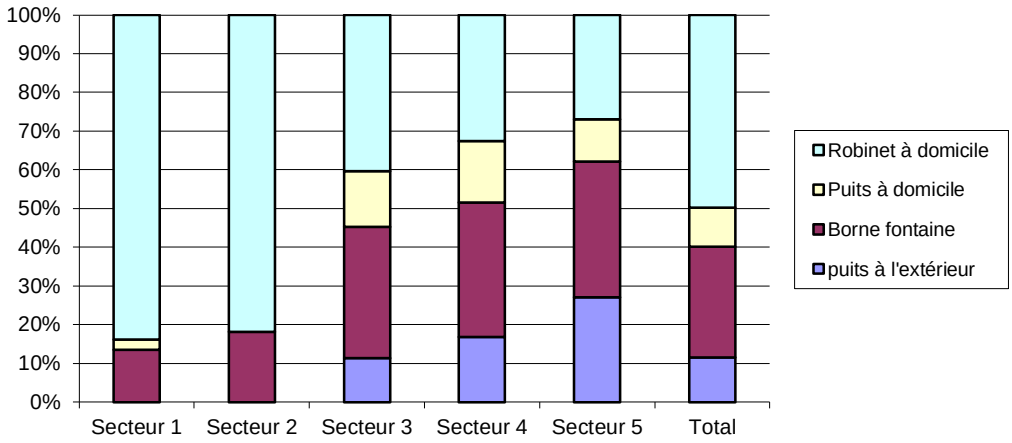
technique du Service Départemental de l'Action Sociale (SDAS) - *Mise en œuvre du plan SESAME*	- *Insuffisance des prothèses et autres appareillages des handicapés* - *Inexistence de cadre d'organisation des actions des intervenants en action sociale* - *Inexistence d'une politique communale articulée de promotion socioéconomique des groupes vulnérables* - *Faible appui dans l'exercice d'activités productives des personnes vulnérables* - *Faiblesse des moyens de survie des retraités*

5.1.6 L'hydraulique et l'énergie

Dagana dispose d'importantes infrastructures et équipements hydrauliques (station de traitement, château d'eau et borne fontaine, etc.). Le réseau d'adduction d'eau potable de la SDE mesure aujourd'hui 6km141 m qui couvre la quasi-totalité de la commune. Au 31 juillet 2007, la SDE comptait 1643 abonnés et a installé 27 bornes fontaines dans divers quartiers, en particulier derrière le centre de santé. Les indicateurs de desserte montrent que plus de 80 % des ménages du secteur 1 disposent d'un branchement social. Les secteurs 3 et 4 ont respectivement des taux de couverture de 40,3 % et 32,6 % alors que le secteur 5 ne dispose que d'une seule borne fontaine. Des projets de branchements sociaux sont en cours avec la SONES et la KFW dans le cadre du Programme AEP Villes fluviales. Ils ne couvrent pas tout le périmètre communal et des poches non desservies subsistent encore. La situation est certainement plus marquée dans le quartier de Talbakhlé.

En réalité, il existe trois modes d'approvisionnement en eau à Dagana : le fleuve Sénégal, le puits et la SDE. La SDE constitue la principale source d'approvisionnement en eau et ceci concerne 49,7 % des ménages. L'eau de la SDE est cependant utilisée que pour la boisson. En effet, pour des raisons économiques, ces derniers préfèrent utiliser l'eau du fleuve et des puits pour les tâches domestiques et la toilette. Cette situation est sans conteste à la base de la prolifération des problèmes de santé (diarrhée, dysenterie, bilharziose) dans les quartiers riverains du fleuve Sénégal.

Figure N°4 : Mode d'approvisionnement en eau



En ce qui concerne l'énergie électrique, la SENELEC assure la production et la distribution de l'énergie électrique dans la commune et les localités voisines. Au 31 juillet 2007, on dénombrait 3500 abonnés entre Dagana, Gae et Bokhol dont les 80% sont des résidents de la commune de Dagana.

S'agissant de l'éclairage public, l'exploitation en incombe à la mairie qui a d'ailleurs contractualisé avec une société privée pour l'entretien et la maintenance des lampadaires. La commune consomme entre 10 000 et 18 000 KW/H d'électricité. L'éclairage public engendre en moyenne des factures mensuelles de 2 millions de F CFA entièrement prises en charge par l'Etat.

Le niveau de couverture électrique est assez satisfaisant même s'il existe des poches, notamment dans les quartiers du secteur 5. D'ailleurs, il est prévu une extension du réseau dans le budget 2008 de la SENELEC.

Les autres sources d'énergie utilisées dans la commune sont le gaz butane et le bois de chauffe avec des taux d'utilisation respectifs de 47,6 % et 42,5 % des ménages selon les dernières statistiques disponibles de 2004. Cependant, les secteurs 4 et 5 sont caractérisés par une utilisation plus importante de bois de chauffe avec respectivement 58,5 % et 67,6 % des ménages.

Tableau de synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence de stations de traitement des eaux* - *Proximité du fleuve Sénégal* - *Exécution projet AEP Villes fluviales* - *Implantation d'une centrale*	- *Manque de densité du réseau AEP dans les secteurs 3 et 4* - *Niveau de desserte AEP faible dans le secteur 5* - *Niveau de raccordement faible*

électrique secondaire - *Perspectives densification réseau électrique*	*secteur 5* - *Défaut éclairage public dans les quartiers périphériques*

5.1.7 Jeunesse, Culture et Loisirs

Des réalisations d'infrastructures de jeunesse ont été notées dans la commune. En effet, l'on note à ce propos :

- Le Centre Départemental de l'Education Populaire et Sportive (CDEPS) entièrement réhabilité en 2004
- La salle des fêtes de la mairie
- La maison communale

La situation actuelle dans laquelle évolue la jeunesse de la commune n'est pas en adéquation avec l'existant infrastructurel. Les activités de jeunesse sont réduites la plupart du temps à des activités de jeunesse durant les grandes vacances scolaires.

La principale organisation faîtière des jeunes que constitue le Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) n'est pas assez dynamique pour porter une politique locale de jeunesse. Du reste, les autorités communales n'ont pas encore élaboré un document cadre de politique sectorielle jeunesse. Il n'existe pas alors aucun support d'interventions pour la promotion des jeunes. Par ailleurs, on note une faible contribution du Service Départemental de la jeunesse qui est pourtant la structure indiquée pour un appui technique dans la définition des stratégies d'intervention.

L'inexistence de démarche articulée de promotion de la jeunesse a induit de réelles difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Hormis quelques étudiants et de rares salariés du secteur structuré, la quasi-totalité des jeunes s'adonnent à des activités agricoles, en particulier la riziculture. Les jeunes travaillent également de manière très irrégulière comme intérimaires dans les unités industrielles locales telles que la SOCAS et la CSS sise à Richard Toll.

Plusieurs jeunes essaient d'allier leurs activités économiques traditionnelles avec l'exercice de projets productifs, notamment l'embouche bovine, le maraîchage, etc… Cependant, ils ne disposaient pas des moyens financiers nécessaires en vue de démarrer et d'entretenir des activités productives. Il s'y ajoute une insuffisance de compétences en techniques élémentaires de gestion si bien que la plupart des projets financés avec des bailleurs tels que le FNPJ n'ont pas conduit aux résultats escomptés.
Dans le domaine culturel et des loisirs, la commune recèle de potentialités susceptibles de services de piliers de développement. En effet, parmi les richesses culturelles, on peut noter :

- Les sites historiques de Dialawaly
- le Musée de "FUDDU" ,
- le groupe «des 7 tabalas maures, »
- les troupes des « Bambados »
- les troupes de théâtre « Dunya », « Gestu », « Demb Ak Tey »

Le musée "FUDDU" a été créé par Ady Aïdara avec ses propres moyens. C'est une petite maison qui recèle toute une gamme d'œuvres artistiques, de la littérature engagée aux pensées philosophiques parfois empruntées à des hommes de savoir tels que Voltaire, Jean Paul Sartre, Léonard De Vincy, etc… L'utilisation et la transformation de vieux matériels (amortisseurs de voiture, et autres tôleries) traduisent le côté artistique qui procure aux lieux tout le respect qu'il mérite.

Les 7 Tabalas maures font eux aussi partie du patrimoine historique de la commune et traduisent la diversité culturelle du Walo. **Les troupes de Bambado**, sont constituées de griots qui animent les cérémonies traditionnelles (mariages, baptêmes). Les spectacles riches en danses et chants sont accompagnés d'orchestres traditionnels utilisant des instruments locaux.

Les journées culturelles du Walo constituent un rendez-vous très attendu de la culture à Dagana. Elles constituent des moments de brassage et de partage du riche passé culturel du walo.

Les principales infrastructures de promotion de la culture sont le CDEPS, la salle des fêtes, la maison communale, le night club de l'hôtel le Walo. Elles sont utilisées pour les prestations des troupes folkloriques et théâtrales et pour l'organisation de soirées dansantes.

L'implantation du CDEPS dans la commune est un atout pour le développement, l'encadrement et la formation des jeunes. Il faut cependant noter que le manque de moyens humains, matériels et financiers entrave le fonctionnement de la structure. En effet, il n'existe qu'un seul agent de l'Etat au CDEPS ; le reste du personnel étant composé de jeunes bénévoles. Il faut également noter l'existence de stations de radios (Sud FM et Dunya) de proximité dans la commune voisine de Richard Toll. Ces radios sont très actives de manière générale dans la valorisation du potentiel historique et culturel du Walo.

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence de sites historiques de renom* - *Bastion du royaume traditionnel du Walo* - *Existence d'infrastructures et d'équipements de jeunesse* - *Riche passé culturel du Walo* - *Existence de troupes culturelles de renom* - *Existence de CDEPS*	- *Inexistence de démarche concertée de prise en charge de l'emploi des jeunes* - *Compétences limitées des groupes jeunes en élaboration et gestion de projets* - *Moyens matériels limités des groupes culturels* - *Faible appui des initiatives locales de développement culturel* - *Inexistence de compétences techniques en élaboration et en gestion de projets*

5.1.8 Sports

Plusieurs sports sont pratiqués dans la commune. En sus du football qui est du reste le sport le plus populaire, on note le basket ball, l'athlétisme, la lutte traditionnelle, l'hippisme et les arts martiaux. La dynamique associative dans le sport est relativement forte. En effet, on note, au moins:

- 21 Associations Sportives et Culturelles (ASC)
- 1 équipe de football municipale
- Des écuries de lutte
- 1 club d'arts martiaux

Les ASC sont réparties en deux zones qui organisent le Championnat National Populaire (CNP). La municipalité organise également un tournoi annuel de football doté du trophée du Maire qui d'ailleurs en préside chaque fois la finale. C'est l'occasion pour le conseil municipal d'équiper et de subventionner l'ensemble des ASC de la commune.

L'équipe de football de la commune évolue actuellement en division régionale. Elle a été reléguée en division inférieure après avoir connu la deuxième division dans un passé récent. Elle bénéficie certes de la subvention de la mairie mais la modicité de ses ressources financières ne permet pas à l'équipe de jouer les premiers rôles dans le football régional, voire national. L'équipe ne peut en effet retenir les bons joueurs locaux ; ces derniers préfèrent monnayer leur talent dans des clubs plus huppés, notamment ceux de la première division du championnat national. En ce qui concerne l'équipe de basket ball, l'inexistence d'équipements (maillots, ballons, matériels d'entraînement) restreint beaucoup les possibilités de développement de ce sport.

Pendant longtemps, une bonne pratique sportive dans la commune se heurtait à l'inexistence d'infrastructures et d'équipements de sports. L'ancien stade municipal n'était plus fonctionnel. La lutte et l'hippisme ne pouvaient s'exprimer de leur mieux à cause de l'inexistence d'arènes et d'hippodromes fonctionnels.

Cette situation est en phase d'être dépassée par la construction et la mise en service d'un nouveau stade municipal, d'un terrain de basket et l'existence de plateaux sportifs, notamment dans l'enceinte du nouveau centre de formation en économie familiale et sociale. Le nouveau stade devrait servir valablement pour au moins durant une période de 20 ans de cadre d'expression des acteurs du sport, en particulier ceux du football et du basket ball. Il n'est pas exclu cependant que compte tenu du niveau d'évolution du football de Dagana que des extensions en termes de constructions de tribunes additionnelles puissent avoir lieu dans un horizon temporel de 5 à 10 ans.

Le développement de la pratique sportive peut s'appuyer sur un réel potentiel dont on peut citer entre autres l'ouverture récente d'un service départemental des sports pour appuyer la commune dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique communale de développement des sports. Le fleuve Sénégal peut servir à l'exercice de sports nautiques. La forte tradition équine peut être valablement mise à profit en vue de mieux positionner la commune de Dagana dans l'hippisme sénégalais.

La valorisation optimale de ces potentialités nécessite de circonscrire un certain de difficultés/contraintes qui ont trait aux aspects suivants :

- La non fonctionnalité de l'hippodrome municipal
- L'insuffisance des moyens de l'équipe municipale de football
- Le manque d'appui au fonctionnement du Service Départemental des Sports
- L'insuffisante collaboration entre la mairie et le Service Départemental des Sports dans la mise en œuvre d'une politique de développement des sports

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence d'un nouveau stade municipal* - *Existence de plateaux sportifs* - *Existence Fleuve Sénégal : Développement des Sports Nautiques* - *Ouverture récente d'un service départemental des sports*	- *Non fonctionnalité hippodrome municipal* - *Insuffisance de moyens des équipes municipales de football et de basketball* - *Inexistence de politique-cadre de développement des sports dans la commune* - *Manque d'appui au fonctionnement du Service Départemental des Sports*

5.1.9 Urbanisme et habitat

La commune de Dagana présente toutes les caractéristiques de commune rurale avec souvent les problèmes induits d'urbanisme et d'habitat. Des efforts d'aménagement urbain ont été entrepris avec l'alignement de certains quartiers, le terrassement et le lotissement de sites d'extension de la commune ainsi que le bitumage de certaines allées principales.

Cependant, il se pose encore dans la commune des problèmes de cadrage urbain. Hormis le quartier des HLM et certaines parties du centre administratif de la commune, des problèmes d'urbanisme se posent dans les autres secteurs. A ce jour, tous les quartiers sont lotis. Il faut cependant noter l'inexistence d'un système d'adressage des secteurs créant ainsi d'énormes problèmes de repérage et de respect des propriétés foncières. Depuis le dernier lotissement de 1996, l'occupation anarchique de l'espace a diminué mais les capacités d'extension et la multiplication des zones d'habitats réguliers demeurent la principale préoccupation de la commune. A Dagana, 5% des parcelles ont des titres fonciers, les autres disposent de permis d'occuper délivrés par la mairie.

Par ailleurs, on note l'inexistence et/ou l'exiguïté de voies de communication. Il n'existe pas de voirie intérieure bitumée, bref, on note une très faible mise en place de Voies et Réseaux Divers (VRD) en vue d'assurer un cadre de vie sain.

Cette situation est rendue plus difficile par l'inexistence d'instruments et d'outils actualisés de planification urbaine. La commune ne dispose ni de Plan d'Urbanisme de Référence (PUR) ni de Plan Directeur d'Urbanisme (PDU). Il s'y ajoute que l'urbanisme, en tant que compétence transférée, est réduit à sa plus simple expression dans la mesure où la mairie n'est pas toujours sollicitée pour la délivrance des autorisations de construire.

En ce qui concerne l'habitat, le contexte est marqué par une demande de plus en forte de parcelles à usage d'habitation. La construction en dur est solidement ancrée dans les mœurs locales. Le type d'habitat dominant est l'habitat moderne comme le laissent apparaître les statistiques suivantes.

Tableau N°7 : Typologie de l'habitat

	Secteur 1 Dagana		Secteur 2 Dagana		Secteur 3 Dagana		Secteur 4 Dagana		Secteur 5 Dagana		Zone Dagana	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Ciment	34	87,2	53	98,1	54	87,1	86	90,5	31	83,8	258	89,9
Banco	1	2,6	1	1,9	7	11,3	5	5,3	5	13,5	19	6,6
Paille	3	7,7	0	0,0	1	1,6	4	4,2	1	2,7	9	3,1
Autres	1	2,6	0	0,0	0	0	0	0	0	0	1	0,3
Total	39	100	54	100	62	100	95	100	37	100	287	100

***Source** : Enquêtes ménages, PIC 2004*

Les différents types d'habitat dans la commune sont : la construction en dur qui est la plus fréquente (90%), les maisons en banco et en paillotes ne constituent que 10% des concessions. Parallèlement aux initiatives locales, l'Etat par le biais de la Société Immobilière du Cap Vert (SICAP) est en train de dérouler un programme d'habitat social dans la commune par la construction d'une cinquantaine de maisons.

Les problèmes de l'urbanisme et de l'habitat sont en partie liés à la configuration actuelle du site de la commune. A cause de la limite naturelle que constitue le fleuve Sénégal dans sa partie Ouest, la commune ne peut s'agrandit dans sa partie Nord Est vers le diéri. Pour le moment, les besoins en parcelles tiennent dans le périmètre communal. Toutefois, du fait de la structure de la population avec plus de 50% de la population âgée de moins de 15 ans et d'un taux d'accroissement censitaire de l'ordre de 2 à 3% l'an, il y aura une forte augmentation de la demande dans les dix à vingt ans. La prise en charge des besoins nécessitera alors l'extension du périmètre communal. Sur le plan foncier, Dagana est ceinturé par la communauté rurale de Gaé qui entoure la commune et constitue la seule zone d'extension de la ville.

Ces besoins peuvent être satisfaits par les terrains disponibles de part et d'autre de la nationale RN2 à partir de laquelle la commune dispose de 6 km de terres dans le Diéri. En ce qui concerne les besoins en habitat, l'accroissement du nombre de concessions de 1984 à 1999 (15 ans) a été de 867. Ceci est dû en grande partie à l'entrée massive de populations lors des événements de 1989 avec la Mauritanie. Sur la base des 1 500 parcelles récemment loties (Talbakhlé, Médina Shérif et Quartier Bambado), les besoins à l'horizon 2014 devraient être largement satisfaits.

La gestion du patrimoine immobilier de la commune et des lieux publics connaît des déficiences criardes. L'entretien et la maintenance des équipements posent encore problème. Des actions d'entretien des édifices publics (place de l'indépendance, écoles, cimetières, etc.) ont été notées mais les ressources budgétaires dégagées ne permettent en réalité que de petits

travaux de réparation. Des travaux d'envergure de réfection n'ont été entrepris sur certains équipements, notamment, l'hôtel de ville, qu'avec l'appui de partenaires financiers tels que l'Agence de Développement Municipal (ADM).

Synthèse des potentialités et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Lotissement de quartiers* - *Projets immobiliers de la SICAP*	- *Inexistence de Plan Urbanisme de Référence* - *Inexistence de Plan Directeur d'Urbanisme* - *Insuffisance de voies bitumées dans les quartiers* - *Faible prise en charge de l'entretien et de la maintenance du parc immobilier communal*

5.1.10 Sécurité et protection civile

La commune abrite une brigade de gendarmerie et un détachement de la police des frontières. L'unité de gendarmerie polarise les villages riverains de Dagana. Cette dernière a une position de localité frontalière mais les phénomènes de grand banditisme et d'agressions n'y sont pas monnaie courante. La mairie participe à l'effort de sécurité par le biais de l'éclairage publics ; toutefois, plusieurs parties du secteur 5 ne disposent d'aucun système d'éclairage.

Les populations dénoncent cependant des cas répétés de vols de bétail. La police de proximité fait défaut ; Dagana est l'un des rares chefs lieux de département à ne pas avoir de commissariat de police.

Le dispositif de protection civile est géré directement par le préfet et il est prévu dans ce cadre la pose de paratonnerres dans les principaux lieux publics. Il faut noter par ailleurs qu'aucune unité des sapeurs pompiers n'est implantée dans la commune. Le centre de Secours le plus proche est celui de Richard Toll distant d'une vingtaine de kilomètres.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence d'une brigade de la gendarmerie*	- *Inexistence de commissariat de police* - *Déficiences de l'éclairage public*

5.2 Les secteurs productifs

L'économie de la commune est essentiellement agricole. Il ressort des études de Warr (1999) que le Produit Local Brut (PLB) est essentiellement dû à l'économie populaire avec 44% du PLB ; viennent ensuite l'agriculture (25%), le secteur intermédiaire (12%), les transferts (6%)

et le service public non marchand (13%). L'analyse de l'économie locale par complexe d'activités motrices permet de comprendre l'importance réelle d'un secteur dans l'économie locale par ses effets d'entraînement. En amont, le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) fait tourner dans le commerce informel, des activités de vente d'aliments de bétail et d'intrants. En aval, le commerce de produits agricoles, la vente d'animaux sur pieds, la vente de lait et des produits de cueillette, etc. sont autant d'activités subsidiaires, génératrices de revenus. Ainsi, le complexe primaire représente 50 % de la valeur du PLB total de la commune et contribue aux revenus de prés de 53 % de la population. Les activités en amont et en aval gérèrent presque autant que l'activité motrice (Warr, 1999).

En 1998, l'économie locale de la commune de Dagana a généré un PLB évalué à 4 milliards de Fcfa, soit une productivité moyenne *per capita* de 179,9 K F CFA. Ce PLB est relativement faible par rapport à la moyenne départementale qui est de 313 K F CFA alors que la moyenne nationale est estimée à 372 K F CFA. Ainsi, malgré les importantes potentialités que recèle la commune (agriculture irriguée…), le Daganois moyen est bien plus pauvre que le Sénégalais moyen.

Cependant, force est de constater que de 1998 à nos jours, des avancées considérables ont été notées en ce qui concerne par exemple la productivité agricole. Les producteurs ont enregistré des résultats encourageants dans la culture de la tomate avec la relance de la transformation (SOCAS). Mais, la commune tarde toujours à jouer son rôle de capitale départementale et subit le poids agro-industriel de la commune de Richard-T qui polarise l'économie de la zone.

La présence de l'usine de transformation de tomate, la SOCAS, même si elle ne fonctionne que 3 mois dans l'année, les aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués) devraient constituer un stimulant pour l'activité économique de la ville notamment grâce l'amélioration de la production agricole.

5.2.1 L'agriculture

La principale activité socioéconomique de la commune est l'agriculture. La quasi-totalité des actifs sont des agriculteurs et/ou sont engagés dans les principales industries agroindustrielles de la commune : la CSS et la SOCAS. L'agriculture irriguée est le type dominant ; la riziculture et la culture de la tomate sont pratiquées dans la cuvette où se trouvent tous les aménagements hydroagricoles.

La superficie agricole emblavée de la commune est de 900 ha avec comme principales spéculations le riz et la tomate. Cependant, des résidents de la commune exploitent des terres situées dans les localités voisines de Mbilor, Gae, etc. Selon les statistiques du Service Départemental du Développement Rural (SDDR), la superficie emblavée pour le riz est de 600 ha et 300 ha pour la tomate. Par ailleurs, certaines populations font le maraîchage et l'arboriculture fruitière. La culture de décrue est pratiquée au bord du fleuve et concerne principalement la patate douce. Des possibilités d'écoulement de la production existent mais ces activités restent freinées par l'insuffisance de terres et un accès difficile à l'hydraulique de production.

Le secteur agricole bénéficie de la disponibilité d'actifs qui ont une bonne expérience dans la culture du riz et de la tomate. Les agriculteurs se sont regroupés autour de Groupements d'Intérêt Economique (GIE) qui composent les différentes Sections, toutes affiliées à l'Union paysanne qui a en charge la gestion de la station de pompage et de l'irrigation d'une manière générale. Les producteurs sont organisés en 9 sections villageoises (avec 40 à 60 membres par section) fédérées par une organisation faîtière l'Union locale. La main d'œuvre agricole est constituée également de travailleurs saisonniers surtout lors des phasages de récolte, de battage et de transport des produits.

Dans la commune, l'agriculture est une affaire d'hommes. L'exemple le plus patent est celui de la section 3A où sur 79 adhérents en 1989, il n'y avait que 12 femmes. Actuellement, leur présence est presque nulle. L'insuffisance des terres semble être la raison de leur absence car elles préfèrent laisser leurs parcelles aux hommes pour s'adonner à d'autres pratiques telles que le commerce, l'artisanat etc… Avec la faiblesse des superficies agricoles disponibles par rapport aux besoins de la population, les producteurs sont obligés de mettre en valeur des parcelles situées dans l'arrière pays de la commune, notamment dans les communautés rurales voisines.

Un accès qualitatif aux intrants et matériels agricoles reste encore très problématique. En effet, depuis le désengagement de la SAED et le transfert des périmètres aux paysans en 1992, le niveau de mécanisation est faible et les outils utilisés ne sont que faiblement renouvelés. La dotation par l'Etat de tracteurs aux producteurs entre dans ce sens mais ceux-ci restent insuffisants eu égard aux besoins actuels.

En ce qui concerne le financement des intrants, il est principalement assuré par la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). La section villageoise, suivant le nombre d'adhérents et les coûts de la campagne, contracte une dette auprès de la CNCAS pour ravitailler les producteurs en intrants. A la fin de la campagne, ces derniers remboursent en nature ou en espèces. Les mauvais payeurs se voient immédiatement retirer leurs parcelles au profit d'un autre capable d'honorer la dette et de continuer l'exploitation.

Cependant, l'organisation actuelle des formes du crédit se font au profit de grands négociants commerciaux auprès desquels les bénéficiaires retirent leurs bons d'achats. On retrouve de plus en plus des pratiques usurières et une forte spéculation autour de l'acquisition de crédits dans la banque.

D'autres sources de financement proposent des alternatives aux difficultés de mobilisation des moyens nécessaires à la bonne pratique de l'activité agricole. Parmi celles-ci, les plus dynamiques sont l'Association pour le développement économique et social du Walo et la MEC Delta. Toutefois, leurs surfaces financières relativement limitées ne leur permettent pas de satisfaire toutes les requêtes.

Chaque année, l'union des producteurs débloque une somme de plus de 30 millions pour permettre le fonctionnement des 9 sections. Parallèlement à ces différentes organisations, les agriculteurs se sont regroupés autour de différentes filières et associations (Riz, Tomate, Maïs, Oignon…). Ces dernières constituent les partenaires privilégiés des bailleurs et de l'état dans le cadre de l'exécution des différents programmes de développement initiés dans la zone.

L'exemple le plus récent est le "programme maïs" du chef de l'état où le comité tomate a joué un rôle central dans toutes les phases de son exécution. Même si des problèmes d'organisation ont été notés, les statistiques nationales prouvent que les meilleurs résultats ont été obtenus dans la zone de Dagana où certains producteurs ont obtenu des rendements de plus de 10 T/ha de grains de maïs. En ce qui concerne la campagne de reconstitution du capital semencier en arachide, d'excellents résultats ont aussi été enregistrés à Dagana, ce qui renforce la confiance des institutions de recherche dans le choix de la commune comme site privilégié dans l'exécution de leur programme.

Les difficultés notées dans le financement adéquat des intrants agricoles ont induit des incidences négatives sur les rendements agricoles en particulier pour le riz avec moins de 700kg/Ha. Il s'y ajoute l'attaque des dépradateurs et des granivores.

Les rendements de la tomate sont un peu plus stables et tournent autour de 70 T/Ha. Toutefois, on note des retards importants dans le calendrier cultural restreignant ainsi les quantités disponibles pour la transformation par la SOCAS. L'usine ne fonctionne ainsi que deux mois par année avec une transformation de moins de 40000 tonnes de tomates. Pourtant, les dirigeants de l'entreprise sont disposés à accroitre la production jusqu'à 75000 tonnes ; il revient par conséquent de mieux maîtriser le cycle de production en vue de fournir les quantités prévues en temps opportun.

En ce qui concerne la commercialisation, elle se fait sous le contrôle d'un comité local de vérification pour s'assurer de la qualité du produit, notamment pour la tomate. Les prix pratiqués sont généralement de 100 F CFA le kg pour le riz Paddy et 47 F CFA le kg pour la tomate dont 0,5 F CFA revient au regroupement des producteurs de tomate (comité tomate). Les problèmes de la commercialisation du riz sont essentiellement dus à l'importation de riz d'origine asiatique qui est plus compétitif que le riz local. Avec l'absence de rizeries locales performantes, la production est généralement vendue à certains négociants implantés en République de Mauritanie ou dans les grands centres urbains tels que Touba, Richard Toll et Saint Louis, etc....

Tout compte fait, la commune de Dagana dispose certes d'un potentiel agroindustriel important mais sa valorisation optimale est limitée par un certain nombre de difficultés et de contraintes. Les plus en vue sont l'inexistence d'aménagements dans les terres du diéri, l'inadaptation du crédit agricole, l'insuffisance des superficies cultivables par rapport à la population agricole, les difficultés de commercialisation, la faiblesse des capacités d'action des organisations locales des producteurs, etc…

- **La maîtrise déficiente de l'hydraulique de production**

Au niveau de la cuvette, l'irrigation occupe une place centrale dans l'activité agricole. Avec le désengagement de la SAED, il se pose de sérieux problèmes d'entretien et de renouvellement des investissements. Le manque d'entretien et de réhabilitation du réseau occasionne des pertes considérables d'eau et les défauts de drainage de Gaé se répercutent sur Dagana où les eaux sont déversées.

L'inexistence de système d'irrigation restreint les possibilités d'exploitation des terres situées dans le diéri. Les coûts d'aménagement privé ne sont pas à la portée des populations. Aucun projet d'aménagement n'est en vue, notamment avec la SAED

- **L'insuffisance des superficies cultivables par rapport à la population agricole**

L'un des problèmes majeurs lié à la production agricole se trouve être l'insuffisance des surfaces cultivées. Les rares terres disponibles dans le périmètre communal sont sans commune mesure avec les besoins des parcelles cultivables des producteurs locaux. La plupart des terres emblavées se situent dans la cuvette.

Cette dernière couvre une superficie de 3 143 ha mais seuls 659 ha sont exploités par des producteurs résidant dans la commune. En moyenne, chaque famille de 20 personnes ne dispose que de 0,6 ha de terres alors que seuls 150 à 250 adhérents profitent des aménagements de la cuvette sur une population estimée de plus de 20000 habitants.

Des terres sont disponibles dans le diéri mais elles ne disposent pas d'aménagements hydroagricoles pour la riziculture et la culture de tomate.

- **L'inadaptation du crédit de production**

Le crédit développé par la CNCAS n'assure que les intrants agricoles ; la prise en charge des besoins d'aménagements des parcelles fait défaut. Il s'y ajoute que la banque n'accorde pas des crédits aux nouveaux promoteurs.

- **Les difficultés de commercialisation de la production**

Cette situation est ressentie par tous les producteurs de la vallée. Des quantités importantes sont souvent en souffrance si bien que les producteurs sont obligés pour faire face aux paiements de leurs dettes de vendre à vils prix aux décortiqueuses locales ou en République de Mauritanie.

- **La faiblesse des capacités d'actions des organisations locales des producteurs**

La filière tomate bénéficie d'une bonne dynamique organisationnelle. Toutefois, de manière générale, les organisations de producteurs ne sont pas toujours outillées pour impulser une véritable stratégie de valorisation des opportunités agricoles locales. Ces organisations ne sont pas suffisamment structurées et assez dynamiques pour promouvoir l'activité agricole. A titre d'exemple, les schémas de réhabilitation des casiers vétustes n'ont pas jusqu'ici prospéré à cause du manque d'entente des sections villageoises.

En dépit de ces difficultés, le secteur agricole bénéficie d'atouts et d'opportunités à faire valoir pour son développement. On peut en retenir la volonté politique des autorités centrales de faire l'agroindustrie un des leviers de développement, la qualité de la main d'œuvre agricole locale, la polarisation de l'hinterland avec ses potentialités agricoles.

En effet, l'agroindustrie et l'agriculture constituent une grappe sectorielle de la stratégie de croissance accélérée (SCA) dont l'objectif est de faire du Sénégal un pays émergent. Des

perspectives heureuses de développement de l'agroindustrie sont en vue dans l'arrière pays de la commune. La population active a capitalisé une expérience pertinente dans la mise en valeur des terres irrigables avec l'appui de la SAED.

Synthèse des potentialités et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Accroissement en vue de la production de la SOCAS* - *Expériences de la population active agricole* - *Appuis de la CNCAS et des SFD dans l'octroi de crédits de production agricole*	- *Insuffisance des parcelles octroyées dans la cuvette aux résidents de Dagana* - *Manque d'aménagements hydro-agricoles dans le diéri* - *Cherté renouvellement matériel agricole* - *Inadaptation du crédit de production de la CNCAS* - *Faiblesse des capacités d'actions des organisations locales des producteurs* - *Insuffisance des moyens de lutte contre les dépradateurs* - *Difficultés de commercialisation de la production rizicole*

5.2.2 Elevage

Très pratiqué à Dagana, l'élevage souffre d'une gestion traditionnelle ne lui garantissant pas une rentabilité économique. Le cheptel résident est composé d'une centaine de bovins, environ 400 petits ruminants et de la volaille.

L'activité d'élevage se pratique d'une manière artisanale. Les ménages possédant des bêtes les confient chaque matin à un berger Peul qui les mène vers la communauté rurale voisine (Gaé) où des terres de pâturage sont disponibles. Les troupeaux de grande taille ne disposant pas d'assez d'espace transhument en saison sèche vers le Saloum ou le Sénégal Oriental.

Le seul parcours de sortie existant dans la commune longe le fleuve et donc donne accès à un point d'eau mais il est de plus en plus empiété par les cultures, ce qui le rend presque inutilisable. Le décret 80-268 réglemente certes le parcours du bétail dans les localités mais la commune ne disposant pas d'assez d'espace pour définir des chemins de parcours du bétail.

Toutefois, le décret n'en reste pas moins une source d'inspiration de la commune en matière de réglementation en vue d'assurer une bonne cohabitation entre tous les acteurs. En ce qui concerne la cuvette, des négociations sont ouvertes chaque année sur la base d'un arrêté préfectoral pour la détermination d'un calendrier de pâturage.

En général, le début du mois d'avril qui coïncide avec la fin des récoltes de contre saison est choisi pour le pâturage. Cette période qui est favorable aux agriculteurs ne l'est pas pour les éleveurs qui ne maîtrisent pas autant leur calendrier. En effet, la couverture des besoins des troupeaux dépend de l'hivernage précédent ; s'il est suffisant, les zones de pâtures peuvent se

limiter au Dièri jusqu'au mois d'avril. Les précipitations moyennes du site de Dagana étant en de 250 mm par an, il peut se poser d'énormes problèmes de survie du bétail en saison sèche.

Les acteurs du sous élevage se sont organisés en vue de créer les synergies nécessaires au développement de leur activité. Il y a des sections locales de la Maison des Eleveurs et du Directoire Régional des Femmes en Elevage (DIRFEL). Elles s'investissent dans les commandes groupées de matériels de bétail, le renforcement de capacités, la recherche de moyens de financement de leur activité. En dépit du volontarisme des principaux acteurs, les résultats sont en deçà des attentes ; les producteurs locaux n'ont pas tout l'accompagnement technique nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de bonnes requêtes de financement. Pourtant, le sous secteur évolue dans un environnement propice marqué par l'intervention de plusieurs programmes/projets de développement de l'élevage.

Trois structures interviennent dans la commune. Le programme d'insémination artificielle est un volet du Programme d'Appui à l'Elevage (PAPEL) financé par la BAD ; il a permis l'obtention de races pures et de métis performants pour la production de lait et de viande. Le programme niébé fourrager qui est aussi initié par le PAPEL avec le Directoire des Femmes en Elevage (DIRFEL)

L'intervention des partenaires au développement a lieu dans un contexte marqué par de rééls problèmes de santé animale. L'utilisation incontrôlée de produits pesticides dans l'agriculture a des impacts négatifs sur le plan sanitaire : l'amaigrissement, le manque de résistance face aux maladies et la mort de l'animal. Il existe par ailleurs des parasitoses dues à la proximité du fleuve.

Le parasite du foie (la distomatose) qui avait disparu avec la salinité refait surface et engendre des pertes économiques énormes chez les éleveurs de bovins. Il existe un traitement mais il doit être permanent et coûte cher à l'éleveur. La Fièvre de la Vallée du Rift attaque les hommes et les animaux. Elle est une des conséquences des aménagements hydro agricoles et se transmet à l'homme par la manipulation du sang d'animaux atteints sans précautions. C'est un virus dont le vaccin n'est pas encore disponible au Sénégal. Elle entraîne l'avortement des femelles gestantes, la mort des jeunes et des adultes. C'est une maladie fatale chez l'homme car prenant la forme hémorragique du paludisme auquel elle est souvent confondue.

Le Secteur départemental de l'élevage appuie les éleveurs dans la prévention de certaines maladies avec des campagnes annuelles de vaccination. Les soins vétérinaires sont assurés par le seul infirmier vétérinaire disponible. En effet, aucun cabinet de docteur vétérinaire n'est implanté dans la commune ; le plus proche se trouve dans la localité de Richard Toll. Il n'existe pas non plus de dépôt vétérinaire si bien que les approvisionnements se font à Richard Toll ou en République de Mauritanie.

Compte tenu des difficultés de financement de l'activité et la prolifération de certaines pathologies animales, la production de l'élevage ne peut être à son optimum. La production de lait est relativement faible. Les races locales produisent au maximum 2 litres de lait par jour et ce, sur une période courte période (4 à 6 mois). Le nombre de métisses n'est pas encore important en vue d'inverser cette tendance.

En ce qui concerne la commercialisation d'animaux sur pieds, il existe un point de vente. Des problèmes d'organisation et de santé publique liés à la proximité avec les habitations se posent. Par ailleurs, on note une progression de la consommation quotidienne de viande avec une production journalière qui est passée de 2 bovins/jour à 4 bovins/jour. La construction de nouveaux abattoirs est bien accueillie par les opérateurs économiques. Cependant, des questions de conservation se posent du fait du manque de chambre froide.

Au total, beaucoup de difficultés et contraintes entravent un bon développement de l'élevage. Cependant, l'environnement du sous secteur est riche de potentialités dont on peut citer entre autres la disponibilité de points d'eau, des possibilités d'écoulement de la production avec l'existence de plusieurs cérémonies religieuses annuelles dans le Walo et l'intervention de beaucoup de projets/programmes du secteur.

Tableau de synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence de plans d'eaux pour l'abreuvement du cheptel* - *Existence de sous produits agricoles importants* - *Existence de demandes intérieures fortes en produits de l'élevage* - *Existence de cabinet et de dépôt vétérinaire* - *Bonne Organisation des acteurs*	- *Inexistence de parc à vaccination* - *Manque de chambres froides dans les abattoirs* - *Manque de compétences des acteurs en élaboration et en gestion de projets* - *Inexistence de dépôt vétérinaire*

5.2.3 Pêche

La pêche continentale relève d'une forte tradition dans la commune. Cependant, elle reste une activité encore artisanale, surtout pratiquée par les populations du quartier Darou Salam (3ème secteur). Les rares acteurs ont adhéré aux deux principales organisations locales : le GIE « Darou Salam » (quartier de Darou Salam) et le GIE « Les Frères Unis » spécialisés dans la pisciculture. Pour la typologie des pêcheurs, on distingue selon le type d'engins utilisés :

- Les pêcheurs professionnels, disposant de filets traînant, encerclant (ou Goubeles).
- Les pêcheurs semi professionnels disposant de filets maillant et de palangre (Dolinke). On en compte une centaine.
- Les amateurs qui utilisent des éperviers s'adonnent à la pêche après leurs activités régulières.

Les organisations locales de pêche ont acquis des financements pour moderniser leurs équipements de production. Ceux-ci ne profitent pas trop aux pêcheurs d'autant qu'on note une forte baisse de la ressource dans les plans d'eau du Walo de manière générale.

Le déficit pluviométrique et l'avènement du barrage de Diama ont beaucoup contribué à la réduction des ressources et du nombre d'actifs évoluant dans ce secteur. Avant le barrage, la capture d'espèces marines était possible du fait de la remontée de la langue salée.

De nos jours, les lâchées d'eau du barrage occasionnent des plans d'eau élevés qui perturbent la croissance et le développement des poissons d'une part et d'autre part rendent la capture difficile, les pêcheurs n'ayant pas d'engins appropriés. Les aménagements hydro agricoles ont eu comme conséquence la suppression des zones de reproduction (Mbempane) et contribuent eux aussi à la raréfaction des produits de la pêche. La présence des mauvaises herbes (*Typha australus…*) rend très difficile le déploiement des engins de pêche dans le fleuve.

D'une manière générale, les réalisations faites dans le Delta pour le développement de l'agriculture n'ont pas tenu compte de la migration et du développement des poissons. La conséquence immédiate est que les prises qui étaient de 30 000 Tonnes / an il y a 10 ans ne sont actuellement que de 12 000 Tonnes / an dans le département de Dagana.

Afin d'accroître les prises, Le Service Départemental de la pêche et de l'aquaculture fournit un appui conséquent dans l'amélioration des techniques de pêche. L'introduction de la pisciculture suscite également chez les acteurs des espoirs considérables. L'expérience effectuée avec le GIE « les frères unis » a permis d'enregistrer en 2002, des résultats satisfaisants. Néanmoins, toutes les opportunités liées à l'aquaculture restent à être exploitées de manière optimale.

En dépit des difficultés, la pêche continentale peut compter pour son développement sur plusieurs potentialités :

- Une tradition de pêche bien ancrée dans la zone ;
- La pêche continentale et l'aquaculture font partie des grappes sectorielles de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)
- Un marché potentiel avec la demande intérieure à satisfaire sans compter des possibilités d'exportation de poissons d'eau douce à l'extérieur ;
- La création d'un Service Départemental de la Pêche et de l'Aquaculture pour appuyer et encadrer les acteurs
- L'existence de station de développement pisciculture ainsi qu'un centre de recherche dans le département

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	**Contraintes**
- *Tradition de pêche bien ancrée dans la zone* - *Pêche continentale et l'aquaculture font partie des grappes sectorielles de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)* - *marché potentiel avec la demande intérieure* - *possibilités d'exportation vers le Mali et l'Europe ;* - *création récente d'un Service Départemental de la Pêche et de l'Aquaculture pour appuyer et*	- *Dégradation de l'écosystème aquatique* - *Pression sur la ressource avec l'utilisation de mailles de filets de pêche prohibées* - *Inexistence de quai de débarquement fonctionnel ;* - *Inexistence d'infrastructures de stockage et de conditionnement* - *Faiblesse des capacités financières d'action des acteurs* - *Faible valorisation des opportunités de la pisciculture*

encadrer les acteurs - *existence de station de développement pisciculture et de centre de recherche sur l'aquaculture*	

5.2.4 Le tourisme et l'hôtellerie

La commune de Dagana, et plus généralement le Walo, dispose de réels atouts dans la promotion d'un tourisme intégré et de découverte. Les richesses de la zone peuvent valablement servir de produits touristiques.:

Le fort Faidherbe fût construit pendant la période coloniale vers 1854 par Faidherbe au bord du fleuve. En 1993 il fût classé patrimoine historique mais sa réhabilitation tarde à démarrer. Le fort Faidherbe, qui a tendance à tomber dans les oubliettes, a vu naître un bon nombre de fils de Dagana du temps où il été utilisé comme hôpital départemental.

Le Dialawaly, fût le site d'une bataille sanglante entre l'Almamy du Fouta et le Brack du Walo. C'est un terrain vide, non délimité. On peut citer parmi les autres potentialités :

- l'Ile de Dièrinddé, un don de la nature,
- le Fleuve Sénégal qui offre des possibilités de ballades en pirogue,
- le village Peul de Goumel avec sa forêt classée et son habitat traditionnel,
- les promenades en calèche,
- les spectacles traditionnels : jeux de faux Lions, lutte traditionnelle, danse traditionnelle
- le musée « FUDDU ».

Le tourisme ne participe pas encore activement à la formation du Produit Local Brut. La plupart des touristes transitent par Dagana pour ensuite continuer leur voyage vers Podor, Matam, et les autres sites touristiques dans le Fouta. Il n'y a pas d'aménagements au niveau des sites à potentiel touristique. En dépit de l'existence de quais, le bateau « Bou El Mogdad » ne s'arrête pas à Dagana privant ainsi les acteurs locaux de retombées financières importantes. Il s'y ajoute que l'artisanat touristique qui est très développé à Saint-Louis et qui devrait constituer un tremplin au secteur est très pauvre à Dagana où il n'existe qu'une seule galerie d'art (Le FUDDU).

Les contraintes du secteur touristique se posent en termes de valorisation des nombreuses potentialités liées à l'exploitation des quais, à la richesse culturelle de la capitale du Walo et aux nombreux sites touristiques. En vue de promouvoir le tourisme, la municipalité a initié un projet de création d'un syndicat d'initiative qui regroupera tous les acteurs évoluant dans le secteur.

Par ailleurs, le secteur hôtelier n'est pas très développé pour accompagner les ambitions touristiques. L'Hôtel "Walo", situé à l'entrée de la ville, est le principal site d'accueil de la commune. Il a une capacité d'accueil de 20 personnes et dispose de 10 chambres climatisées

avec des lits doubles, d'un restaurant, d'un bar et d'un dancing. L'hôtel sert généralement de lieu de passage de missionnaires dans la zone ou des cadres originaires de Dagana durant les week end. L'offre de sites d'hébergement est complétée par le Centre de formation en économie familiale avec une capacité d'accueil de 5 chambres. Il faut souligner que la case foyer dispose de deux chambres climatisées de passages mais le lieu n'offre pas les conditions idoines de salubrité.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Richesse culturelle du Walo* - *Existence de plans d'eau avec des possibilités de sport nautique* - *Existence du Fort Faidherbe* - *Existence de quais pour l'arrêt des bateaux de croisière*	- *Inexistence d'aménagement des sites historiques* - *Manque d'appui des initiatives locales* - *Manque de valorisation du potentiel touristique* - *Non réhabilitation du Fort Faidherbe*

5.2.5 Industrie et PME/PMI

La SOCAS est la principale unité industrielle de la commune. Elle s'active dans la transformation de la tomate avec une production annuelle actuelle de 35000 à 40000 tonnes. Elle ne fonctionne que durant deux mois au cours desquels il y a une bonne animation socioéconomique de la commune. La SOCAS a des perspectives d'accroissement de sa production à 75000 tonnes avec comme effets induits l'augmentation de la durée de fonctionnement de l'usine ainsi que de l'engagement de travailleurs locaux.

Les PME/PMI sont la plupart de petites unités intervenant dans des secteurs aussi divers que l'artisanat de services, le commerce, les services, etc. Le développement des PME/PMI trouve un contexte favorable avec des opportunités dans la sacherie, les fabriques de glace, la transformation de produits alimentaires, etc. Elles sont cependant limitées dans leur développement par la faiblesse de leurs capacités d'investissement. La quasi-totalité d'entre elles n'ont pu bénéficier de concours financiers extérieurs en vue de financer leurs projets. Les petites entreprises, en particulier celles intervenant dans l'artisanat de service, souffrent également de l'insuffisance d'outillages modernes ainsi que d'un défaut de technicité adéquate des praticiens locaux.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Implantation de la SOCAS* - *Potentiel agro-industriel important*	- *Faiblesses des capacités d'investissement* - *Insuffisance de capacités techniques de production* - *Faible valorisation du potentiel agro-industriel*

5.3 Les secteurs d'appui à la production

5.3.1 L'artisanat

L'artisanat est très peu développé à Dagana. Il est principalement constitué de la maçonnerie, de l'électricité, de la menuiserie (bois et métal), de la plomberie, de la bijouterie de la sculpture (les laobés)… Les activités liées au logement au sens large (construction, équipement de la maison, aide domestique) sont les plus nombreuses. Le sous secteur bénéficie de l'appui du projet PROMART dont l'appui est noté dans le renforcement de capacités et le renouvellement des outillages.

Les BTP et le transport ne jouent pas pleinement leur rôle dans l'économie locale (*Warr, 1999*). En effet, la commune ne disposant pas de grandes entreprises locales de BTP, tous les grands travaux sont effectués par des entreprises non-résidentes (château d'eau, bassin de récupération des eaux pluviales, bâtiment maison communale, aménagement de 300 ha dans la zone C de la cuvette). Certaines activités en amont (ravitaillement en produits de quincaillerie, la briqueterie, le transport de sable de construction…) et en aval (les activités artisanales) sont au compte de ces entreprises.

Nous notons une dynamique organisationnelle chez les artisans qui ont mis sur pied l'Association des Corps de Métiers (ASCOM). Elle a pour vocation d'offrir aux artisans un cadre de concertation et de développement de leur métier. A cet effet, l'association projette l'ouverture d'une quincaillerie des ouvriers, l'achat de matériels de constructions pour location (bétonnière, camion, coffrage, entier…).

L'inexistence d'un village artisanal, le caractère rudimentaire de certains outillages et l'insuffisance des capacités de production limitent le développement du secteur. Les acteurs locaux n'ont pu améliorer leur situation en dépit de la mise en œuvre de stratégies étatiques de développement du secteur comme la ligne de crédit BOAD.

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Bonne organisation des acteurs* - *Possibilités d'appuis de programmes étatiques et de partenaires au développement* - *Existence de Centre de Formation en Economie Sociale*	- *Faiblesse des capacités techniques des acteurs* - *Insuffisance des financements d'investissement et de renouvellement* - *Inexistence de village artisanal*

5.3.2 Le commerce

Il n'existe qu'un seul grossiste à Dagana. Tous les autres commerçants interviennent dans le demi gros et le détail. En dehors des boutiques de quartier, le marché polarise l'essentiel des activités commerciales de la ville et les produits les mieux vendus sont le riz, le sucre, l'huile, bref les denrées de premières nécessité. Le marché dispose de 122 souks, de 04 hangars et de 03 loges pour boucherie

Tableau N°8 : Infrastructures et équipements marchands de la commune

Secteur d'activité	Nombre d'unités	Secteur d'activité	Nombre d'unités
Quincaillerie	11	Vente de poisson	46
Pharmacie	1	Engrais	02
Télé Centre	26	Souk	27
Boutiques	101	Vente de viande	06
Aliment bétail	67	Cassette audio vidéo	04
Vente de produits cosmétiques	15	Papeterie	02
Fruits et légumes	186	Vente de produits en détail	30
Pièces détachées	07	Mercerie	05
Vente de lait	65	Friperie	16

Source : Diagnostic Interne Participatif (DIP), 2004

La dynamique organisationnelle est relativement forte avec l'affiliation dans les organisations nationales telles que l'UNACOIS et l'UNACOIS DEF. D'ailleurs, avec la fusion de ces deux entités en une seule entité, en l'occurrence UNACOIS JAPPO, les acteurs du commerce vont évoluer dorénavant dans la même structure pour mieux défendre leurs intérêts.

Au niveau commercial, Dagana dépend de Saint-Louis pour l'approvisionnement en poissons frais de mer, en produits d'épicerie et de Podor et des communautés rurales environnantes pour les produits agricoles dont l'oignon. La contribution du commerce aux recettes de la commune est encore faible ; elle se répartit d'ailleurs comme suit :

- Patente : 8,19%
- Marché : 5,17%
- Souk : 5,17%

Si le secteur est assez dynamique il souffre, cependant, de la concurrence des produits frauduleux provenant de la Mauritanie.

Les commerçants rencontrent d'autres difficultés qui entravent le fonctionnement normal de leur activité. Il s'agit principalement :

- de l'insécurité due au manque d'éclairage public,
- Absence d'unité de conservation des produits périssables,
- de la circulation difficile du fait de l'étroitesse du marché, de l'occupation anarchique de l'espace par les vendeurs et des calèches,
- de l'inexistence de marché de quartier, en particulier dans le secteur 5 qui est assez éloigné de l'unique marché.

Atouts/Potentialités	*Contraintes*
- *Diversité des activités commerciales* - *Potentiel agro-industriel*	- *Etroitesse du marché central* - *Inexistence de marché secondaire le secteur 5* - *Concurrence déloyale de la contrebande et de la fraude*

5.3.3 Secteur financier local

Le Système Financier Décentralisé se positionne de plus comme la principale source de financement des activités sociales et productives. Parmi les SFD les plus dynamiques, on peut compter la mutuelle de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF), la mutuelle d'épargne et de crédit Diwanu Dagana (MEC-Dag), la MEC des volontaires de l'éducation, etc. Il faut souligner que des mutuelles non implantées dans la commune y comptent des sociétaires. Il s'agit des MEC WAMEC et de la Mutuelle des artisans implantées à Richard Toll ainsi que la MEC Delta située dans le village de Ronkh.

La MEC de la FNGPF compte plus de 1000 adhérents. Elle est composée de personnes individuelles et de Groupement de Promotion féminines (GPF). Elle a pour siège la case foyer des femmes. Le manque de partenaires financiers est l'un des problèmes majeurs de la mutuelle. La FNGPF travaille avec des partenaires comme le Fonds de Promotion Economique (FPE), le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et le Fonds Suisse.

Les contraintes liées au fonctionnement de la mutuelle sont d'ordre matériel, de recouvrement et de communication car la plupart des adhérents ne comprennent pas le mode de fonctionnement d'une mutuelle. Ceci crée des frustrations qui aboutissent le plus souvent à la démission des membres concernés.

La mutuelle d'épargne et de crédit Diwanu Dagana (MEC-Dag) a été créée en juillet 1998. Elle comporte plus de 8OO adhérents dont des groupements d'hommes, des GPF et des groupements mixtes.

D'autres partenaires s'activent également dans l'accessibilité à des ressources financières. La CNCAS finance principalement les activités agricoles à travers les sections villageoises regroupées autour de la cuvette. Le FNPJ a financé au total 5 groupements de jeunes dans des activités variées (agriculture, élevage, pêche avec la pisciculture, transformation de produits agricoles et quincaillerie).

La participation des systèmes de financement au développement de l'économie locale est indéniable. Cependant, ils souffrent de l'inexistence de ressources longues de refinancement, des capacités techniques des organes ainsi que de manque d'appui institutionnel.

Tableau N° 9 : Caractéristiques des principales sources de financement

Sources de financement	Cibles	Montant du financement (F CFA)		Durée du prêt (mois)	Taux d'intérêt (%)	Différé (mois)	Apport personnel (%)	Garanti
		Minimum	Maximum					
Mutuelles des groupements de femmes	Individuels	-	250 000	8	2 % / mois	1	20	Epargne
	Groupements	-	500 000					
Mutuelle Diwanu Dagana	Individuels	50 000	1 000 000	12* et 8**	6* et 13**	2* et 6**	10 * et 15**	Epargne
	Groupements	50 000	3 000 000					
CNCAS	Agriculteurs	selon la spéculation		9	5,625	9	Etre membre d'une section villageoise	
FNPJ : Fond de financement	jeunes âgés de 18 à 35 ans, GIE	-	5 000 000	12	7,5	3	non	non
				36	7	6		

* = Commerce; ** = agriculture

Tableau de synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence de MEC locales* - *Appuis de partenaires financiers extérieurs*	- *Manque de ressources de financement des mutuelles* - *Ressources financières limitées des MEC* - *Manque appui institutionnel aux MEC*

5.2.4 Transport

Le principal mode de transport est la calèche qui assure l'essentiel des déplacements intraurbains. On dénombre plus de 100 calèches. Le prix du transport est de 100 F CFA par voyageurs et la calèche peut en contenir trois. Le transport des marchandises est assuré par les charrettes tandis qu'un mini bus est affrété au transport des élèves de l'école maternelle.

D'une manière générale, le parc automobile est très vétuste. Par exemple au niveau de la gare routière de Gaé, la moyenne d'âge des véhicules est de 35 ans. Les cars dits « Serigne Bi » qui font l'axe Dagana Dakar en allers croisés une fois par jour ont un âge moyen de 19 ans. Les taxis brousse ont quant à eux une moyenne d'âge de 15 à 16 ans. Ce sont pour l'essentiel des voitures acquises par occasion.

Le transport vers Dakar est assuré par deux (2) bus, alors que 36 taxis brousse se relaient sur le trajet Dagana Richard-Toll dont seuls huit (8) appartiennent à des transporteurs résidant à Dagana. Le reste est géré par les originaires des zones environnantes (Bokhol, Gaé,

Guidakhar, Richard-Toll). Ces transporteurs bénéficient d'une nouvelle infrastructure fonctionnelle. L'ancienne gare routière, du fait de son emplacement inapproprié, a été abandonnée au profit d'une nouvelle située sur la RN2 à l'entrée de la ville.

La traversée du fleuve vers la Mauritanie est effectuée par huit (8) pirogues en plus des trois (3) chargées du transport du personnel d'un projet agricole en Mauritanie. Par ailleurs, Il existe qu'un seul taxi collectif appelé communément « taxi clando ».

Pourtant, le bitumage de certaines allées principales constitue un atout pour le développement du transport automobile intra-urbain. En dehors de la nationale (RN2), on distingue au niveau de la voirie une bretelle (RN2 L) de 5 km qui traverse toute la ville. Avec le bitumage des trois (3) grandes avenues (Cheikh Ahmadou Bamba, El Hadj Abdou Aziz Sy et Khalifa Ababacar Sy), la commune dispose désormais de 3 km de route entièrement bitumés.

Le bitumage a amélioré dans une certaine mesure l'accessibilité des quartiers, les rues étant perpendiculaires les unes des autres. Cependant, le manque de bordures et de trottoirs au niveau des voies bitumées rend la circulation des personnes difficile et dangereuse face aux calèches qui roulent sur le sable pour ménager les sabots de leurs chevaux.

De manière générale, il y a une bonne fluidité de la circulation. Toutefois, on note certains nœuds d'engorgement. Il n'existe pas d'espaces aménagés pour le stationnement des calèches. La rencontre fortuite de camions de marchandises au niveau du marché qui du fait de son exiguïté et du nombre de calèches, peut entraîner quelques embouteillages. Le démarrage des activités de la SOCAS entraîne également l'arrivée massive de camions de tomate qui peuvent bloquer la sortie vers le Fouta. Mais, cette situation est temporaire et ne dépasse pas trois mois (Mars à Mai).

La municipalité essaie de restreindre les engorgements par la délimitation de zones de stationnement. Les efforts fournis ne sont pas en adéquation avec la contribution du transport aux recettes municipales. Le secteur contribue globalement pour moins de 5% dans les recettes budgétaires. Lors de l'exécution du budget de 2004, les contributions suivantes ont été notées :

- Voiture hippomobile : 850 000 / 96 632 357 = 0,88 %
- Taxes sur véhicules : 2 500 000 / 96 632 357 = 2,58 %
- Droits de stationnement : 404 300 / 96 632 357 = 0,41 %

On note par ailleurs une bonne dynamique associative pour la plupart des acteurs du transport. Les cochers sont réunis en une association créée en septembre 1999 devenue seulement opérationnelle en février 2001. Elle regroupe 98 membres. C'est une association assez dynamique, chargée de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres et surtout de gérer les conflits nombreux avec les autorités (gendarmerie, municipalité etc.). Elle s'est dotée d'une caisse assez fournie (environs 1 500 000 F CFA) grâce aux cotisations des membres ce qui permet de régler les difficultés tels que les vols de chevaux, les mariages, les baptêmes, etc.

Les cochers sont cependant plus organisés que les chauffeurs et les piroguiers. Le regroupement des chauffeurs de Dagana de la fédération nationale des transports est réduit à

sa plus simple expression. En effet, l'essentiel de ses activités consiste à gérer la gare routière de Dagana.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Bonne organisation des cochers* - *Bitumage d'axes principaux* - *Existence de gare routière*	- *Parc automobile actuel vétuste* - *Manque de bitumage de ruelles secondaires de quartiers* - *Inexistence de trottoirs dans les rues bitumées* - *Manque d'aménagement de stations de stationnement pour les calèches*

5.2.5 Poste et télécommunications

Le taux de desserte de la commune est globalement faible dans la commune. Sur les 1400 abonnés recensés par l'Accueil commercial de la SONATEL de Richard Toll, seuls 15% d'entre eux sont des résidents de Dagana. Il faut noter qu'une partie de la commune n'est pas encore couverte par le réseau filiaire. Il s'agit notamment du secteur 5 et une partie des secteurs 3 et 4.

En ce qui concerne le réseau mobile, les réseaux des deux opérateurs ORANGE et TIGO sont disponibles sur une bonne partie du périmètre communal. On note cependant des perturbations régulières de réseau orange dans certaines parties de la commune ; un programme intensif d'investissement de la SONATEL est en vue d'améliorer l'état de son réseau. Les Technologies de l'Information et de la Communication commencent à se développer avec la disponibilité de l'ASDL et l'ouverture de trois cybercafés. Les prix pratiqués sont de 250 F CFA l'heure et 300 F CFA la demi-heure.

Le service postal est assuré par un bureau se trouvant prés du marché central, son cadre actuel n'agrée pas la plupart des usagers. La poste assure en sus de ses services traditionnels une importante activité de transfert d'argent avec l'implantation de l'opérateur Western Union.
A titre illustratif, les transferts d'argent ont atteint en 2003 une masse globale de 501 715 116 F CFA en ce qui concerne les mandats reçus (local et extérieur) alors que 497 333 407 F CFA ont été émis à partir de la commune.

En matière de radio diffusion, l'espace communal est bien arrosé par les radios d'Etat (RSI, RTS Nationale et Saint louis FM) et les stations privées Sud FM et Dunya FM installée à Richard Toll. La distribution des quotidiens est plus régulière ; la plupart des quotidiens nationaux sont disponibles en fin d'après midi dans une librairie de la place.

5.2.6 Les produits pétroliers et le gaz

La commune compte deux stations services, toutes implantées à Richard Toll Escale sur la RN2 près de la gare routière. Celles-ci assurent la fourniture de carburant et des lubrifiants pour la commune et son hinterland. Pour l'approvisionnement en gaz, le dépôt de gaz de Richard Toll polarise la commune.

5.3 La gouvernance locale

5.3.1 La municipalité

La décentralisation repose sur le principe général de la libre administration des collectivités locales. La localité de Dagana, commune de plein exercice de par son statut, est administrée par des autorités décentralisées, élues par les populations elles-mêmes à travers le suffrage universel et agissant sous le contrôle du représentant de l'Etat.

Les institutions de la commune sont principalement constituées du Maire en tant qu'organe exécutif et du conseil municipal en tant qu'organe délibérant. Le Conseil Municipal compte 36 conseillers élus et est dirigé par un maire assisté de deux adjoints. L'équipe actuelle du principal organe délibérant de la commune est composée de divers profils d'instruction et de catégories socioprofessionnelles dont 32 hommes et 4 femmes. On note par conséquent une plus forte représentation des hommes (près de 90%) au détriment des femmes (à peine 10%). Sous ce rapport, on est loin de la parité dans le principal centre de décisions de la commune. Toutefois, les préoccupations des femmes sont prises en compte dans la définition de stratégies de développement local. Le bureau municipal est constitué de trois membres, le maire et ses deux adjoints. La deuxième adjointe est délégataire des signatures en matière administrative et financière.

Par ailleurs, tous les quartiers de la commune sont représentés dans le conseil municipal. On note également une diversité de profils allant d'actifs du secteur primaire au cadre supérieur de haut niveau. Le niveau d'instruction du conseil municipal est élevé avec plus de 98 % ayant le niveau secondaire. La qualité du niveau d'instruction des conseillers n'a pas pour autant fortement impacté la définition et la mise en œuvre des orientations de développement de la commune.

Le fonctionnement du conseil municipal repose sur la tenue de réunions :

- les sessions ordinaires (trois fois l'année) et,
- les sessions extraordinaires sur la demande du maire ou d'un nombre de membres supérieur à la moitié du conseil plus 1 soit 19.

De manière générale, le taux de présence des conseillers municipaux est très correcte avec près de 90% de présences. Néanmoins, le taux de présence est très élevé (plus de 90 %). Les réunions sont ouvertes au public mais seuls les membres du conseil municipal et les représentants de l'état (Préfet et services techniques) ont droit à la parole. Le droit de vote est quant à lui exclusivement réservé aux conseillers municipaux.

Dans le cadre de la décentralisation, 13 commissions ont été mises en place au niveau du conseil municipal dont celles des finances, des relations extérieures, de la planification et du développement économique, des femmes, de l'urbanisme et de l'habitat, des jeunes de la culture et des sports, de la santé et de l'action sociale, de l'éducation, de l'environnement, des affaires religieuses, de l'information et de la communication, de l'agriculture de l'élevage et de la pêche et enfin de l'alphabétisation et des langues nationales.

L'absence de mode de fonctionnement bien défini et le manque matériels ne permettent pas aux commissions de jouer pleinement leur rôle. La nécessité d'assurer une gestion de proximité effective demeure imminente pour une meilleure prise en compte des

préoccupations des populations. Les compétences de la commune se situent à deux niveaux : les compétences générales et les compétences transférées.

La commune dispose de deux grandes compétences générales : d'abord la promotion du développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique de la commune et ensuite l'organisation de l'aménagement du territoire et la planification dans le respect de l'intégrité de l'autonomie et des attributions de la commune. En ce qui concerne les compétences transférées, les articles 16 et 53 de la loi 96-07 du 22 mars 96 précisent les neuf domaines de compétences transférées:

- la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'état, du domaine public et du domaine national ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- la santé, la population et l'action sociale ;
- la jeunesse, les sports et les loisirs ;
- la culture ;
- l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et la formation professionnelle ;
- la planification ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'urbanisme et l'habitat.

La prise en charge effective des compétences transférées reste encore problématique à cause de l'insuffisance des recettes financières et de profils pointus de conception dans le personnel municipal. Le personnel municipal est principalement constitué d'agents d'exécution (95,83 %) comme le laisse voir le tableau suivant :

Tableau N° 10: Niveau de qualification du personnel Municipal de la commune de Dagana.

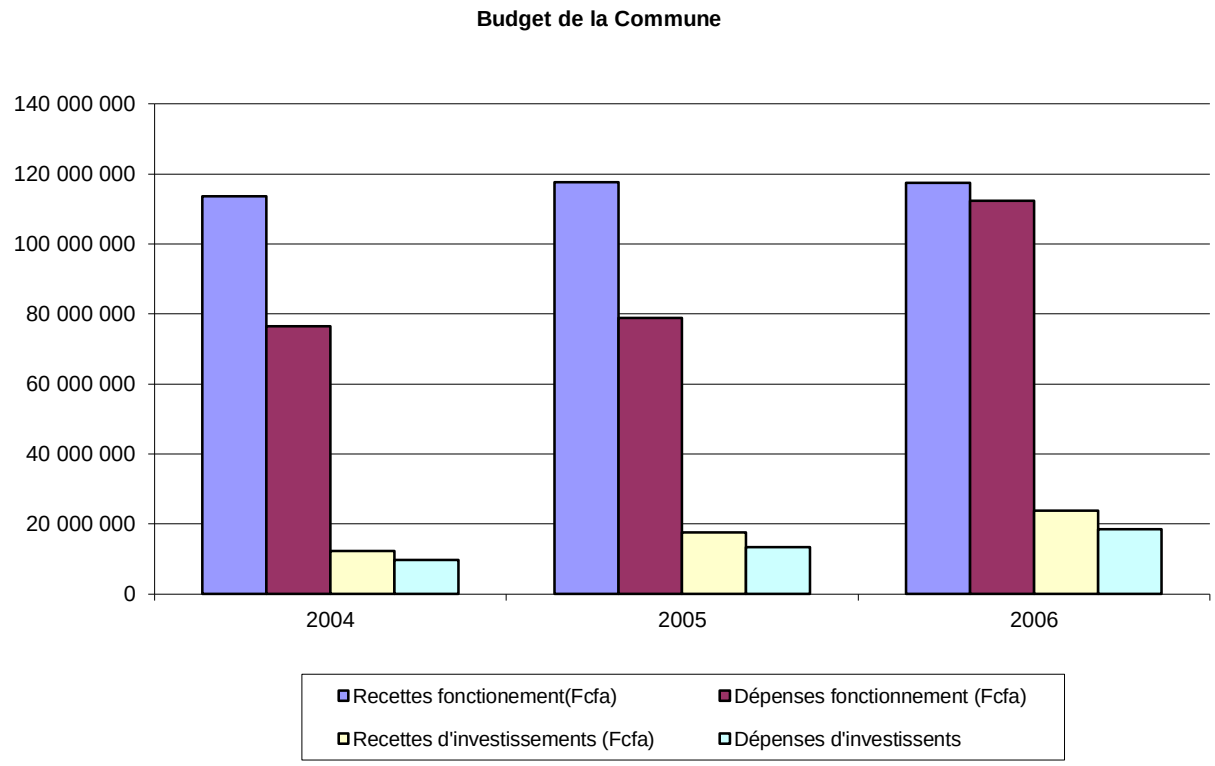
Répartition du personnel par poste	**Effectifs**	**%**
Cadre supérieur	00	00
Cadre moyen	01	4,16
Agent de maîtrise	00	00
Agent d'exécution	23	95,83
Total	**24**	**100**

Source : commune de Dagana (2004)

Les dépenses de personnel annuelles représentent au moins 30% des recettes budgétaires et plus de 40% des dépenses ordinaires. Il est certes utile pour la commune d'avoir des agents d'exécution et de les rémunérer convenablement pour les mettre dans de bonnes conditions de travail. Cependant, il est tout aussi compréhensible que la commune puisse recruter des cadres de haut niveau en vue de traduire en actes concrets son ambition de pôle de développement du département.

La commune de Dagana dispose en moyenne d'un budget moyen annuel de l'ordre de 100 000 000 F CFA ; les prévisions budgétaires souffrent manifestement de bonne évaluation de l'assiette fiscale et il s'y ajoute également un mauvais recouvrement des recettes budgétaires.

Figure N°5 : Evolution du budget



Le taux de prélèvement fiscal sur l'économie représente à peine 1 % du produit local brut, tandis qu'il est de 10 % environ dans les pays développés (Warr, 1999). Cela signifie qu'une commune comme Dagana qui dispose d'un PLB tournant autour de 4 000 millions de Fcfa devrait percevoir 400 millions de taxes à partir des seuls opérateurs locaux. Le conseil municipal pourrait valablement se fixer un objectif progressif de recouvrement de 5 % dans les années à venir. Le fonds de dotation est la part du budget qui est allouée aux domaines transférés dans le cadre de la décentralisation. Mais seuls les domaines de la santé, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et des loisirs sont pour le moment pris en compte. Les investissements sont en grande partie financés sur des sources extérieures (fonds de concours de l'Etat et coopération bilatérale).

Le taux d'exécution budgétaire se situe en moyenne à moins de 70%. Cependant, au cours de l'exercice 2006 un effort important de recouvrement a été réalisé avec un taux avoisinant 75%. D'ailleurs, la part des dépenses de fonctionnement dans le budget est plus importante que les dépenses d'investissement. En effet, les dépenses de fonctionnement absorbent en moyenne plus de 65% des ressources disponibles. Cependant, avec l'appui de l'ADM et de l'AGETIP, la commune a renforcé ses programmes d'investissement dans divers secteurs tels que l'éducation, la santé, le sport, le commerce, etc….

Le service financier est assuré d'une part par le secrétaire municipal pour l'engagement et le mandatement des dépenses ordonnées par le maire et d'autre part par un agent (non comptable) qui assure le rôle de surveillant comptable pour le suivi et le recouvrement des recettes. Les recettes de fonctionnement sont constituées par le fond de dotation, les produits d'exploitation, les impôts et taxes locaux et les domaines. Les recettes d'investissement sont constituées par le fond de concours et l'excédent brut d'exploitation qui est occasionné par le retard des fonds d'appui de l'Etat. Le niveau d'investissement est assez satisfaisant avec 25% du budget au cours de ces dernières années.

Les ressources disponibles, l'appui de l'Etat et celui des partenaires au développement ont permis cependant à l'équipe municipale de faire quelques réalisations au titre des investissements.
La présente mandature qui arrive à échéance au cours de cette année 2007 a été marquée par des réalisations dans divers socioéconomiques. On peut citer parmi celles-ci :

- L'éclairage des avenues Sidya Ndatté Yalla et Elhadji Malick SY
- L'extension de l'éclairage public des avenues Ahmadou Bamba et Ababacar SY
- La construction du stade municipal
- La construction de logement de gardien dans le stade municipal
- L'aménagement d'une piste d'athlétisme
- L'installation d'antennes paraboliques
- La construction de la gare routière
- La rénovation de l'hôtel de ville
- La réhabilitation de la salle des fêtes
- L'extension du marché central
- L'extension de la maison communale
- La construction des abattoirs
- La construction de la case des tout petits
- La construction de la maison de l'outil
- La construction du Centre de Formation en Economie Familiale avec la coopération luxembourgeoise
- La construction d'un hippodrome
- La construction du lycée
- La construction du Poste de Santé du Secteur 4
- La réhabilitation du cimetière
- La construction d'un plateau multifonctionnel
- L'achat d'un tracteur pour le ramassage des ordures ménagères

5.3.1 Les autres acteurs au développement

Le développement local est une démarche basée sur la construction et la gestion de partenariat qui nécessite la création de mécanismes et de dispositifs d'échanges dénommés généralement cadre de concertation (CONGAD, 2000). C'est un processus qui mobilise une diversité d'acteurs : l'Etat (administration centrale et locale, collectivités locales et services techniques), la société civile (ONG, syndicats mouvement socioculturels, institutions de recherche et de formation académique, organisations communautaires de base) et les opérateurs économiques.

La commune travaille dans une dynamique de mettre en place des projets de développement économique et social. On note l'existence de projets en cours ou programmés qui une fois réalisés devraient permettre une nette amélioration du cadre de vie des populations. Les sources de financement de ses projets sont diverses. Les partenaires de la commune sont : l'Etat, Agence de Développement Municipal (ADM), l'AGETIP, l'ARD, le Partenariat, Lire en Afrique (ONG Française), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les associations socioprofessionnelles… D'une manière générale il existe des conventions entre la commune à ses différents partenaires dans le cadre d'une meilleure harmonisation des actions.

L'Etat du Sénégal finance des projets propres à la municipalité sur fond de concours ou des projets qui lui sont propres tels que la maison de l'outil et la case des tout-petits. L'ADM dans le cadre de ces différents programmes (PAM, PIP, PEP…) assure le financement d'infrastructures et d'équipements urbains mais aussi de programmes de formation des élus locaux. L'AGETIP intervient la plus part du temps comme maître d'ouvrage délégué (MOD) dans le cadre de l'exécution des programmes de l'ADM. Des organismes d'appui au développement tels que le Partenariat et Lux/Dev sont également disponibles dans la commune.

Il y a une diversité d'acteurs de développement mais on note l'inexistence des synergies nécessaires pour rendre efficaces leurs interventions. Des difficultés sont ainsi notées par rapport à une implication des principaux acteurs du développement local.

Les Organisations locales : La dynamique associative est très développée dans la commune avec l'existence de plusieurs organisations de jeunes, de femmes, des GIE, etc… Toutefois, les organisations locales ne sont pas mises à contribution dans le pilotage du développement communal. En effet, ce dernier ne saurait incomber seulement à l'équipe municipale.

Le Conseil Régional de Saint Louis : L'Agence Régionale de Développement (ARD) est une structure d'appui technique dont le conseil d'administration est dirigé par le Président du Conseil Régional (PCR). Elle a été crée dans le but d'apporter une assistance gratuite aux collectivités locales. L'ARD de Saint louis assure d'ailleurs le contrôle de qualité de tout le processus d'élaboration du présent PIC. L'enseignement secondaire est le principal domaine d'intervention du conseil régional dans la commune. Il a à son actif l'appui dans la gestion du lycée Alpha Mayoro Wéllé. Les autres secteurs du développement communal n'ont pas encore bénéficié d'appuis conséquents.

Les Services Déconcentrés de l'Administration : Le conseil municipal entretient une faible collaboration avec les services déconcentrés de l'administration. La politique de décentralisation confère aux pouvoirs élus la responsabilité dans le cadre des compétences transférées d'identifier et de mettre en œuvre leurs options locales. Pour autant, elle ne dessaisit les SDA de leurs rôles de conseil et d'appui technique. L'insuffisante collaboration avec les Services techniques restreint les possibilités de trouver les réponses les plus adéquates aux préoccupations des populations. Par ailleurs, le préfet assure le contrôle de légalité des délibérations du conseil municipal. Il existe une bonne collaboration entre les deux structures.

L'administration territoriale : Le contrôle de légalité s'exerce autour de deux principes fondamentaux : le contrôle à posteriori et le contrôle de légalité. C'est ainsi que l'Etat veille à la légalité des actes du conseil municipal en approuvant (à posteriori) certaines de ses décisions et outils élaborés: les prévisions de recettes et de dépenses, etc. La municipalité entretient de très bons rapports de travail avec l'autorité administrative. Aucune délibération n'a fait l'objet de refus d'approbation par le préfet.

Les autres acteurs : Des projets et programmes ont développé des actions salutaires dans la commune. L'Agence de Développement Municipal (ADM) dans le cadre du Programme d'Appui aux Communes (PAC1) a permis la réalisation d'investissements sociaux et marchands. D'ailleurs, la commune est éligible au PAC 2 et il y a des perspectives heureuses de financement de certaines actions du PIC avec le Programme d'Equipement des Collectivités Locales (PRECOL). L'accès à l'eau potable bénéficie également de l'appui de la KFW.

5.3.3 Les principales contraintes liées au pilotage du développement communal

L'équipe municipale a développé des actions multiformes dans le cadre de la promotion socioéconomique locale. Cependant, elle se heurte à un ensemble de contraintes et de difficultés.

- **La faiblesse des ressources budgétaires**

L'importance du Produit Local Brut de la commune devrait induire des ressources budgétaires plus conséquentes. Une insuffisante évaluation de l'assiette fiscale et un recouvrement déficient des impôts et taxes expliquent sans doute cette situation. La commune n'a pas encore requis les services d'un bon financier, ayant une bonne connaissance de la fiscalité locale, pour impulser l'augmentation des recettes budgétaires.

- **L'absence de documents-cadres dans les principaux domaines socioéconomiques (éducation, santé, sports, culture, hygiène et assainissement, etc…)**

La commune a certes entrepris beaucoup d'actions en faveur de ces secteurs mais ses actions demandent à être mises en cohérence dans un document cadre d'interventions. A ce niveau, on note une faible collaboration avec les services techniques déconcentrés.

- **Le manque de capacités techniques de conception du personnel municipal**

L'administration communale est bien tenue par le Secrétaire municipal mais de manière générale, il s'agit le plus souvent de tâches répétitives de gestion au quotidien. De par sa composition actuelle, le personnel municipal actuel ne dispose pas de profils pointus en vue d'appuyer la transformation de la vision stratégique des autorités municipales en projets concrets. Pourtant, la complexité de la problématique du développement nécessite l'existence de profils très outillés pour appuyer la commune dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques locales sous la supervision de l'Agence Régionale de Développement (ARD).

- **La faible mise à profit de la coopération décentralisée**

La coopération décentralisée constitue de plus en plus un moyen par lequel les collectivités locales recherchent des ressources techniques ou financières additionnelles en vue

d'accompagner le développement local. La région de Saint Louis dispose à cet effet d'une tradition bien établie avec la coopération avec des collectivités locales de la France.

La commune de Dagana profite cependant faiblement de ses opportunités. Le Partenariat y intervient certes mais il n'existe pas de coopération directe avec une collectivité du NORD avec des effets induits de transferts de compétences, d'investissements sociaux, etc.

Synthèse des atouts et contraintes

Atouts/Potentialités	***Contraintes***
- *Existence de Conseil élu* - *Dynamisme d'organismes d'appui au développement* - *Base fiscale assez large* - *Existence Hôtel de ville fonctionnel*	- *Absence de cadre de concertation des acteurs locaux* - *Commissions du conseil municipal peu fonctionnelles* - *Recouvrements non satisfaisants des recettes fiscales* - *Insuffisance des partenaires au développement* - *Absence de coopération de territoire à territoire* - *Insuffisance des formations destinées aux élus et agents techniques locaux*

Le Diagnostic Interne Participatif (DIP) à travers un processus participatif d'étude du milieu a été l'occasion de passer en revue l'ensemble des principaux aspects de la vie communautaire. De manière générale, la réalité de la commune laisse apparaitre certains points caractéristiques :

- le faible niveau de polarisation de l'économie de la zone qui est dû en grande partie à sa position excentrée par rapport aux voies de communication terrestre,
- l'environnement fragile et la dégradation des ressources naturelles,
- la faible productivité du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche),
- la faiblesse des capacités financières et techniques de la municipalité.

L'étude des atouts majeurs de développement de la commune nous permis d'identifier :

- le statut de capitale départementale avec des possibilités de développer une plateforme de services
- les grandes possibilités d'extension dans le Dièri pour résoudre le problème de l'organisation spatiale,
- l'existence de ressources naturelles et d'espaces pouvant faire de Dagana une zone émergente dans le développement économique du Sénégal (le fleuve Sénégal, les terres riches du Walo avec les aménagements hydro-agricoles déjà réalisés et la zone de Mbole non aménagée, les vastes terres du Diéri).
- Sa position de frontière entre le Sénégal et plus largement l'afrique arabo-berbère et l'afrique noire pour la promotion des échanges commerciaux.

Il convient de dire que la commune dispose de ressources et d'atouts considérables pour la promotion du développement économique et social. Le développement de l'artisanat, du commerce et de la petite industrie ne pourra se faire qu'avec l'envol du secteur primaire qui, à travers les performances enregistrées dans le domaine de l'agriculture irriguée, est en phase de placer la commune de Dagana au cœur du développement agro-industriel de la région de Région.

VI. LES PRINCIPAUX ATOUTS ET POTENTIALITES

La Stratégie Régionale d'Aménagement du Territoire (SRAT) de la région de Saint Louis confère au département de Dagana une vocation agro-industrielle. La commune de Dagana, chef lieu du département, a pour ambition d'être le pôle de développement. La réalisation de ce dessein ne sera pas très aisée dans un contexte marqué par un bon positionnement de la commune voisine de Richard Toll avec des avantages comparatifs indéniables (économie plus développée, plate forme de services diverses, centre polarisateur de beaucoup du Walo, recettes budgétaires plus conséquentes, etc.).

En tout état de cause, les chances de la commune sont intactes eu égard aux potentialités et d'atouts susceptibles de servir de véritables leviers de développement. Dagana peut compter, entre atouts, sur :

- Une base fiscale relativement importante
- L'existence de la SOCAS
- La disponibilité d'une hydraulique de production
- L'importance de la valeur ajoutée locale de la commune
- La position géographique de trait d'union entre les régions naturelles du Walo et du Fouta
- Un potentiel historique et touristique
- La qualité des ressources humaines originaires de la localité

6.1 Le statut de capitale départementale

Avec ce statut, la commune polarise administrativement l'ensemble des localités du Walo. L'ensemble des services départementaux s'y sont implantés. Elle peut mettre davantage à profit ce statut pour offrir une plateforme de services dans tous les domaines avec les effets socioéconomiques induits. L'offre de services sera déterminante dans la réalisation de l'ambition d'asseoir un leadership départemental. La commune voisine de Richard Toll se positionne de plus en plus. Outre sa fonction de pôle économique avec la CSS, cette localité accueille l'ensemble des agences locales de sociétés nationales (SENELEC, SDE, SONTATEL) et des banques. Il faut ajouter qu'elle commence à accueillir des services départementaux tels que le Service Départemental de l'Urbanisme et le Service Départemental de l'Aquaculture et des Pêches.

6.2 L'importance de la base fiscale

Le rapport sur l'économie locale de Dagana publié par le Club du Sahel en 1999 situait déjà la valeur ajoutée annuelle de la commune à un peu plus de 4 milliards. Cet agrégat de l'économie locale n'est pas actualisé depuis lors mais le dynamisme économique actuel porte à croire que le Produit Local Brut est supérieur, ou à tout le moins se stabilise autour de ces 4 milliards.

La taxation à hauteur de 10 à 15% du Produit Local Brut de l'ordre permettrait de dégager des moyens financiers considérables. Les recettes budgétaires devraient soutenir un programme intensif d'investissements autant dans les services sociaux qu'une prise de participation dans de futures unités agro-industrielles qui ne manqueront pas de s'implanter dans la commune.

6.3 Le riche passé de la commune

Dagana est la capitale traditionnelle du Walo. Elle recèle de nombreux sites touristiques dont la valorisation peut contribuer fortement à l'essor du tourisme de découverte. Dans le même ordre d'idées, la valorisation des quais et du Fort faidherbe devrait davantage positionner la commune en escale touristique de référence.

6.4 La position de trait d'union entre le Walo et le Fouta

La commune peut se servir de relais entre le Walo et le Fouta. Elle peut ainsi se positionner en centre polarisateur des nombreuses localités de la zone en développant une plate forma de services dans des domaines aussi pertinents que le commerce, la santé, la bureautique, la transformation de produits agricoles, etc.

6.5 L'existence d'une hydraulique de production

Le fleuve Sénégal peut être mis à profit pour développer la pratique de la pêche continentale, l'aménagement des terres du diéri, la pisciculture et le développement des sports nautiques. Dagana a bénéficié d'importantes infrastructures dans le cadre de la mise en valeur hydro-agricole du Delta. Ces dernières années, les performances enregistrées dans le domaine de la production agricole replacent la ville petit à petit au cœur du développement agro-industriel de la région de Saint-Louis.

6.6 L'implantation sur son site de la SOCAS

Bien que participant dans une large mesure dans le développement de l'économie locale, la SOCAS n'est pas encore à son optimum de production. Elle diffuse néanmoins d'importantes ressources financières sans compter les effets positifs qu'elle peut induire dans le développement des autres secteurs tels que le commerce et l'artisanat.

6.8 La bonne qualité de ressources humaines originaires de la commune

La diaspora de Dagana est constituée de hauts cadres autant dans le secteur privé que dans la fonction publique. Une synergie de ces forces motrices devrait induire un meilleur cadrage du développement de la commune et l'apport de ressources additionnelles d'investissement.

VII. LES PRINCIPALES FAIBLESSES ET CONTRAINTES

Le développement de Dagana n'est pas encore à la hauteur de son statut de chef lieu de département. La commune est freinée dans son essor par un ensemble de difficultés et de contraintes dont des domaines aussi divers que l'aménagement urbain, l'insuffisance de l'offre de services, la faible valorisation des opportunités économiques, etc.

7.1 Un accès inadéquat aux principaux services sociaux

L'accès à l'eau potable pour tous n'est pas encore une réalité dans la commune. Plusieurs poches des secteurs 4 et 5 ne bénéficient pas encore d'une adduction en eau potable. Sans un effort soutenu d'investissement dans ce domaine, **l'objectif n°1 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : accès à l'eau potable pour tous à l'horizon 2015** ne pourra pas être atteint dans la commune.

Les difficultés particulières notées dans le domaine de la santé et de l'éducation tiennent plus à la qualité et à la gestion qu'à l'accès. Le centre de santé est réhabilité mais n'offre pas certains services importants tels que la radiographie et la chirurgie. Sa typologie actuelle n'est pas manifestement en adéquation avec les besoins de santé des populations. L'insuffisance de personnel paramédical, la forte sollicitation du centre de santé et l'insuffisance du plateau technique demeurent les contraintes les plus partagées dans le domaine sanitaire. L'insuffisance de personnel technique qualifié et l'insuffisance du plateau technique des postes de santé demeurent des contraintes partagées dans le domaine sanitaire.

En ce qui concerne, l'ouverture du nouveau lycée lors de la rentrée 2008 et la transformation de l'ancien lycée constituent certes une amélioration de l'offre éducative mais la gestion des équipements éducatifs posent problème. Beaucoup d'écoles de la commune n'ont pas toujours toutes les commodités requises : clôture, installation de box sanitaires, électrification, etc…

L'inexistence d'un système d'assainissement en vue d'assurer une évacuation correcte des eaux pluviales et des eaux usées est la contrainte la plus durement ressentie dans la commune. Tous les quartiers sont concernés.

La prédominance des corps émergents et l'insuffisance de l'accompagnement pédagogique de ces derniers ne sont pas de nature à favoriser la qualité de l'éducation. L'insuffisance de l'appui à la gestion de tous les ordres d'enseignement (de la case des tout petits à

l'enseignement technique et professionnel en passant par l'enseignement arabo-coranique) limite les possibilités de développement de l'éducation et de la formation.

En définitive, les contraintes dans le domaine des services sociaux de base sont les suivantes :

- Inexistence de réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales ;
- Faiblesse plateau technique des postes de santé ;
- Difficultés dans la gestion des écoles élémentaires ;
- Insuffisance des salles de classe et du mobilier scolaire ;
- Manque d'appui et de promotion de l'alphabétisation ;
- Faible appui à l'enseignement arabo-coranique ;
- Insuffisance de l'éclairage public ;
- Faible densification du réseau d'adduction en eau potable dans certains quartiers ;
- Inexistence de réseau électrique dans plusieurs poches de quartiers
- Inexistence de commissariat de police

7.2 Une faible valorisation des opportunités de promotion économique

Le potentiel économique de la commune n'est pas encore mis en valeur de manière satisfaisante.

Les principales difficultés notées se résument ainsi qu'il suit :

- Accès difficile des acteurs agricoles à un crédit de production adapté
- Faiblesse des capacités d'initiatives des organisations locales des producteurs
- Difficultés d'écoulement de la production agricole
- Manque d'aménagements hydro agricoles dans les terres du Diéri
- Faiblesse des capacités techniques et financières de la plupart des groupes sociaux (femmes et jeunes) et des catégories socioprofessionnelles
- Manque de développement de l'intercommunalité pour positionner Dagana comme le centre de développement agroindustriel du Walo
- Les possibilités du tourisme intégré sont faiblement explorées.

7.3 L'animation déficiente du développement communal

Le développement communal ne saurait incomber seulement à l'équipe municipale**.** Il existe certes une bonne dynamique associative dans les quartiers mais il n'existe pas une synergie suffisamment forte entre les acteurs pour porter le développement local**.** La politique de décentralisation confère aux élus la responsabilité dans le cadre des compétences transférées d'identifier et de mettre en œuvre leurs options locales. Pour autant, elle ne dessaisit les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE) de leurs rôles de conseil et d'appui technique. L'insuffisante collaboration avec les Services techniques restreint les possibilités de trouver les réponses les plus adéquates aux préoccupations des populations.

Par ailleurs, le personnel municipal ne comporte pas toutes les compétences requises. Les profils existants sont ceux précisés dans le type des emplois communaux. La complexité de la

problématique du développement nécessite l'existence de profils très outillés pour appuyer dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques locales sous la supervision de l'Agence Régionale de Développement (ARD)

Sur le plan de la mobilisation de ressources financières nécessaires au financement de son développement, il se pose à la fois un problème d'estimation correcte de l'assiette fiscale et du recouvrement adéquat des ressources budgétaires. Il s'y ajoute que la commune n'a pas encore bien profité de la coopération décentralisée pour le captage de ressources additionnelles.

Le manque de cadre d'échanges et de promotion de la coopération entre la SOCAS et la municipalité restreint ainsi le partenariat que les deux entités devraient entretenir dans les domaines de la santé, des sports, du financement d'infrastructures sociales, etc.

VIII LES DEFIS ET LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

L'appui des programmes étatiques d'appui des collectivités locales a été déterminant dans la mise en œuvre de programmes hardis d'investissements sociaux, sportifs, culturels dans la commune. Les actions ont sans conteste induit des changements importants dans l'offre de services sociaux de base. Cependant, dans sa marche vers une situation économique et sociale plus satisfaisante pour les populations et en harmonie avec le **Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** et les **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD),** la localité doit encore relever des défis.

Des insuffisances subsistent dans plusieurs secteurs sociaux. La gestion efficace des équipements sociaux n'est pas encore totalement acquise. L'impératif de bonne gestion de l'environnement s'accommode mal de l'inexistence d'aménagement urbain fonctionnel.

Sur le plan de la promotion économique, ***l'axe Création de Richesses du DSRP*** tarde à traduit réellement en actes concrets. Le potentiel économique n'est pas valorisé à son optimum. Des niches demeurent inexplorées dans l'agroindustrie, la pêche continentale et l'aquaculture, le tourisme, l'artisanat, bref, dans les principaux secteurs productifs.

Par ailleurs, le développement communal ne saurait être une réalité dans un contexte marqué par une faible synergie des acteurs, des ressources d'investissement hors concours extérieurs faibles et une insuffisante capacité technique d'élaboration et de mise en œuvre de programmes locaux.

Les acteurs locaux s'accordent sur le nécessité d'opérer les ruptures nécessaires et de prendre les mesures correctives nécessaires en vue d'arriver à la fois à circonscrire les contraintes et valoriser les potentialités. Dans cette perspective, il convient de relever trois principaux défis :

1) **Bien être social (D1)**

2) **Création de richesse (D2)**

3) **Bonne gouvernance locale (D3)**

8.1 Bien être social (D1)

Le développement économique ne saurait s'établir sans être accompagné de manière durable par une prise en charge correcte des questions sociales. L'accès satisfaisant aux services sociaux de base sera un des défis majeurs à relever au cours des prochaines années.

L'inexistence de dispositif adéquat d'aménagement urbain se pose avec acuité dans la commune. De réels problèmes de gestion de l'environnement se posent ainsi en termes d'inexistence de système collectif d'assainissement avec des effets négatifs induits sur la détérioration du cadre de vie. Les seules unités de pompage des eaux pluviales existantes ne sont pas suffisantes pour une évacuation correcte des eaux de ruissellement.

L'accessibilité à l'éducation et à la santé a trouvé au cours de ces dernières années des avancées importantes. Des insuffisances sont cependant notées dans la qualité et la gestion.

La situation de l'hygiène, de l'assainissement, de l'hydraulique et de l'énergie reste marquée par un accès faible, voire inexistant dans plusieurs poches des quartiers.

8.2 Création de richesses (D2)

L'ambition de la commune de Dagana d'être un pôle de développement agroindustriel devrait par conséquent être nécessairement articulée à une dynamique soutenue de croissance économique.

Les nombreux atouts et potentialités de la commune et de son hinterland dans les domaines de l'agro-industrie, la pêche continentale, l'aquaculture, le tourisme, etc…. sont faiblement exploités. Les gisements de croissance des secteurs d'appui à la production tels que le transport et l'artisanat n'ont pas encore fait l'objet de mise en valeur optimale.

8.3 Bonne gouvernance locale (D3)

La dynamique associative notée ne s'est pas traduite par une implication plus marquée des différentes composantes de la commune dans le pilotage du développement communal.

Les actions de développement initiées autant par l'équipe municipale que par les autres acteurs locaux ne s'inscrivent pas dans une optique complémentaire ; ce faisant, elles ne conduisent pas toujours aux résultats attendus.

Le personnel municipal se caractérise par l'inexistence d'agents de conception, susceptibles de traduire la volonté politique des élus en de bonnes requêtes de financement auprès d'éventuels bailleurs.

La situation actuelle de l'assiette fiscale n'est pas de nature à favoriser le recouvrement de ressources budgétaires en adéquation avec les objectifs de développement socioéconomique.

Les ambitions de la commune ne peuvent prospérer sans un pilotage adéquat du développement communal. Ce dernier bénéficie d'un contexte favorable marqué par, entre autres :

- l'existence d'initiatives communautaires d'autopromotion ;
- l'appui technique de l'Agence Régionale de Développement ;
- l'intervention attendue des programmes tels Programme National de Développement Local (PNDL), le Programme d'Equipement des Collectivités Locales (PRECOL) ;
- l'accompagnement du Partenariat ;
- les possibilités de la coopération décentralisée ;

Défis et objectifs généraux

Les objectifs généraux liés aux trois principaux défis se présentent comme suit :

DEFIS	*OBJECTIFS GENERAUX*
D1 : Bien être social	***Assurer un accès qualitatif, quantitatif et équitable aux services sociaux***
D2 : Création de richesses	***Faciliter l'accès des ménages à des revenus monétaires substantiels et durables***
D3 : Bonne gouvernance locale	***Accroître les moyens d'actions de développement communal***

IX. OBJECTIFS GENERAUX ET STRATEGIES

Selon la loi 96-07 du 22 mars 1996, les collectivités locales ont la compétence de définir leurs objectifs généraux de développement.

Les objectifs généraux sont les situations ou états socio-économiques désirés pour tendre vers le développement économique, social, éducatif, culturel, scientifique, technique. L'atteinte de ces états passe par la mise en œuvre de stratégies ou politiques sectorielles.

9.1 Assurer un accès équitable, qualitatif et quantitatif aux services sociaux (D101)

Des poches entières des secteurs 4 et 5 n'ont pas accès à un réseau d'adduction en eau potable. Elles ne sont pas non plus raccordées au réseau électrique et l'éclairage public y fait défaut.

Le cadre de vie souffre de l'inexistence de système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, de la dégradation des écosystèmes avec la poussée des herbes aquatiques et de la faible organisation de l'habitat dans certaines poches de quartiers.

Le capital infrastructurel de la santé, de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est relativement important mais des déficits sont notés. La qualité et la gestion dans ces deux secteurs ont besoin d'être fortement améliorées.

Le renforcement de la sécurité publique est un impératif avec la poussée démographique.

En définitive, toute option politique de promotion de développement communal devra nécessairement compter parmi ses objectifs généraux : assurer un accès qualitatif et quantitatif aux services sociaux de base. Cet objectif sera articulé aux stratégies suivantes :

- L'amélioration du cadre de vie
- Le renforcement de l'accès qualitatif à l'hydraulique et à l'énergie
- L'amélioration de la situation de l'offre éducative
- La consolidation de l'offre de formation professionnelle
- La promotion de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs
- L'amélioration de la qualité de services sanitaires
- Une bonne prise en charge de la sécurité des personnes et de leurs biens
- Une bonne prise en charge de la sécurité des personnes et de leurs biens

9.1.1 L'amélioration de l'aménagement urbain et du cadre de vie (D101S1)

Un cadre de vie sain concourt à la bonne santé des populations et ce faisant à la productivité des actifs. Le développement économique de la commune ne saurait prospérer et se consolider dans un contexte marqué d'une part par des difficultés de mobilité urbaine et d'autre part par des difficultés d'évacuation et/ou le débarquement des productions agroindustrielles. L'organisation du transport et la modernisation de la voirie urbaine permettront d'améliorer sensiblement la circulation des biens et des personnes.

Les lignes d'actions pour l'entretien d'un cadre de vie sain sont :

- Construction de réseau d'assainissement collectif pour une évacuation des eaux pluviales et des eaux usées
- Réhabilitation du Projet Collecte des Ordures Ménagères (CETOM)
- Appuis construction systèmes individuels assainissement (fosses septiques)
- Aménagement de points de stationnements automobiles et hippomobiles
- Aménagements de trottoirs et bordures
- Création de bois communal
- Information, Education et Communication sur l'hygiène individuelle et collective

9.1.2 Le renforcement de l'accès qualitatif à l'hydraulique et à l'énergie (D1O1S2)

L'accès qualitatif à l'eau potable et à l'énergie est encore un pari à gagner dans la commune. Plusieurs poches de quartiers ne sont pas encore électrifiées. Les réseaux secondaires d'adduction en eau potable ne couvrent pas tout le périmètre communal. La commune dispose pour autant d'équipement traitement (station de traitement) susceptible de faire face à la demande en eau potable de toute la population.

Les lignes d'actions liées à cette stratégie sont :

- Extension du réseau d'adduction en eau potable dans les secteurs 3,4 et 5
- Appuis aux branchements sociaux
- Extension réseau électrique

9.1.3 L'amélioration de l'offre de services sanitaires (D1O1S3)

Le renforcement de l'offre de services sanitaires est une stratégie largement partagée. En effet, du point de vue de l'accès, l'évolution démographique de la commune et son statut de trait d'union commandent un renforcement du potentiel sanitaire existant.

En tout état de cause, l'amélioration de la santé des populations devra avoir comme supports les lignes d'actions suivantes :

- Mise en place unités de radiologie et de chirurgie au niveau du centre de santé
- Renforcement quantitatif du personnel médical et du personnel paramédical qualifié
- Renforcement plateau technique poste de santé
- Implantation de mutuelle de santé

9.1.4 L'amélioration de la gestion de l'offre éducative (D101S4)

Le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) peut compter sur un stock infrastructurel avec notamment 1 maternelle privée, 1 école préscolaire publique et 1 case des tout petits. Cependant, l'exigüité de l'école préscolaire publique ne favorise pas certaines activités pédagogiques.
Le niveau des prestations des unités d'enseignement du DIPE reste en déca des attentes à cause de l'insuffisance de personnel enseignant qualifié. La bonne gestion des infrastructures du préscolaire est freinée par l'insuffisance des moyens des acteurs ; l'appui de la commune est salutaire mais ne permet pas de faire face de manière convenable aux dépenses de fonctionnement.

Au niveau de l'enseignement élémentaire, les nouvelles créations d'écoles ne sont pas clôturées ; beaucoup d'écoles ne disposent pas de box sanitaires et d'eau courante. De manière générale, l'enseignement élémentaire dispose certes d'un stock infrastructurel d'accès relativement important mais des contraintes subsistent pour la qualité et la gestion.

L'alphabétisation, l'enseignement arabo-coranique, l'enseignement technique et la formation ont besoin d'appuis conséquents pour jouer pleinement leurs rôles d'alternatives à l'éducation formelle.

L'amélioration de la situation de l'offre éducative passe par les lignes actions suivantes :

- Construction d'une nouvelle école préscolaire publique
- Formation continue des enseignants du DIPE
- Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques le DIPE
- Appuis financiers annuels au fonctionnement du DIPE
- Résorption les déficits de mobiliers et de matériels pédagogiques des écoles
- Construction d'édicules publics dans les écoles
- Clôture d'écoles
- Installation de robinets et électrification écoles
- Formation continue d'enseignants de l'élémentaire

- Appuis financiers au fonctionnement des écoles
- Acquisition de matériels (couchages) pour les daaras
- Subventions annuelles aux daaras
- Réhabilitation d'écoles arabo-coranique
- Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques pour les classes d'alphabétisation
- Prise en charge des moniteurs d'alphabétisation

9.1.5 La consolidation de l'offre de formation professionnelle (D101S5)

Cette stratégie participe du souci de développer les aptitudes techniques des acteurs locaux dans l'optique de la valorisation optimale des opportunités économiques locales. L'enseignement technique et la formation professionnelle devraient être par ailleurs des secteurs en rapport avec les potentialités locales, en particulier dans l'agroindustrie.

Pour renforcer l'offre de formation professionnelle, il est tout indiqué de mettre en œuvre les lignes d'actions suivantes :

- Construction Centre de Formation aux Métiers de l'Agroindustrie
- Appuis fonctionnement Centre de Formation en Economie et Familiale

9.1.6 Une bonne prise en charge de la sécurité des personnes et de leurs biens (D101S6)

L'épanouissement social des populations trouve un bon terreau dans un environnement sécurisé. La libre circulation des personnes et de leurs biens devrait être assurée à cet effet ; elle sera traduite en actes concrets par les actions ci-après :

- Construction d'un commissariat de police
- Densification de l'éclairage public

9.1.7 La promotion de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs (D101S7*)*

La commune dispose d'espaces récréatifs et de terrains de sports en vue de la promotion culturelle et sportive des populations. Toutefois, les lignes d'actions suivantes sont à explorer pour davantage susciter, entretenir et développer la culture, les sports et les loisirs :

- Renforcement de capacités techniques des jeunes
- Mise en place fonds communal de développement de la culture
- Mise en place de fonds d'appui à la pratique sportive ;
- Réhabilitation hippodrome municipal ;
- Construction et équipement de bibliothèque municipale
- Mise en place de radio communautaire

9.2 Assurer des revenus substantiels et durables aux ménages (D2O1)

La plupart des actifs résidents de la commune sont des agriculteurs. Des potentialités existent cependant dans d'autres domaines tels que l'artisanat, le tourisme, la culture, etc. Par conséquent, les revenus monétaires nécessaires aux dépenses de consommation alimentaire et non alimentaire devraient être accrus par une valorisation optimale des opportunités notées dans la pêche continentale, l'agro-industrie, le tourisme, la culture et l'artisanat. Pour assurer des revenus substantiels et durables des ménages, il convient de retenir les stratégies suivantes :

- La consolidation de la vocation de pôle agroindustriel
- Le développement du tourisme et de l'artisanat
- La promotion d'activités productives des jeunes et des femmes
- La promotion socioéconomique des handicapés et des aînées (personnes du troisième âge)

9.2.1 La consolidation de la vocation de pôle agroindustriel (D2O1S1)

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) confère au département une fonction de centre de développement agroindustriel. A cet effet, des investissements importants doivent être réalisés dans certains domaines. L'appui à l'aménagement hydroagricole des producteurs résidents dans la commune devrait permettre d'améliorer la production agricole.

Conforter la vocation de pôle agroindustriel exige par ailleurs l'existence de main d'œuvre qualifiée susceptible d'assurer avec toute la productivité requise la mise en valeur des potentialités agroindustrielles. Le développement agroindustriel peut être solidaire de l'exploitation des opportunités liées à la pratique de l'élevage dans la commune.

Les lignes d'actions relatives à la stratégie sont :

- Aménagements des terres situées dans le diéri
- Appuis à la mise en place de crédit agricole adapté
- Construction de magasin de stockage produits agricoles
- Construction de parc à vaccination
- Construction de chambres froides

9.2.2 La valorisation du potentiel touristique et artisanal (D2O1S2)

Le riche passé culturel du Walo, la diversité des corps de métiers et l'existence de vestiges du passé à fort potentiel touristique sont des niches porteuses de richesses et qui sont faiblement explorées.

L'exploitation de ces opportunités devrait passer par :

- La réhabilitation du Fort Faidherbe
- L'aménagement des sites historiques Dialawaly
- Le développement des sports nautiques

- La construction de village artisanal
- La création d'un syndicat d'initiative touristique

9.2.3 Le développement de la pisciculture (D2O1S3)

Le développement de l'aquaculture est un des principaux axes stratégiques de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). L'aquaculture est ainsi une grappe sectorielle pour impulser la croissance économique.

La pisciculture bénéficie par conséquent d'un environnement favorable. D'ailleurs, l'abondance des ressources en eaux de la commune et de son hinterland devrait permettre de développer l'activité piscicole.

Les lignes d'actions pour développer la pisciculture sont :

- La construction de bassins piscicoles
- L'appui à l'accès à un crédit de production piscicole adaptée
- Le renforcement de capacités des acteurs locaux

9.2.4 La promotion socioéconomique des catégories sociales (jeunes, femmes, handicapés, aînées) (D2O1S4)

Une dynamique soutenue de croissance économique devra nécessairement s'articuler avec la prise en charge satisfaisante des besoins de promotion socioéconomique des jeunes et des femmes.

L'amélioration de leurs capacités techniques de production et la satisfaction de leurs besoins de crédit adapté devraient permettre de mettre à profit le dynamisme de ces groupes sociaux.

Dans cette perspective, il est à considérer les lignes d'actions suivantes :

- Mise en place de fonds communal de promotion de la jeunesse ;
- Mise en place de fonds communal de promotion des femmes ;
- Renforcement des capacités techniques et de gestion des jeunes ;
- Renforcement des capacités techniques et de gestion des femmes ;
- Construction de marchés secondaires de quartiers
- Appui à la promotion socioéconomique des handicapés
- Création de fonds municipal de promotion socioéconomique des aînées

9.3 Accroître les moyens d'actions du développement communal (D3O1)

Le principe de subsidiarité assure le partage des rôles et des responsabilités entre l'Etat et les collectivités locales dans la promotion socioéconomique des populations.
Le Conseil municipal est chargé de conduire le développement communal. Cette mission privilégiée ne peut être convenablement prise en charge sans la participation de l'ensemble des acteurs.

La participation efficace de tous les acteurs à la mise en œuvre du développement local dans un cadre de concertation et de solidarité parfaite est un des principes forts de la décentralisation.

Les actions des partenaires au développement doivent être en adéquation avec le contexte institutionnel. Ceux-ci doivent davantage être en concertation avec le Conseil municipal et les populations et faire du PIC le principal outil de pilotage du développement communal

Le rôle des Services techniques déconcentrés dans la mise en œuvre du développement communal est par ailleurs capital.

Pour accroître les moyens d'actions du développement communal, les stratégies suivantes doivent être investies :

- L'amélioration des capacités financières et des moyens humains de la commune ;
- Le développement de la citoyenneté locale.

9.3.1 L'amélioration des capacités financières et des moyens humains de la commune (D3O1S1)

Le Conseil municipal devrait être dans les meilleures conditions matérielles, logistiques et humaines pour se donner les moyens d'assurer avec efficacité les missions importantes qui lui sont dévolues par les lois en vigueur.

Toutes les niches fiscales devraient être clairement identifiées de manière à permettre à l'équipe de capter le maximum de ressources nécessaires au financement des options locales de développement. Une bonne définition de l'assiette fiscale et subséquemment l'amélioration du système actuel de recouvrement devraient permettre de lever des ressources financières importantes.

Des ressources humaines de qualité sont nécessaires à une traduction en actes concrets de la volonté politique exprimée par l'équipe municipale.

Pour renforcer les moyens d'actions de la commune, les lignes d'actions à investir seront :

- Recrutement de personnel technique qualifié
- La contractualisation avec un cabinet spécialisé en finances locales (en vue de la définition correcte de l'assiette fiscale et du recouvrement optimal des recettes budgétaires)
- Formation en décentralisation et développement local des agents et des conseillers municipaux
- Prise en charge des indemnités de prestations des services techniques
- Organisation d'ententes intercommunales

9.3.2 Le développement de la citoyenneté locale (D3O1S2)

Les populations, bénéficiaires du développement mis en œuvre, doivent en être les acteurs essentiels assumant leurs rôles d'opérateurs et de contribuables pour le financement du développement local. Pour ce faire, ils doivent être impliqués dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des actions de développement. La mise en place de conseils locaux qui constituent des structures de concertation, de coordination et d'harmonisation de l'effort de développement demeure un impératif pour consolider les acquis et veiller à une meilleure exécution des actions de développement retenues dans ce plan.

. Dans cette optique, il urge d'axer les interventions autour des lignes d'actions suivantes :

- Installation de Comités de Développement de Secteur (CDQ)
- Installation Comité Consultatif Communal(CCC)
- Renforcement de capacités des membres des CDS et du CCC

X. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (2008-2013)

DEFI N°1 : BIEN ETRE SOCIAL
OBJECTIF GENERAL : ASSURER UN ACCES EQUITABLE, QUALITATIF ET QUANTITATIF AUX SERVICES SOCIAUX

SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
SANTE												
HYGIENE ASSAINISSEMENT ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	**Réhabilitation du projet CETOM**	**La commune d'un système adéquat de collecte des ordures ménagères**	**Commune**	**1**	**Populations**	**20 000 000**	**Budget Communal Organismes d'appui au développement**	**X**				
	Appuis construction systèmes individuels assainissement	**La salubrité est améliorée dans les concessions**	**Commune**	**1**	**Ménages**	**50 000 0000 (10 000 000/an)**	**Organismes d'appui au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Construction de Système collectif d'assainissement	**Un système d'évacuation des eaux usées et pluviales est mis en place**	**Commune**	**1**	**Populations**	**3 500 000 000**	**Etat Bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux**			**X**		
	Information, Education et Communication sur l'hygiène individuelle et collective	**L'hygiène et la salubrité sont améliorées**	**Commune**	**12**	**Comités de Développement de Secteurs (CDS)**	**5 000 000 (1 00 000/an)**	**Budget Communal Organismes d'appui au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Création de bois communal	**L'avancée de la désertification est maîtrisée**	**Commune**	**1**	**Popula-tions**	**5 000 000 (5 000 000/an)**	**Etat Budget Communal Bailleurs de fonds**		**X**			
	Mise en place de trottoirs et	**Le paysage urbain est**	**Commune**	**1**	**populations**	**80 000 000 (20 000 000/a**		**X**	**X**	**X**	**X**	

	de bordures	**embelli**				**n)**						
SOUS TOTAL	**3 660 000 000**											

SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN 1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN5**
HYDRAULIQUE ET ENERGIE	**Extension du réseau d'adduction en eau potable**	**Le nombre de personnes ayant un accès qualitatif et quantitatif à l'eau potable a augmenté**	**Secteur 5** **Secteur 4** **Secteur 3**	**15 km** **5** **5**	**Populations**	**2 5 000 000 (5 000 000/an)** **(10 000 000 (5 000 000/an)** **(10 000 000 (5 000 000/an)**	**Etat Budget Communal**	**X** **X** **X**	**X** **X** **X**	**X**	**X**	**X**
	Appuis aux branchements sociaux	**Le nombre de branchements individuels a augmenté**	**Commune**	**1**	**Populations**	**25 000 000 (5 000 000/an)**	**Etat Budget Communal**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Extension réseau électrique	**Le réseau électrique est densifié**	**Secteur 5** **Secteur 4** **Secteur 3**		**Populations**	**20 000 000 (4 000 000/an)** **20 000 000 (4 000 000/an)** **10 000 000**	**Etat Budget Communal**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

						(2 000 000/an)						
Sous total						**120 000 000**						

SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**
SANTE	**Renforcement quantitatif du personnel médical et du personnel paramédical qualifié**	**Le déficit en personnel est résorbé**	**Commune**		**Populations**	**37 500 000 (7 500 000/an)**	**Budget communal Etat**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Création de nouvelles unités dans le centre de santé	**Le centre de santé est de type II**	**Centre de santé**	**1**	**Populations**	**300 000 000**	**Budget Communal Etat**		**X**			
	Renforcement plateau technique postes de santé	**Les services sanitaires sont améliorés**	**Postes de santé**	**2**	**Postes de santé**	**35 000 000**	**Etat Budget Communal Partenaires au développement**	**X**				
	Construction de logements infirmiers	**Le personnel technique médical est bien logé**	**Centre de santé**	**3**	**Personnel médical**	**50 000 000**	**Etat Budget Communal Partenaires au développement**		**X**			
	Implantation de mutuelle de santé	**Les coûts sanitaires sont maîtrisés par les populations**	**Commune**	**1**	**populations**	**20 000 000**	**Budget Communal Populations**	**X**				
	Appuis fonctionnement structures	**La qualité des services sanitaires**	**Commune**	**3**	**Structures sanitaires**	**50 000 000 (10 000 000/an)**	**Budget communal**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

	sanitaires	**est renforcée**										
	Séances IEC sur la santé préventive	**Les taux de morbidité sont réduits**	**Commune**	**4**	**populations**	**9 000 000 (2 000 000/an)**	**Budget communal**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**502 500 000**						

URBANISME ET HABITAT	**Restructuration de quartiers**	**Les quartiers mal lotis sont restructurés**	**Secteur 5**	**1** **1** **1**	**populations**	**20 000 000**	**Budget Communal Organismes d'appui au développement**		**X**			
	Aménagements de jardins publics	**Le cadre de vie est embelli**	**Secteur 5** **Secteur 4**	**1** **1**	**Populations**	**10 000 000**	**Budget communal Etat**				**X**	**X**
	Elaboration de plan directeur d'urbanisme	**Le cadrage urbain est mis en place**	**Commune**	**1**	**populations**	**8 000 000**	**Etat**	**X**				
	Mise en place zone aménagement concerté	**Un site d'extension communale est aménagé**	**Commune**	**1**	**populations**	**150 000 000**	**Etat Populations Budget Communal**			**X**		
SOUS TOTAL						**188 000 0000**						

SECTEURS/SOUS SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN 1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**
DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PETITE ENFANCE	**Construction d'une école maternelle**	**L'accessibilité géographique à cet ordre d'enseigneme**	**Secteur 5**	**1**	**Populations**	**40 000 000**	**Etat**	**X**				

		nt est assurée										
	Réhabilitation école maternelle publique	**L'espace pédagogique est amélioré**	**Commune**	**1**	**Populations**	**15 000 000**	**Etat**	**X**				
	Formation continue des animateurs communautaires	**Les compétences techniques des animateurs sont renforcées**	**Commune**	**10**	**Animateurs communautaires**	**5 000 000 (1 000 000/an)**	**Budget communal Etat Bailleurs**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques	**Les outils didactiques et pédagogiques sont mis à la disposition des acteurs**	**Commune**	**5**	**Cases des tout petits Ecoles préscolaires**	**5 000 000 (1 000 000/an)**	**Budget Communal Etat**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Appuis financiers annuels au fonctionnement	**Les moyens de gestion des unités existantes sont renforcés**	**Commune**	**5**	**Cases des tout petits Ecoles préscolaires**	**10 000 000 (2 000 000/an)**	**Budget Communal Etat Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**74 000 000**						

SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN1	**AN2**	**AN3**	**AN4**	**AN5**
SECURITE PUBLIQUE	**Construction d'un commissariat de police**	**La sécurité publique est améliorée**	**Secteur 2**	**1**	**Populations**	**300 000 000**	**Etat**		**X**			
	Densification de l'éclairage public	**La sécurité publique est améliorée**	**Secteur 3 Secteur 4 Secteur 5**		**Populations**	**20 000 000 (10 000 000/an)**	**Budget Communal**	**X**	**X**			

SOUS TOTAL						320 000 000							
SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	Construction de sanitaires	Les équipements d'accueil sont en bon état	Commune	4	Ecoles élémentaires	20 000 000 (10 00 000/an)	Budget Communal Etat	X	X			
	Construction et équipement de nouvelles salles de classe	Les capacités d'accueil des unités existantes sont renforcées	Secteur 5	10	Ecoles élémentaires	20 000 000 (4 000 000/an)	Budget Communal Etat	X				
	Clôture écoles	Les espaces éducatifs sont sécurisés	Dagana 5 Darou Salam	2	Ecoles élémentaires	20 000 000	Budget Communal	X	X			
	Electrification d'écoles	Les moyens pédagogiques sont améliorés	Commune	4	Ecoles	2 000 000	Budget Communal	X				
	Installation de robinets	Les apprenants sont mis dans de bonnes conditions d'études	Darou Salam Dagana 5 Médina Shérif	3	Ecoles	3 000 000	Budget communal	X				
	Appuis à la gestion de l'enseignement élémentaire	Les moyens didactiques et pédagogiques sont renforcés	Commune		Ecoles	25 000 000 (5 000 000/an)	Budget communal	X	X	X	X	X
	Appuis activités cellules pédagogiques	Les compétences des acteurs sont renforcés	Commune		Enseignant	10 000 000 (2 000 000/an)	Budget communal	X	X	X	X	X
Sous Total						100 000 000						

SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE	Appuis financiers annuels au fonctionnement des CEM	La gestion des CEM est améliorée	Commune	1	CEM	5 000 000 (1 000 000/an)	Budget Communal	X	X	X	X	X
	Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques des CEM	Le renforcement des moyens de travail est assuré	Commune	1	CEM	10 000 000 (2 000 000/an)	Budget Communal	X	X	X	X	X
	Acquisition de matériels pédagogiques et didactiques pour le Lycée	Le renforcement des moyens de travail est assuré	Lycée	1	Lycée	5 000 000 (1 000 000/an)	Budget Communal	X	X	X	X	X
	Appuis financiers annuels au fonctionnement du lycée	La gestion du lycée est améliorée	Lycée	1	Lycée	2 500 000 (500 000/an)	Budget Communal	X	X	X	X	X
	Appuis financiers à la formation continue des enseignants du secondaire	Les capacités techniques des enseignants sont renforcées	Lycée	1	Lycée	5 000 000 (1 000 000/an)	Budget Communal	X	X	X	X	X
SOUS TOTAL						27 500 000						

SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
ENSEIGNEMENT ARABO-	Acquisition de couchages	Les conditions d'apprentissage	Commune	1500	Apprenants	20 000 000 (4 000 000/an)	Etat Budget	X	X	X	X	X

CORANIQUE	**pour les daaras**	**sont améliorées**					**Communal Partenaires au développement**					
	Subventions annuelles aux daaras	**La gestion des daaras est améliorée**	**Commune**	**50**	**Apprenants Maîtres coraniques**	**5 000 000 (1 000 000/an)**	**Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Réhabilitation et équipement d'écoles arabo-coranique	**Les capacités d'accueil des unités d'enseignement sont augmentées**	**Commune**	**1**	**Ecoles arabes**	**2 000 000**	**Budget Communal ONG islamiques**		**X**			
SOUS TOTAL						**27 000 000**						

SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN 1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**
ALPHABETI-SATION	**Acquisition de matériels didactiques et pédagogiques pour les classes d'alphabétisation**	**Le renforcement des moyens de travail est assuré**	**Commune**	**1**	**Classes d'alphabétisation**	**7 500 000 (1 500 000/an)**	**Etat Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Prise en charge des moniteurs d'alphabétisation	**La motivation financière des acteurs locaux est assurée**	**Commune**	**1**	**Opérateurs**	**10 000 000 (2 000 000/an)**	**Etat Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**17 500 000**						

SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN 1	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET	**Construction Centre de**	**L'agroindustrie dispose d'un**	**Commune**	**1**	**Populations**	**200 000 000**	**Etat Budget**			**X**		

FORMATION PROFESSIONNELLE	**Formation aux Métiers de l'Agroindustrie**	**support de formation**					**Communal Partenaires au développement**					
	Appuis au fonctionnement des unités de formation professionnelle	**L'offre de formation professionnelle est renforcée**	**Commune**	**1**	**Centres de formations**	**20 000 000 (4 000 000/an)**	**Etat Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**220 000 000**						

SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN1	**AN2**	**AN3**	**AN4**	**AN5**
JEUNESSE, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	**Mise en place de fonds d'appui à la pratique sportive**	**Les sports pratiqués ont bénéficié d'appuis financiers**	**Commune**	**1**	**Jeunes**	**25 000 000**	**Budget Communal Partenaires au développement**	**X**				
	Mise en place fonds communal de promotion de la jeunesse	**Les jeunes ont trouvé des solutions à leurs besoins de crédits**	**Commune**	**1**	**Jeunes**	**50 000 000**	**Budget Communal Partenaires au développement**	**X**				
	Réhabilitation d'hippodrome municipal	**Les courses hippiques ont un cadre d'évolution**	**Commune**	**1**	**Populations**	**15000000**	**Budget Communal Partenaires au développement**		**X**			
	Construction et équipement dojo municipal	**Les arts martiaux disposent d'espaces d'expression**	**Commune**	**1**	**Populations**	**75 000 000**	**Budget Communal Comité National Olymique Partenaires au développement**			**X**		

	Construction espaces jeunes	**Les infrastructures de jeunesse sont renforcées**	**Commune**	**1**	**Populations**	**85 000 000**	**Etata**			**X**		
	Construction et équipement bibliothèque municipale	**Les populations disposent de centre de documentation**	**Commune**	**1**	**populations**	**150 000 000**	**Budget Communal** **Partenaires au développement**				**X**	
	Mise en place radio municipale	**Une bonne fluidité de la circulation des informations est assurée**				**70 000 000**	**Budget Communal Partenaires au développement**					**X**
SOUS TOTAL						**470 000 000**						

SECTEURS	**ACTIONS**	**RESULTATS ATTENDUS**	**LOCALISATION**	**QUANTITE**	**BENEFICIAIRES**	**COUT (F CFA)**	**SOURCES DE FINANCEMENT**	**PROGRAMMATION**				
								AN1	**AN2**	**AN3**	**AN4**	**AN5**
PROMOTION FEMININE	**Création fonds communal de promotion de la femme**	**Des réponses adéquates sont trouvées aux besoins en financements**	**Commune**	**1**	**Femmes**	**50 000 000**	**Budget Communal CSS**	**X**				
	Renforcement des capacités techniques de production des femmes	**Les moyens techniques de production sont renforcés**	**Commune**		**Femmes**	**50 000 000 (10 000 000/an)**	**Budget Communal** **Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**100 000 000**						

SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN1	AN2	AN3	AN4	AN5
ACTION SOCIALE	Financement activités productives handicapés	Les sources de revenus des handicapés sont diversifiées	Commune	1	Handicapés	25 000 000 (5 000 000/an)	Budget Communal Partenaires au développement	X	X	X	X	X
	Financement activités productives des aînées	Les sources de revenus des aînées sont diversifiées	Commune	1	Aînées	25 000 000 (5 000 000/an	Budget Communal Partenaires au développement	X	X	X	X	X
SOUS TOTAL						50 000 000						

DEFI N° 2 : CREATION DE RICHESSES

OBJECTIF GENERAL : ASSURER DES REVENUS SUBSTANTIELS ET DURABLES AUX MENAGES (D2O1)

SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
AGRICULTURE	Aménagements hydroagricoles terres du diéri	Les parcelles rizicoles des résidents de la commune sont fonctionnelles	Commune	1000 ha	Agriculteurs	2 500 000 000 (500 000 000/an)	Etat Partenaires au développement	X	X	X	X	X
	Réhabilitation	Les	Cuvette	650 ha	Agriculteurs	600 000 000	SAED	X	X	X	X	X

	de la cuvette	**agriculteurs disposent d'espaces de production plus fonctionnels**				**(120 000 000/an)**	**Unions locales Partenaires au développement**					
	Appuis à la mise de crédit agricole adapté	**Des crédits agricoles plus adaptés sont mis à la disposition des producteurs**	**Commune**	**1**	**Agriculteurs**	**100 000 000 (20 000 000/an)**	**Budget communal**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Mise en place unités de transformation agricole	**La production agricole est valorisée**	**Commune**	**1**	**Populations**	**50 000 000**	**Privés Secteur financier**		**X**			
	Construction unité de stockage de récolte	**Les produits agricoles sont bien conservés**	**Secteur 5**	**1**	**Populations**	**20 000 000**	**Union locale Partenaires au développement**		**X**			
SOUS TOTAL						**3 270 000 000**						
PECHE CONTINENTALE ET AQUACULTURE	**Construction de bassins piscicoles**	**Les producteurs disposent d'équipements plus adaptés**	**Commune**	**10**	**Populations**	**25 000 000 (5 000 000/an)**	**Etat Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Faucardage des mauvaises herbes	**Les plans d'eau sont plus propices à l'activité de pêche**	**Littoral**		**Pêcheurs**	**150 000 000 (30 000 000/an)**	**Etat Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Renforcement de capacités techniques et financières des acteurs	**Les producteurs ont des compétences plus pointues en production piscicole**	**Commune**	**40**	**populations**	**10 000 000 (2 000 000/an)**	**Etat Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**185 000 000**						

SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
ELEVAGE	Construction chambres froides	Les professionnels de la filière viande disposent d'équipements plus adéquats	Quai (Secteur 1)	1	Bouchers	20 000 000	Budget Communal Partenaires au développement		X			
	Construction de parc à vaccination	La santé animale est mieux prise en charge	Secteur 5	1	éleveurs	4 000 000	Etat Budget communal Partenaires au développement		X			
	Construction de dépôts vétérinaires	L'accès aux médicaments est facilité pour les éleveurs	Commune	1	eleveurs	10 000 000	Privé Système financier	X				
SOUS TOTAL						34 000 000						
TOURISME	Réhabilitation du fort de faidherbe	Le nombre de visiteurs du fort augmente	Fort Faidherbe	1	populations	75 000 000	Etat Budget Communal Partenaires au développement		X			
	Aménagement des sites historiques de Dialawaly	Les lieux accueillent des touristes	Dialawaly	1	populations	2 000 000	Budget Communal	X				
	Promotion des sports nautiques	Les produits touristiques sont diversifiés	Le fleuve Sénégal	1	populations	10 000 000 (2 000 000/an)	Budget Communal Partenaires au développement	X	X	X	X	X
SOUS TOTAL						87 000 000						
ARTISANAT	Construction	Les artisans	Commune	1	populations	300 000 000	Etat			X		

	de village artisanal	**disposent d'un cadre adéquat de production**										
	Renforcement des capacités techniques et financières des acteurs	**Les artisans disposent de plus de moyens d'action**	**Commune**	**1**	**Artisans**	**10 000 000 (2 000 000 /an)**	**Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**310 000 000**						
TRANSPORT	**Aménagement de points de stationnements automobiles et hippomobiles**	**Le stationnement des moyens de transport urbain est mieux organisé**	**Commune**	**5**	**populations**	**50 000 000**	**Budget Communal Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Bitumage de voies secondaires de circulation dans les quartiers	**Les quartiers sont désenclavés**	**Commune**	**25 Km**	**populations**	**2 500 000 000 (500 000 000/an)**	**Budget Communal Etat Partenaires au développement**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
SOUS TOTAL						**2 550 000 000**						
COMMERCE	**Construction de marché secondaire**	**Les ménagères des quartiers excentrés ont une plus grande accessibilité géographique aux équipements commerciaux**	**Secteur 5**	**1** **1**	**Femmes**	**50 000 000** **25 000 000**	**Budget Communal** **Partenaires au développement**		**X**			
	Aménagement espace marché hebdomadaire	**Les échanges commerciaux se développent davantage**	**Ancienne gare routière**	**1**	**Populations**	**20 000 000**	**Budget Communal Partenaires au développement**	**X**				

		dans la commune										
SOUS TOTAL						**70 000 0000**						

DEFI N°3 : BONNE GOUVERNANCE LOCALE (D3)
OBJECTIF GENERAL : ACCROITRE LES MOYENS D'ACTION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL (D3O1)

SECTEURS	ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS	LOCALISATION	QUANTITE	BENEFICIAIRES	COUT (F CFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	PROGRAMMATION				
								AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
GOUVERNANCE LOCALE	Evaluation de l'assiette fiscale	L'assiette fiscal e est mieux définie Les recettes budgétaires augmentent	Commune	1	Conseil municipal	15 000 000	Budget communal	X				
	Recrutement de personnel technique qualifié	Le développement communal est mis en œuvre par les compétences idoines	Commune	5	Conseil municipal	60 000 000 (12 000 000/an)	Budget Communal Etat Partenaires au développement	X	X	X	X	X
	Prise en charge des indemnités de prestations des services techniques	Les services techniques renforcent leurs appuis	Commune	1	Conseil municipal	10 000 000 (2 000 000/an)	Budget Communal	X	X	X	X	X
	Création et animation de Comités de Développement de Secteur (CDS)	Les populations sont associées au pilotage du développement communal	Commune	1	Conseil municipal	10 000 000	Budget communal	X				
	Création d'un Comité Consultatif Communal (CCC)	Une synergie des acteurs de développement est mise en place	Commune	1	Acteurs locaux	1 000 000	Budget communal	X				
	Renforcement de capacités des acteurs (agents municipaux,	Les acteurs locaux ont des compétences en gestion du développemen	Commune	1	Acteurs locaux du développement	10 000 000 (2 00 000/an)	Budget Communal Partenaires au développement	X	X	X	X	X

	élus, conseils locaux)	**t communal**											
SOUS TOTAL						**106 000 000**							

XI LE RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

	COUTS (F CFA)						
SECTEURS	**AN 1**	**AN 2**	**AN 3**	**AN 4**	**AN 5**	**TOTAL**	**Proportion**
Hygiène Assainissement et gestion de l'environnement	51 000 000	36 000 000	3 531 000 000	31 000 000	11 000 000	***3 660 000 000***	**29,31%**
Hydraulique/Energie	30 000 000	30 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	***120 000 000***	**0,96%**
Santé	114 500 000	329 500 000	19 500 000	19 500 000	19 500 000	***502 500 000***	**4,02%**
Urbanisme/Habitat	8 000 000	20 000 000	150 000 000	5 000 000	5 000 000	***188 000 000***	**1,51%**
Développement Intégré de la Petite Enfance	58 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	***74 000 000***	**0,59%**
Sécurité Publique	10 000 000	310 000 000				***320 000 000***	**2,56%**
Enseignement élémentaire	41 000 000	38 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	***100 000 000***	**0,80%**
Enseignement moyen et secondaire	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	***27 500 000***	**0,22%**
Enseignement arabo-coranique	5 000 000	7 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	***27 000 000***	**0,22%**
Alphabétisation	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	***17 500 000***	**0,14%**
Formation professionnelle	4 000 000	4 000 000	204 000 000	4 000 000	4 000 000	***220 000 000***	**1,76%**
Jeunesse, Sports, Culture et loisirs	75 000 000	15 000 000	160 000 000	150 000 000	70 000 000	***470 000 000***	**3,76%**
Promotion Féminine	60 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	***100 000 000***	**0,80%**
Action sociale	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	***50 000 000***	**0,40%**
Agriculture	640 000 000	710 000 000	640 000 000	640 000 000	640 000 000	***3 270 000 000***	**26,18%**
Pêche continentale et aquaculture	37 000 000	37 000 000	37 000 000	37 000 000	37 000 000	***185 000 000***	**1,48%**
Elevage	10 000 000	24 000 000				***34 000 000***	**0,27%**
Tourisme	2 000 000	79 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	***87 000 000***	**0,70%**
Artisanat	2 000 000	2 000 000	302 000 000	2 000 000	2 000 000	***310 000 000***	**2,48%**

Transport	510 000 000	510 000 000	510 000 000	510 000 000	510 000 000	***2 550 000 000***	**20,42%**
Commerce	20 000 000	50 000 000				***70 000 000***	**0,56%**
Gouvernance locale	42 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	***106 000 000***	**0,85%**
TOTAL	***1 738 500 000***	***2 250 500 000***	***5 636 500 000***	***1 481 500 000***	***1 381 500 000***	12 488 500 000	**100,00%**

XII. LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PIC

Un plan d'Investissement Communal (PIC) sert de document cadre du développement communal. Par conséquent, sa mise en d'œuvre est pilotée par le Conseil municipal qui assure la maîtrise d'ouvrage de toutes les actions contenues dans le programme d'investissement

Tous les acteurs concernés par le développement de la commune seront cependant, étroitement impliqués dans le processus d'exécution à travers les cadres consultatifs pour asseoir la synergie de l'intervention de tous les acteurs, notamment les Comités de Développement de Secteur (CDQ) et le Comité Consultatif Communal (CCC).

Le CCC réunit autour du conseil municipal, les représentants des CDS, des services d'appui technique et des partenaires au développement. Les CDS sont constitués de l'ensemble des forces vives de chaque secteur, notamment les délégués de quartiers, les notables les organisations des jeunes, de femmes, des catégories socioprofessionnelles ainsi que les principales personnes (directeur d'école, infirmier chef de poste, etc.)

Le rôle du CCC est d'assurer la promotion du PIC et d'en faire un élément d'animation du développement de la commune, d'aider à la négociation des financements, d'appuyer les CDS dans l'ingénierie sociale et le suivi des chantiers, et d'assurer la mise en œuvre et le suivi évaluation des investissements. Les CDS auront la responsabilité de la mobilisation des financements pour les projets spécifiques aux quartiers ainsi que le suivi de la réalisation de ceux-ci.

Par ailleurs, le PIC doit être le principal cadre de référence des actions du conseil municipal. De ruptures profondes doivent être par conséquent notées dans la conception, l'exécution et le suivi évaluation du budget. Ce dernier, en tant que principal outil financier de pilotage du développement, doit être articulé au PIC.

La mise en œuvre du PIC nécessitera sans nul doute des ressources financières importantes. Les ressources financières de la commune seront mises à contribution. La participation des populations se fera sous forme financière et/ou en nature sous forme d'investissement humain et d'apports de matériaux locaux.

Il est évident que les concours financiers (fonds de concours et fonds de dotation de la décentralisation) de l'Etat et les autres recettes budgétaires de la commune ne seront pas suffisants pour couvrir les besoins en financements de certains investissements.

Des ressources additionnelles doivent être mobilisées en investissant les opportunités qu'offrent le Budget Consolidé d'Investissement (BCI), les programmes étatiques d'appui au développement tels que le PRECOL, le PNDL, la coopération bilatérale et multilatérale, la coopération décentralisée, les appuis financiers des organisations non gouvernementales, etc.

XIII ANNEXES

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Bâ, 2000.- Introduction à la décentralisation *In* «*Décentralisation et Développement local : Place des ONG dans un environnement en mutation* » CONGAD, Saint-Louis, Sénégal, 3-37.

Bossart L., Cour J. M., Niang D., Warr B., 1997.- L'économie locale de Saint-Louis et du delta du fleuve Sénégal. Club du Sahel-AGPDM, Bureau d'appui à la coopération Canadienne, Dakar, Partenariat Lille- Saint-Louis / C.C.I.A.D.L., 91 p.

CETOM, 20001.- Rapport d'étape du projet CETOM sur la commune de Dagana, diagnostic et bilan des quatre premiers mois de fonctionnement ; PSLR, 28 p.

Club du Sahel-PDM, 1995.- Saint-Louis et le Delta du Fleuve, Tableau de bord de l'économie locale. CCDIAL-ACDI, 28 p.

CONGAD, 2000.- Décentralisation et Développement local : Place des ONG dans un environnement en mutation. CONGAD, SaintLouis, Sénégal, 78 p.

District sanitaire de Dagana, 1996.- Plan de développement sanitaire du district de Dagana. Centre de Santé de Dagana, Département de Dagana, Région de Saint-Louis, Saint-Louis, Sénégal, 77 p.

Groupe INGETEC S.A., 1999.- Audit urbain, audit organisationnel et financier de la commune de Dagana. Volume II, Rapport provisoire, ADM/INGETEC, 112 p.

Ministère de l'environnement et de la protection de la nature.- Code de l'environnement, 95 p.

PSLR, 2000.- Bilan exercice 1999/2000, Programme d'appui aux collectivités de la région de Saint-Louis. Partenariat Lille Saint-Louis, Saint-Louis, Sénégal, 26 p.

PSLR, 2003.- Phase d'identification de la ville de Dagana, Rapport provisoire. Partenariat Lille Saint-Louis, Saint-Louis, Sénégal, 32 p.

République du Sénégal, 1996.- Textes de lois de la décentralisation ; Ministère de l'intérieur, 186 p.

Warr B., 1999.- L'économie locale de la commune de Dagana en 1998 ; OCDE, 70 p.